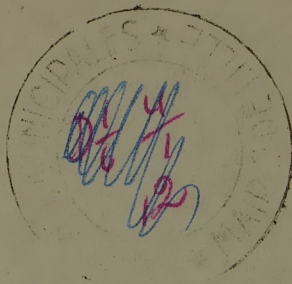


Procès Verbaux
Rapports



Commission régionale du coût de la vie

3^e mandat Salengro 1935/1936

mandat Saint Venant 1936/1940

D^a H^d



Commission régionale du coût de la vie

Articles de presse

1

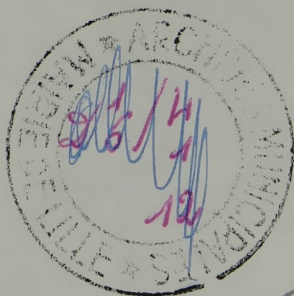
Réveil du Nord

29 NOV. 1938

N. H. d.

*Commission régionale
du coût de la vie*

Novembre 1938



~~*Mme Lepetit*~~

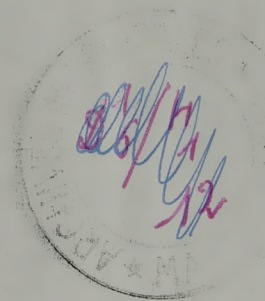
~~*pl. 2.12.38*~~

**X Le coefficient
du coût de la vie
dans le Nord
sera connu mercredi**

Les sous-commissions d'études relatives au coût de la vie ont siégé, lundi matin, à la Préfecture du Nord, pour les travaux préparatoires à l'établissement du nouveau coefficient.

Celui-ci sera fixé mercredi prochain, dans la matinée, au cours d'une assemblée plénière de la commission régionale du coût de la vie.

29 NOV. 1938

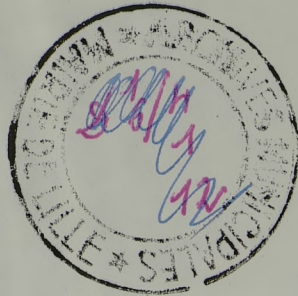


Le prochain coefficient du coût de la vie dans le Nord

Les Sous-Commissions d'Etudes relatives au coût de la vie ont siégé, lundi matin, à la Préfecture du Nord, pour les travaux préparatoires à l'établissement du nouveau coefficient.

Celui-ci sera fixé mercredi prochain, dans la matinée, au cours d'une assemblée plénière de la Commission régionale du coût de la vie.

Ca d d
Conseil Supérieur
du coût de la vie



Le conseil supérieur
du coût de la vie
s'est réuni hier

un grand

Paris, 22. — M. Lucien Bauzin, conseiller d'Etat chargé de la direction générale des services du cabinet du ministre de l'économie nationale, a présidé aujourd'hui la 1re réunion du conseil supérieur du coût de la vie, institué par le décret du 3 avril 1938.

Cette commission qui ne comprend que des membres statisticiens qualifiés par leur compétence poursuivra ses travaux de contrôle des décisions des commissions régionales sous la présidence effective de M. Flouret, conseiller-maître à la Cour des comptes.

Le coût de la vie passe dans le Nord de l'indice 6,36 à 7,07 soit plus de 11 % de hausse

Tout en annonçant une majoration générale des salaires, la commission intersyndicale du textile de Roubaix-Tourcoing attire l'attention de l'opinion « sur la situation presque désespérée qui est faite au pays »

Nous recevons le communiqué suivant :

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la préfecture du Nord, le samedi 22 mai 1937, à 10 heures, sous la présidence de M. Gazagne, secrétaire général de la préfecture.

Etaient présents : MM. Bourneon, Broutin, Duez, Dupas, Hauser, Daniel Louis, Dumont, Hautson, Petit, Cousin, Legrand, Morel, Stahl, Vacléjevre, Mlle Vion et M. Dufermont représentant M. le maire de Tourcoing.

La commission a arrêté comme suit le coefficient au 1er mai 1937, sur propositions conformes des sous-commissions d'études

Alimentation	57.420
Chauffage et éclairage....	5.740
Loyer	11.400
Habillement	14.121
Dépenses diverses	11.048
Total sur la base 100	99.729
en 1930	99.729

Le dit coefficient calculé sur la base 1 en 1913-1914, s'établit à 7.071.

Le dernier coefficient officiel, publié le 25 novembre 1936, s'établissait à 6,36. Le nouveau coefficient marque donc une hausse de plus de 11 %.

Une note de la commission intersyndicale du textile de Roubaix-Tourcoing

La commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, organisation qui groupe les patrons occupant plus de 100.000 ouvriers et ouvrières, communique la note suivante :

La commission intersyndicale patronale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing prévient tous ses ouvriers et ouvrières que ses adhérents porteront à 58 pour 100 la majoration de 44 pour 100 actuellement payée sur les salaires ; et cela à partir du premier jour de « la semaine » de chaque usine qui suivra le 1er juin. Par exemple, si « les comptes » commencent dans une usine le jeudi 3 juin, tous les salaires gagnés à partir de cette date bénéficieront de la nouvelle majoration.

Il va de soi que, comme par le passé,

les employés et le personnel de maîtrise gagnant 1.500 francs par mois ou moins bénéficieront d'une augmentation correspondante.

En augmentant spontanément les salaires de 10 pour 100, les patrons de Roubaix-Tourcoing veulent prouver aux ouvriers et ouvrières qu'ils se rendent compte du renchérissement au prix des choses, d'ailleurs constaté par la commission départementale du coût de la vie.

La commission intersyndicale patronale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing a pour devoir d'attirer l'attention des pouvoirs publics, des classes moyennes et des ouvriers et ouvrières, sur la situation presque désespérée qui est créée au pays :

Depuis le 1er juin 1936, les salaires ont été augmentés de plus de 60 pour 100 (avec les congés payés), sans que la situation des travailleurs ait été effectivement améliorée.

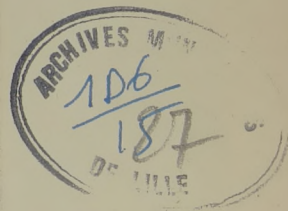
Pour les seuls patrons adhérents à la commission intersyndicale, l'augmentation de la majoration constituera une charge nouvelle de 60 millions de francs par an.

Si la semaine est maintenant diminuée de 8 heures, si la production est réduite dans les mêmes proportions, si les industriels ont augmenté les salaires de plus de 60 pour 100, le seul résultat qu'aient obtenu positivement les travailleurs réside dans les congés payés.

La semaine de 40 heures, qui n'est pas appliquée dans les autres pays industriels, les salaires qui ont été augmentés démesurément et l'augmentation des charges fiscales ont supprimé toutes possibilités d'exportation, comme ils ont provoqué la mévente des produits industriels en France et favorisé les importations massives de l'étranger.

Le chômage, qui sévit déjà à l'état endémique, ne pourra que s'aggraver encore par l'augmentation des prix de revient.

Tout cela devait être dit pour établir, une fois pour toutes, les responsabilités.



Coefficient, 6, 597

Dépêche 31 DEC. 1936

Q. a / d

Un nouveau coefficient du coût de la vie

**IL S'ETABLIT AU 15 DECEMBRE
A 6.597**

Nous recevons de la préfecture du Nord le communiqué suivant :

« En conformité de l'article 15 de la loi monétaire du 1er octobre, le gouvernement a jugé nécessaire l'établissement d'un coefficient aux dates des 1er octobre, 30 novembre et 15 décembre 1936.

» La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à cet effet les 29 et 30 décembre, à la préfecture du Nord.

» En raison des délais imposés, et considérant que l'enquête a été faite rétrospectivement, la commission régionale d'études relatives au coût de la vie estime que les coefficients ci-après, des 1er octobre et 30 novembre 1936, n'ont qu'une valeur indicative :

	1 ^{er} Oct. 1936	30 Nov. 1936
Alimentation	50.478	53.220
Chauffage et éclairage..	4.650	5.135
Loyer	11.259	11.259
Habillement	10.421	11.627
Dépenses diverses.....	9.985	10.182
	<u>86.793</u>	<u>91.423</u>
Base 1 en 1913-1914.....	6.154	6.482

En ce qui concerne le coefficient du 15 décembre 1936, les chiffres ci-après ont été arrêtés :

	15 Déc. 1936
Alimentation	54.616
Chauffage et éclairage.....	5.212
Loyer	11.259
Habillement	11.713
Dépenses diverses.....	10.248
	<u>93.048</u>
Base 1 en 1913-1914.....	6.597



Coefficient 6,362

9-11

Commission régionale
du coût de la vie

Le nouveau coefficient du coût de la vie, pour le Nord, est de 6,362

Il représente une augmentation de 9,869 pour cent

Mercredi, à 15 h. 10, s'est réunie en la préfecture du Nord, la Commission régionale du coût de la vie pour la fixation du nouveau coefficient. M. Gazagne, secrétaire-général du Nord, présidait.

Les débats prirent fin à 16 h. 20. On apprit, alors, que le nouveau coefficient avait été fixé à 6.362. On sait que celui de mai dernier était de 5.79. Le nouvel indice est donc en hausse, ainsi qu'il fallait s'y attendre, et la différence représente une augmentation du coût de la vie de 9.869 pour cent.

Au reste voici, à ce sujet, le communiqué qui nous a été remis par la Préfecture.

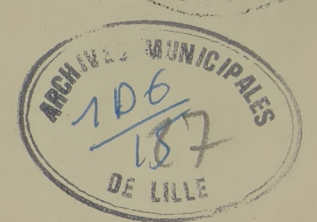
Etaient présents à la séance: MM. Charles Bourneton, Broutin, Désiré Cousin, Louis Danel, Delabaere, René Dumont, Dupas, Gadenne, Gervois, Hauser, Hautson, Legrand, Molard, Morel, Petit, Stahl, Valdelièvre, Vincent, Dehove, représentant M. le Maire de Lille; Dufermont, représentant M. le Maire de Tourcoing; M. l'Inspecteur départemental de la Répression des Fraudes; Mlle Vion. Etaient excusés: MM. Duez, Masson et M. le Maire de Roubaix.

Après avoir entendu les rapports, présentés au nom des différentes Sous-Commissions, la Commission régionale d'Etudes relatives au coût de la vie a arrêté comme suit le coefficient:

	1er mai 1936	1er nov. 1936	Taux d'augment.
Alimentation ...	47.441	52.418	10.50 %
Chauffage et Eclairage	4.249	5.090	19.79 %
Loyer	11.132	11.259	1.14 %
Habillement	9.554	10.888	13.96 %
Dépenses diverses	9.290	10.070	8.39 %
	81.666	89.725	9.869 %

Les représentants de la C. G. T., après avoir reconnu la sincérité des calculs et des travaux de la Commission, auxquels ils ont assisté, ont présenté des observations sur la valeur des proportions attribuées à divers éléments entrant dans le calcul du coefficient.

En raison de la situation actuelle et du fait que les prix sont dans une période d'instabilité exceptionnelle, ils ont insisté pour qu'une très prochaine réunion soit prévue, à l'effet de soumettre le coefficient à une nouvelle révision.



a-h/d

*Novemb
Mai 1936*

5,790



**Le nouveau Coefficient
du « Coût de la Vie »
dans le Nord**

**Il est de 5,790
au lieu de 5,621, en novembre**

La commission plénière du « coût de la vie » s'est réunie mardi à 15 heures à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Grimaud, secrétaire général de la Préfecture du Nord.

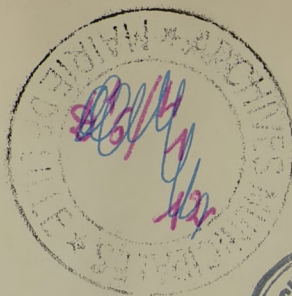
Au cours d'une séance qui dura jusque 16 h. 15, la commission établit le nouveau coefficient du coût de la vie à 5,790.

Le dernier coefficient établi en novembre 1935, était de 5,621.

a a/d
-4-

Novembre 1935

5,621



Le coût de la vie dans le Nord

Le nouveau coefficient, en baisse légère, est fixé à 5,621

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie, s'est réunie à la Préfecture du Nord, hier jeudi 28 novembre, à 15 heures, sous la présidence de M. P.-E. Grimaud, secrétaire-général du Nord.

Etaient présents : MM. Cousin, Louis Danel, Dehove, représentant M. le maire de Lille ; Duez, doyen de la Faculté de Droit ; Dufermont, représentant M. le maire de Tourcoing ; Dumont, Dupas, Vincent, représentant M. Gervois, Facon représentant M. Olivier ; Hauser, Hautson, Mlle Vion

La Commission a adopté les propositions des sous-commissions présentées par MM. Dupas, pour l'alimentation ; Vincent pour les objets divers ; Duez, pour les loyers ; Hauser, pour l'habillement.

Elle arrête, conformément aux indications du tableau ci-après, à 79.275 le coefficient du coût de la vie au 1er novembre 1935 par rapport à 1930.

	Base 1930	Au 1er Nov. 1935
Alimentation	60	45.022
Chauffage et éclairage	5	4.297
Loyers	10	11.131
Habillement	15	9.554
Dépenses diverses	10	9.271
	100	79.275

Le coefficient correspondant, établi sur la base 1 en 1914 s'élève à 5.621 contre 5.707 au 1er mai 1935.

Coefficient de mai 1935

Réveil du Nord 30 MAI 1935

A. L. d.

5,707

Commission du
Coût de la vie

LE COEFFICIENT du coût de la vie en baisse dans le Nord

Il vient d'être fixé à 5,707
contre 5,939 en novembre

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord le mercredi 29 mai, à 15 heures, sous la présidence de M. P.-E. Grimaud, secrétaire général du Nord.

Étaient présents : MM. Broutin, Louis Danel, Dufermont, représentant M. le Maire de Tourcoing, Dupas, Gervois, Hauser, Hautson, Legrand, suppléant, M. Valdelièvre, Prouvot, suppléant, M. Watine, Mlle Vion.

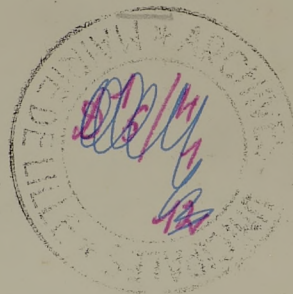
Excusés : MM. Dumont, Herbin, Duez, Libert.

La Commission adopte les propositions des Sous-Commissions présentées par MM. Dupas, pour l'alimentation ; Gervois, pour les objets divers ; Duez, pour les loyers ; Hauser, pour l'habillement.

Elle arrête, conformément aux indications du tableau ci-après, à 80.494 le coefficient du coût de la vie au 1er mai 1935 par rapport à 1930 :

	base 1930	au 1 ^{er} mai 1935
Alimentation	60	45.493
Chauffage et éclairage	5	4.349
Loyers	10	11.890
Habillement	15	9.627
Dépenses diverses.	10	9.135
	100	80.494

Le coefficient correspondant établi sur la base 1 en 1914 s'élève à 5.707 contre 5.939 au 1er novembre 1934.



mai 1934

6.066

Handwritten initials

LE COUT DE LA VIE DANS LE NORD

La Commission régionale
d'études a fixé le coefficient
à 6.066 contre 6.096
au 1^{er} novembre 1933

La commission régionale d'études du coût de la vie s'est réunie, hier jeudi 21 mai, à 16 h., à la préfecture du Nord, pour affirmer l'établissement d'un coefficient à la date du 1^{er} mai 1934.

M. Roger VERLOMME, secrétaire général du Nord, présidait cette réunion. Etaient présents : MM. Louis Danel, Desmettre, représentant M. le maire de Tourcoing ; Duez, Dumont, Dupas, Carrier, Gervois, Hauser, Hautson, Libert, Pruvost, représentant M. Watine, Mlle Vion.

MM. Broutin et Herbin s'étaient excusés.

La commission adopta les propositions des sous-commissions présentées par MM. Dupas, pour l'alimentation ; Gervois, pour les objets divers ; Duez, pour les loyers ; Hauser, pour l'habillement.

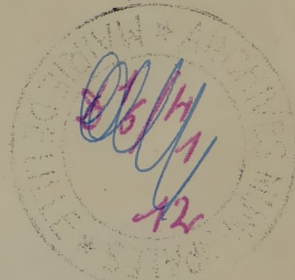
Elle arrêta, conformément aux indications du tableau ci-après, à 85.570 le coefficient du coût de la vie au 1^{er} mai 1934 par rapport à 1930 :

	Base 1930	Au 1 ^{er} mai 1934
Alimentation	60	50.392
Chauffage et éclairage	5	4.382
Loyers	10	11.692
Habillement	15	9.879
Dépenses diverses.....	10	9.225
	100	85.570

Le coefficient correspondant établi sur la base 1 en 1914 s'élève à 6.066 contre 5.93 au 1^{er} mai 1933 et 6.096 au 1^{er} novembre 1933.

Les constatations faites par rapport aux prix relevés au 1^{er} novembre 1933 ont révélé, en ce qui concerne l'alimentation, une baisse des prix de la viande, du beurre et des œufs, mais une augmentation sur les pommes de terre et les légumes secs.

Quant aux loyers, il est spécifié qu'il n'entre en ligne de compte que le taux des petits logements pour ouvriers et employés de situation modeste.



Novembre 1933

Echo du Nord 1-DEC. 1933

a-h/d

6,096

LE NOUVEL INDICE du coût de la vie dans le Nord

Il est en légère augmentation

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie qui avait poursuivi ses travaux durant ces derniers jours a tenu jeudi après-midi à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Verlomme, secrétaire général, une séance plénière au cours de laquelle ont été arrêtés les calculs pour la fixation de l'indice actuel du coût de la vie.

Ces calculs, effectués comme d'habitude suivant les deux méthodes ont donné les résultats suivants :

Coefficient de cherté de vie par rapport à 1914 :

6,096 contre 5,989 au 1er mai dernier.

Par rapport à la base 100 en 1930, l'indice actuel ressort à :

85,982 contre 84.472 au 1er mai dernier.

On constate donc une légère augmentation du coût moyen de la vie. Cette augmentation est surtout sensible sur certaines denrées alimentaires ou de première nécessité.

Etaient présents : MM. Broutin, Danel, Desmettre, représentant M. le Maire de Tourcoing ; Duez, Dumont, Dupas, Garnier, Vincent, représentant M. Gervois ; Hauser, Hautson, Libert, Salomon, Mlle Vion. M. Watine.

Excusés : MM. les Maires de Lille et de Roubaix, M. Herbin.

La Commission avait adopté les propositions des sous-Commissions présentées par MM. Dupas, pour l'alimentation ; Gervois, pour les objets divers ; Duez, pour les loyers ; Hauser, pour l'habillement.

Voici le détail du calcul de l'indice :

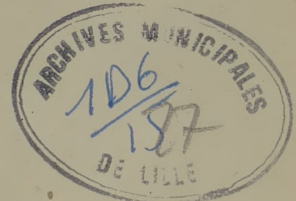
	Base 1930	Au 1 ^{er} nov. 1933
Alimentation	60	50.663
Chauffage, éclairage	5	4.409
Loyers	10	11.574
Habillement	15	10.079
Dépenses diverses	10	9.527
	100	85.982



mai 1933

a a / d

5,989



Légère baisse du coût de la vie

Le nouveau coefficient
s'établit à 5,989 contre 6,185

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la préfecture du Nord, vendredi 26 mai, à 16 heures, sous la présidence de M. Verlomme, secrétaire général du Nord.

Etaient présents : MM. Broutin, Danel, Duez, Dumont, Dupas, Garnier, Gervois, Hauser, Hautson, Libert, Paris, représentant le maire de Tourcoing ; Salomon, Mlle Vion, M. Watine.

La commission adopte les propositions des sous-commissions présentées par MM. Dupas, pour l'alimentation ; Gervois, pour les objets divers ; Duez, pour les loyers, et Hauser, pour l'habillement.

Elle arrête, conformément aux indications du tableau ci-après à 84,472 le coefficient du coût de la vie au 1er mai 1933 par rapport à 1930.

Base 1930 au 1^{er} mai 1933

Alimentation	60	49,140
Chauffage, éclair..	5	4,418
Loyers	10	11,455
Habillement	15	10,173
Dépenses diverses.	10	9,286
	100	84,472

Le coefficient correspondant établi sur la base 1 en 1914, s'élève à 5,989 contre 6,185 au 1er novembre 1932.

a-4-

Novembre 1932

4,18

LE NOUVEAU COEFFICIENT DU COUT DE LA VIE EST EN BAISSÉ

Ainsi que nous l'avions annoncé, la Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, vendredi après-midi, sous la présidence de M. Verlomme, secrétaire général du Nord.

Etaient présents : MM. Duez, doyen de la Faculté de Droit ; Gervois, inspecteur divisionnaire du Travail ; Broustin, Danel, Dumont, Dupas, Gadenne, Garnier, Hauser, Hantson, Kerbin, Libert, Paris, représentant le maire de Tourcoing ; Salomon, Mlle Vion, M. Watine.

La Commission a adopté les propositions des Sous-Commissions présentées par MM. Dupas, pour l'alimentation ; Gervois, pour les objets divers ; Duez, pour les loyers ; Hauser, pour l'habillement.

Elle a arrêté, conformément aux indications du tableau ci-après, à 87,244, le coefficient du coût de la vie au 1er novembre 1932, par rapport à la base 100 en 1930.

	Base	1er nov. 1932
Alimentation	60	51.451
Chauffage, éclairage..	5	4.487
Loyers	10	11.349
Habillement	15	10.577
Dépenses diverses	10	9.380
	100	87.244

Le coefficient correspondant établi sur la base 1 en 1914, s'élève à 6.18 contre 6.42 au 1er mai 1932.

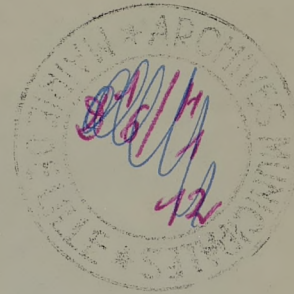
Ajoutons à ces renseignements, communiqués par l'Administration, que la baisse légère enregistrée par ces chiffres provient notamment de l'alimentation. La Commission a constaté des diminutions de prix sur certaines denrées comme le pain et les pommes de terre en particulier.

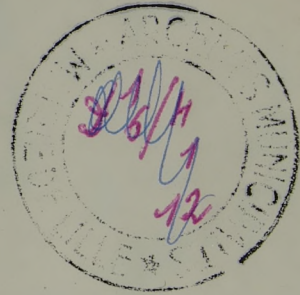
En chauffage-éclairage et en habillement, les chiffres sont restés à peu près les mêmes qu'il y a six mois.

Par contre, dans l'ensemble, les loyers ont augmenté. Il est exact que dans les grandes villes, une baisse s'est fait sentir sur les loyers des grands immeubles nouvellement construits, mais il faut prendre en considération, ainsi que l'a fait remarquer M. Duez, rapporteur de la Sous-Commission, que la législation spéciale sur les loyers desserre peu à peu son étroite et qu'un grand nombre de locataires qui bénéficiaient encore de prorogations, se retrouvent soumis au régime commun.

Pour permettre une comparaison avec les chiffres du mois de mai dernier, voici quels étaient, à cette époque, les résultats des calculs : alimentation, 54.689 ; chauffage-éclairage, 4.503 ; loyers, 11.028 ; habillement, 10.808.

Dépenses diverses : 9.475, soit au total : 91.595 ; total ramené aujourd'hui à 87.244.





La vie a légèrement baissé dans le Pas-de-Calais

La commission du coût de la vie s'est réunie vendredi, à 15 heures, à la préfecture du Pas-de-Calais, dans le but de fixer le nouveau coefficient officiel du coût de la vie dans le Pas-de-Calais

La réunion était présidée par M. Paul Dupuy, secrétaire général de la préfecture.

Après examen des rapports des sous-commissions, la commission a établi comme suit le nouveau coefficient :

Le coefficient est fixé selon les prix moyens de la première quinzaine de mai 1932 à 89,665 par rapport à la moyenne des prix de 1930, rapport 100.

Participèrent à la réunion de la commission : MM. Gréber, adjoint au maire d'Arras ; Lefort, directeur des services agricoles ; Salacroux, président du conseil des prud'hommes ; Hannebique, président de l'Union des familles nombreuses ; Eymard, directeur des Galeries Modernes ; Michaud, directeur d'entreprises ; Mailly, secrétaire du Syndicat des mineurs ; Louis, administrateur de coopérative.

La commission a arrêté, conformément aux indications ci-après, à 89,665 le coefficient nouveau, par rapport à 1930.

	Base 1 ^{er} Mai 1930	
Alimentation	60	52,896
Chauffage, éclairage.	5	4,867
Loyer	10	10
Habillement	15	11,503
Dépenses diverses...	10	10,399
Totaux.....	100	89,665

En novembre 1931, le coefficient était de 90,306

Réveil du Nord 12 DÉC. 1932

aad
Commission du
Coût de la vie



**L'indice semestriel
du coût de la vie
dans le Pas-de-Calais**

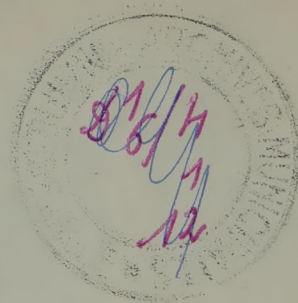
**La Commission Départementale
l'a fixé à 86.28**

La Commission Départementale du Pas-de-Calais d'études relatives au coût de la vie, chargée de l'établissement de l'indice semestriel de novembre 1932, a terminé ses travaux par une séance plénière, faisant suite aux réunions de ses Sous-Commissions.

Au cours de cette séance, qui s'est tenue à la Préfecture, sous la présidence de M. P. Dupuy secrétaire général du Pas-de-Calais, la Commission a arrêté à 86.28 l'indice de novembre 1932, par rapport à la base 100 qui correspond aux prix moyens de l'année 1930.

juin 1932

6,42



Le nouveau coefficient du coût de la vie

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la préfecture du Nord le mercredi 1^{er} juin, à 15 heures, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord.

La commission adopte les propositions des sous-commissions présentées par MM. Dupas, pour l'alimentation ; Gambier, pour les objets divers ; Duez, pour les loyers ; Hauser, pour l'habillement.

Elle arrête, conformément aux indications du tableau ci-après, à 90.595 le coefficient du coût de la vie au 1^{er} mai 1932 par rapport à 1930 :

	Base	1 ^{er} mai 1932
Alimentation	60	54.689
Chauf. éclairage..	5	4.603
Loyer	10	11.026
Habillement	15	10.802
Dépenses diverses.	10	9.475
	100	90.595

Le coefficient correspondant, établi sur la base 1 en 1914, s'élève à 6,42 contre 6,49 au 1^{er} novembre 1931.

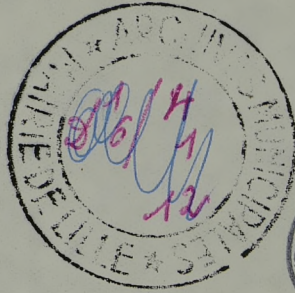
cient Juin 1931 -

Réveil du Nord - 2 JUIN 1931

d-a-f-d

6,94

Commission du
coût de la vie



Le coefficient officiel du coût de la vie dans le Nord est de 98,045 (nouveau calcul) et de 6,94 (ancien calcul)

Nous avons publié dimanche le résultat des travaux de la Commission régionale d'études relatives au coût de la vie dans le Nord.

On sait que cette assemblée agissant selon des instructions ministérielles, a calculé sur de NOUVELLES BASES moyennes, celles de 100 en 1930, le nouvel indice du coût de la vie et que celui-ci a été fixé à 98,045.

Nous avons expliqué également que selon l'ANCIEN CALCUL, le coefficient aurait été de 6,95369 contre 7,16, qui était celui d'octobre 1930.

L'EXPLICATION OFFICIELLE D'UNE ANOMALIE

La publication des chiffres du nouveau coefficient causa une vive émotion dans le public d'autant plus qu'une anomalie se présentait du fait que les journaux indiquaient les uns, comme nous, 6,95369, d'autres 6,95 et d'autres enfin 6,94.

Nous avons voulu avoir l'explication officielle de cette anomalie et avons interviewé dans ce but M. BOUJARD, secrétaire général de la Préfecture du Nord.

De l'entretien que nous avons eu avec M. Boujard, ressort une grande clarté.

« Il est certain, — nous a dit ce distingué fonctionnaire — que, CALCULÉ AU MILLIME comme vous l'avez fait, LE COEFFICIENT EST DE 6,95369. Mais ce mode de calcul n'ayant jamais été employé pour la fixation des précédents coefficients, la Commission du Coût de la Vie ne l'a pas retenu cette fois encore. Elle a simplement CALCULÉ AU CENTIME comme les autres fois et de cette façon de faire il résulte les chiffres suivants : 7,09, moyenne des deux coefficients de 1930, multipliée par 98,045 nouveau calcul du coefficient et divisé par 100, égale 6,94. »

Voici donc le mystère éclairci. Le coefficient réel établi sur l'ancienne base est 6,94.

UN COMMUNIQUÉ OFFICIEL

A l'appui de ces dires, voici le communiqué officiel fourni par la Préfecture :

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, le samedi 30 mai 1931, à 15 heures, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord.

Présents: MM. Broutin, Danel, Duez, Dupas, Dumont, Gadenne, Garnier, Gervois, Hauser, Hautson, Herbin, Libert, Masson, Nuez, Olivier, Paris, Saint-Venant, Salomon, Verbeurgt, Mlle Vion, M. W. Watine.

Secrétaire : M. Goursault.

La Commission a entendu les rapports de chacune des sous-commissions qui s'étaient réunies au cours de la semaine.

Se référant aux instructions ministérielles, elle a établi sur les bases moyennes de 100 en 1930 le nouvel indice du coût de la vie qui ressort à 98,045 à la date du 1er mai 1931.

Conformément au désir exprimé par le Conseil Général du Nord, elle a, d'autre part, calculé l'ancien coefficient sur la base de 1914 et elle a obtenu des résultats à peu près identiques (6,94 et 6,94).

La commission a indiqué, en outre, que pour permettre l'exécution de ceux des contrats en cours qui envisagent des variations de salaires d'après les fluctuations de l'indice, il suffira, dorénavant, aux contractants, d'adopter le mode de calcul ci-après :

La moyenne des indices de la méthode ancienne étant pour 1930 de 7,09

$$(7,16 + 7,02)$$

2

il suffira de multiplier cette moyenne par le 1/100^e du nouveau coefficient.

Exemple: nouveau coefficient au 1er mai 1931: 98,045; base à adopter:

$$\frac{7,09 \times 98,045}{100} = 6,94$$

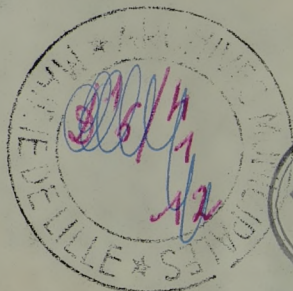
LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DU COÛT DE LA VIE

A titre documentaire, voici la composition de la Commission du Coût de la Vie qui a établi le nouveau coefficient, avec les attributions de chaque délégué.

L'administration était représentée par trois délégués : MM. BOUJARD, secrétaire général de la Préfecture du Nord; GERVOIS, Inspecteur divisionnaire du Travail; DUZ, doyen de la Faculté de Droit.

Les syndicats patronaux avaient 9 représentants : MM. GADENNE, directeur des Etablissements Laroche-Bauchat, à Mons-en-Barœul; HAUSER, confectionneur à Lille; HERBIN, fabricant de mouchoirs à Cambrai; NUEZ, imprimeur à Lille; OLLIVIER, président du Comité Interfédéral des Associations de Mutilés, Réformés, Veuves et Orphelins de Guerre; WATTINE, Président de la Fédération Familiale du Nord; GARNIER, directeur de l'Usine de Fives-Lille; L. DANIEL, imprimeur à Lille; R. DUMONT, administrateur des Nouvelles Epiceries du Nord à La Madeleine.

Les syndicats ouvriers avaient également 9 délégués : MM. MASSON, secrétaire du Syndicat des Typos et Imprimeurs; SAINT-VENANT, représentant de la Mairie de Lille; VERBEURGT, représentant de la Mairie de Roubaix; PARIS, représentant de la Mairie de Tourcoing; Charlemagne BROUTIN, représentant de l'Union des Syndicats libres de la région du Nord; DUPAS, secrétaire de la Société Coopérative de Consommation; Mlle VION, secrétaire des Syndicats féminins; M. SALOMON, secrétaire du Syndicat des Employés de Roubaix; M. HAUTSON, président du Syndicat des Contremaitres et Techniciens.



LE NOUVEAU COEFFICIENT DU COUT DE LA VIE

Il s'établit à 6,94
au lieu de 7,16

La commission du coût de la vie a tenu, samedi après-midi, à la préfecture du Nord, sa réunion plénière, au cours de laquelle devaient être confrontées les évaluations, fixées par les diverses sous-commissions, du prix des différentes denrées nécessaires à l'existence.

Alors que d'ordinaire la commission se borne à examiner les calculs arrêtés par les sous-commissions et à approuver la moyenne d'où ressort le nouveau coefficient, il n'en fut plus de même cette fois ; car, à maintes reprises, nous sont parvenus, jusqu'à l'extrémité du couloir sur lequel s'ouvre la salle des séances, les éclats de voix des membres qui ne paraissaient point approuver les résultats des travaux qui leur étaient présentés. L'application des nouvelles instructions ministérielles, prescrivant de prendre comme base nouvelle la moyenne des deux coefficients de 1930 et de la compter pour 100, avait-elle dérouté les calculs et prévisions de quelques-uns des commissaires ? C'est possible. Il apparut cependant à la sortie, bien que le calme eût reparu, qu'il subsistait un certain mécontentement. La séance avait été chaude, sinon tumultueuse ; d'ailleurs, elle s'était prolongée jusqu'à 19 heures 30.

Voici le communiqué qui nous a été remis à l'issue de cette séance et qui expose, avec la méthode nouvelle à appliquer désormais, le calcul du coefficient nouveau par rapport au précédent :

« La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la préfecture du Nord, le samedi 30 mai 1931, à 15 heures, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord.

» Présents : MM. Broutin, Daneu, Duez, Dupas, Dumont, Gadenne, Garnier, Gervois, Hauser, Hautson, Herbin, Libert, Masson, Nuez, Olivier, Paris, Saint-Venant, Salomon, Verbeurgt, Mlle Vion, M. Watine. Secrétaire : M. Goursault.

» La commission a entendu les rapporteurs de chacune des sous-commissions qui s'étaient réunies au cours de la semaine.

» Se référant aux instructions ministérielles, elle a établi sur les bases moyennes de 100 en 1930 le nouvel indice du coût de la vie, qui ressort à 98,045 à la date du 1^{er} mai 1931.

» Conformément au désir exprimé par le conseil général du Nord, elle a, d'autre part, calculé l'ancien coefficient sur la base de 1914 et elle a obtenu des résultats à peu près identiques (6,91 et 6,94).

» La commission a indiqué, en outre, que pour permettre l'exécution de ceux des contrats en cours qui envisagent des variations de salaires d'après les fluctuations de l'indice, il suffira dorénavant aux contractants d'adopter le mode de calcul ci-après :

» La moyenne des indices de la méthode ancienne étant pour 1930 de 7,09 (7,16+7,02, divisé par 2), il suffira de multiplier cette moyenne par le 1/100^e du nouveau coefficient.

» Exemple : nouveau coefficient au 1^{er} mai 1931 : 98,045 ; base à adopter :

$$7,09 \times 98,045 = 6,94.$$

O/a/d
H-

Commission du Coût de la vie

Coefficient 7,16

Octobre 1930

DANS LE NORD

**7,16 : nouveau coefficient
du coût de la vie**

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie a terminé ses travaux. En assemblée plénière, samedi après-midi, à la Préfecture, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord assisté de MM. Duez, doyen de la Faculté de Droit, et Gervois, inspecteur divisionnaire du Travail, elle a déterminé le nouveau coefficient de cherté de vie par rapport à 1914. Ce coefficient ressort à 7,163.

La Commission a entendu les rapports de MM. Dupas, pour la Sous-Commission de l'alimentation ; Hauser, pour l'habillement ; Duez pour les loyers, et Gervois pour les objets divers.

Les différents calculs des Sous-Commissions ont été ensuite pris en considération et leurs résultats adoptés sans discussion.

Voici la récapitulation de ces calculs :

	Coefficient d'augmen- tation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	7,064.10	0,65	4,591,665,0
Habillement	9,454.68	0,12	1,134,561,6
Habitation	5,377.84	0,05	0,268,892,0
Eclairage, chauffage	5,764.60	0,07	0,403,522,0
Entretien général ..	7,133.58	0,07	0,499,489,2
Dépenses diverses ...	6,634.75	0,04	0,265,390,0
Total			7,163,519,8

Le dernier coefficient, établi au 1er mai de cette année, était de 7,021.

Pour permettre de se rendre compte de l'augmentation constatée, nous publions ci-dessous la récapitulation des calculs qui furent faits il y a 6 mois.

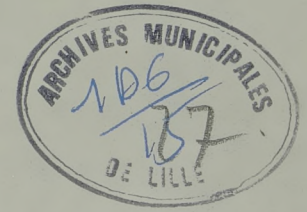
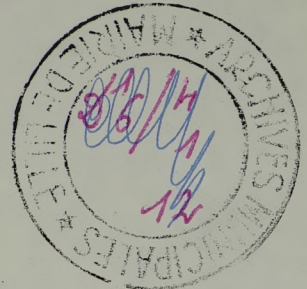
	Coefficient d'augmen- tation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	6,850.00	0,65	4,452,558,5
Habillement	9,446.50	0,12	1,133,560,0
Habitation	5,331.06	0,05	0,261,553,0
Eclairage, chauffage	5,764.60	0,07	0,403,522,0
Entretien général ..	7,216.50	0,07	0,505,155,0
Dépenses diverses ..	6,634.75	0,04	0,265,390,0
Total			7,021,758,5

On voit que la hausse du coefficient général provient principalement de celle de l'indice « alimentation ».

Les précédents coefficients

A titre documentaire, voici maintenant les divers coefficients établis depuis 1920, date d'entrée en fonctionnement de la Commission régionale d'études relatives au coût de la vie :

Mars 1920, 3,66 ; septembre 1920, 4,14 ; février 1921, 3,68 ; juin 1921, 3,36 ; octobre 1921, 4,00 ; mai 1923, 4,08 ; 15 octobre 1923, 4,45 ; 1er juin 1924, 4,66 ; 1er octobre 1924, 4,73 ; 1er mai 1925, 5,03 ; 1er octobre 1925, 5,21 ; 1er mai 1926, 6,13 ; 1er octobre 1926, 7,08 ; 1er mai 1927, 6,88 ; 1er octobre 1927, 6,65 ; 1er mai 1928, 7,02 ; 1er octobre 1928, 6,98 ; 1er mai 1929, 7,16 ; 1er octobre 1929, 7,25 ; 1er mai 1930, 7,02.



DANS LE NORD

7,16 : nouveau coefficient du coût de la vie

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie a terminé ses travaux.

En assemblée plénière, samedi après-midi, à la Préfecture, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord assisté de MM. Duez, doyen de la Faculté de Droit, et Gervois, inspecteur divisionnaire du Travail, elle a déterminé le nouveau coefficient de cherté de vie par rapport à 1914. Ce coefficient ressort à 7,163.

La Commission a entendu les rapports de MM. Dupas, pour la Sous-Commission de l'alimentation ; Hauser, pour l'habillement ; Duez pour les loyers, et Gervois pour les objets divers.

Les différents calculs des Sous-Commissions ont été ensuite pris en considération et leurs résultats adoptés sans discussion.

Voici la récapitulation de ces calculs :

	Coefficient d'augmen- tation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	7.064.10	0,65	4.591.665,0
Habillement	9.454,68	0,12	1.134.561,6
Habitation	5.377,84	0,05	0.268.892,0
Eclairage, chauffage	5.764,60	0,07	0.403.522,0
Entretien général ..	7.135,56	0,07	0.499.489,2
Dépenses diverses ...	6.634,75	0,04	0.265.390,0
Total			7.163.519,8

Le dernier coefficient, établi au 1er mai de cette année, était de 7,021.

Pour permettre de se rendre compte de l'augmentation constatée, nous publions ci-dessous la récapitulation des calculs qui furent faits il y a 6 mois.

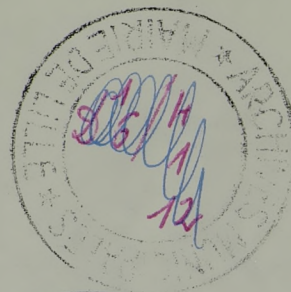
	Coefficient d'augmen- tation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	6.850,09	0,65	4.452.558,5
Habillement	9.446,50	0,12	1.133.580,0
Habitation	5.231,06	0,05	0.261.553,0
Eclairage, chauffage	5.734,60	0,07	0.403.522,0
Entretien général ..	7.216,50	0,07	0.506.155,0
Dépenses diverses ..	6.634,75	0,04	0.265.390,0
Total			7.021.758,5

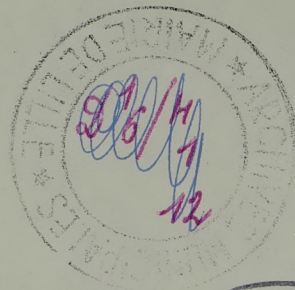
On voit que la hausse du coefficient général provient principalement de celle de l'indice « alimentation ».

Les précédents coefficients

A titre documentaire, voici maintenant les divers coefficients établis depuis 1920, date d'entrée en fonctionnement de la Commission régionale d'études relatives au coût de la vie :

Mars 1920, 3,66 ; septembre 1920, 4,14 ; février 1921, 3,68 ; juin 1921, 3,36 ; octobre 1921, 4,00 ; mai 1923, 4,08 ; 15 octobre 1923, 4,45 ; 1er juin 1924, 4,66 ; 1er octobre 1924, 4,73 ; 1er mai 1925, 5,03 ; 1er octobre 1925, 5,21 ; 1er mai 1926, 6,13 ; 1er octobre 1926, 7,08 ; 1er mai 1927, 6,88 ; 1er octobre 1927, 6,65 ; 1er mai 1928, 7,02 ; 1er octobre 1928, 6,98 ; 1er mai 1929, 7,16 ; 1er octobre 1929, 7,25 ; 1er mai 1930, 7,02.





LE NOUVEAU COEFFICIENT du coût de la vie

Il passe de 7,02 à 7,163

La commission plénière, qui a pour mission d'établir le coefficient du coût de la vie pour la période s'étendant du 1^{er} octobre 1930 au 1^{er} mai 1931, s'est réunie samedi, à 14 h. 30, dans la salle réservée au 5^e bureau du conseil général.

La séance était présidée par M. Boujard, secrétaire général du Nord.

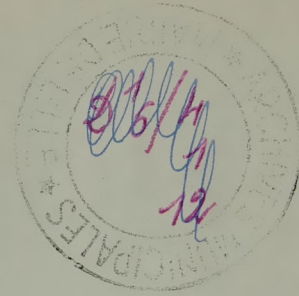
Après lecture des procès-verbaux relatifs aux travaux des trois sous-commissions qui ont tenu leurs réunions cette semaine, et après confrontation des coefficients particuliers fixés par elles, l'assemblée a établi comme suit, le coefficient moyen du coût de la vie dans tout le département du Nord, par rapport à 1914.

Voici le tableau récapitulatif des diverses dépenses :

Le premier chiffre représente le coefficient d'augmentation, par rapport au coût des mêmes objets en 1914 ; le deuxième chiffre, le coefficient de proportion, c'est-à-dire la part représentative de la dépense envisagée, l'unité étant prise pour base ; enfin, le troisième chiffre représente le produit de la multiplication du premier par le second.

Alimentation	7,064,10	0,65	4,591,665,0
Habillement	9,454,68	0,12	1,134,561,6
Habitation	5,377,84	0,05	0,268,892,0
Eclairage, chauffage.	5,764,60	0,07	0,403,522,0
Entretien général ...	7,135,56	0,07	0,499,489,2
Dépenses diverses ...	6,634,75	0,04	0,265,390,0

Total..... 7,163,519,8

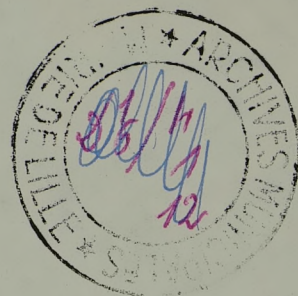


**Le coefficient du coût de la vie
passe dans le Nord
de 7,021 à 7,163**

La commission plénière chargée d'établir le coefficient du coût de la vie pour la période du 1er octobre 1930 au 1er mai 1931, s'est réunie samedi, à 14 heures 30, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Boujard, secrétaire général, assisté de MM. Gervois, inspecteur du travail, et Duez, doyen de la Faculté de Droit.

Après lecture des procès-verbaux relatifs aux travaux des différentes sous-commissions, l'assemblée a fixé le coefficient du coût de la vie à 7,163 au lieu de 7,021, indice déterminé au 1er mai 1930.

L'augmentation porte principalement sur l'alimentation qui représente le coefficient de 7,064 contre 6,850 au 1er mai 1930, et sur l'habillement, dont l'indice actuel a été fixé à 9,454.



**LE NOUVEAU COEFFICIENT
DU COUT DE LA VIE EST ETABLI**

De 7,02, il passe à 7,16

Samedi après-midi, à la Préfecture du Nord, eut lieu la commission plénière, chargée d'établir le coefficient du Coût de la vie, d'après les documents que lui avaient fournis les différentes sous-commissions.

Après confrontation des différents coefficients, la commission a établi à 7,163 le nouveau coefficient.

Celui du mois de mai était de 7,021.

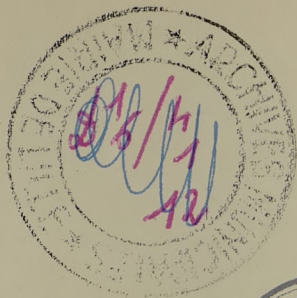
Voici, à titre de documentation, le tableau récapitulatif des différents coefficients :

La 1^{re} colonne indique le coefficient d'augmentation, la 2^e colonne le coefficient de proportion, la 3^e colonne les produits.

Alimentation ...	7,064.10	0,65	4,591.665.0
Habillement	9,454.68	0,12	1,134.561.6
Habitation	5,377.84	0,05	0,268.892.0
Eclair., chauff...	5,764.60	0,07	0,403.522.0
Entretien gén....	7,135.56	0,07	0,499.489.2
Dépenses div....	6,634.75	0,04	0,265.390.0
Total			7,163.519.8

Réveil du Nord 24 NOV. 1936

Cl. a / d



*Commission régionale
du coût de la vie*

Novembre 1936

**LES TRAVAUX
POUR LE COEFFICIENT
DU COUT DE LA VIE
DANS LE NORD**

Les travaux pour l'établissement du prochain coefficient du coût de la vie dans le Nord, se sont continués hier à la Préfecture par une première réunion de la commission.

La semaine dernière avaient eu lieu plusieurs réunions des sous-commissions de l'Alimentation, de l'Habillement, des Loyers, Objets divers, etc...

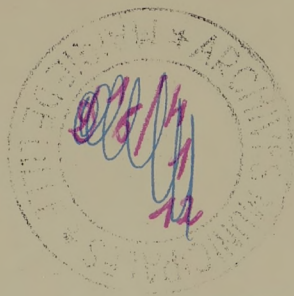
La réunion plénière de la Commission du Coût de la Vie aura lieu mercredi à 15 heures. Il serait difficile, impossible même, de dire à l'heure présente, quel sera le nouveau coefficient adopté.

Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que, attendu que le dernier coefficient établi en mai dernier était de 5.79, le nouveau coefficient sera certainement en hausse sensible. Attendons mercredi soir pour être fixés exactement.

M. Martin

du Nord

26.11.36

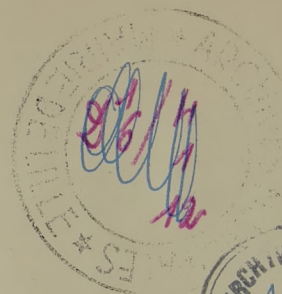


Prochain coefficient du coût de la vie

Mercredi, à 15 heures, se réunira, à la Préfecture du Nord, en séance plénière, la Commission régionale d'études pour l'établissement du coefficient du coût de la vie. C'est, du reste, au sortir de cette réunion que sera connu le nouveau coefficient. Celui de mai dernier était de 5,79.

On peut prévoir que le prochain coefficient sera plus élevé, attendu que le coût de la vie a subi une hausse certaine. Mais, on ne saurait dire, quant à présent, dans quelles proportions sera augmenté le coefficient de demain.

En prévision de l'assemblée plénière du 25 novembre, des réunions de la Commission régionale et du Comité d'études ont eu lieu, lundi matin, à la Préfecture et d'autres réunions, celles des sous-commissions de l'habillement, du logement, du charbon, objets divers, etc..., étaient annoncées pour l'après-midi, afin de procéder aux travaux préliminaires et préparatoires à la fixation du coefficient du coût de la vie.



Quel sera le prochain coefficient du coût de la vie dans le Nord ?

Lundi matin se sont tenues, à la préfecture du Nord, des séances de commission régionale et du comité d'études des prix en vue de la détermination du coefficient actuel du coût de la vie.

Au cours de l'après-midi, les sous-commissions du logement, de l'alimentation, de l'habillement, etc., ont tenu des réunions préliminaires. Leurs travaux se poursuivront aujourd'hui mardi et, mercredi, à 15 heures, une séance plénière s'ouvrira pour la confrontation des moyennes constatées, d'où sortira le nouveau coefficient.

Rappelons que le coefficient établi au printemps dernier était de 5,79. Quelle sera l'augmentation qu'enregistrera mercredi la commission plénière. Il serait extrêmement délicat d'avancer un chiffre ; attendons par conséquent celui que feront apparaître les calculs de la commission.

*d a / d
- 4 -*

*Coefficient du coût
de la vie*

Décembre 1936

M. Lepand.

aut. m. -

1 p. 12. 12. 16

LE COEFFICIENT DU COUT DE LA VIE DANS LE NORD

Une lettre des Associations de Propriétaires au Préfet du Nord

Le groupement des Associations de propriétaires du Nord et du Pas-de-Calais a adressé la lettre suivante, au Préfet du Nord :

« Le nouveau coefficient du coût de la vie vient d'être publié. La comparaison des chiffres fait ressortir une hausse générale assez sensible.

» Le journal local que nous avons sous les yeux publie que les représentants de la C.G.T., après avoir reconnu la sincérité des calculs et des travaux de la Commission auxquels ils ont assisté, ont présenté des observations sur la valeur des proportions attribuées à divers éléments entrant dans le calcul du coefficient. Autrement dit cette sincérité des calculs se trouve donc quelque peu atténuée par les observations présentées.

» Les réserves formulées par l'organisation citée plus haut, font naître un doute sur l'exactitude des chiffres donnés et pour notre part, nous ne retiendrons que ceux se rapportant aux loyers.

» Les Associations de propriétaires n'ont pas été invitées à collaborer aux travaux d'établissement du coefficient du coût de la vie. Cependant votre prédécesseur, par une lettre en date du 7 juillet 1934, nous avait promis d'examiner le cas échéant, la possibilité de donner suite au désir de participation exprimé par notre lettre du 18 juin de la même année.

» Cette élévation du chiffre servant de base au coefficient, nous apparaît d'autant plus paradoxale et nous vous en donnons les raisons : Le décret-loi du 16 juillet 1935 n'a pas été rapporté, il s'en suit que les loyers d'habitation continuent à être frappés de la réduction de 10 pour cent.

» Les paliers d'augmentation de 15 % prévus par la loi du 29 juin 1929 ont été suspendus une fois de plus cette année depuis longtemps, la crise des logements a fait place à la crise des locations, laquelle n'a pas été sans influencer quelque peu sur la baisse des loyers. L'extension du chômage a entraîné dans la voie de la concession certains prix de loyers qui ont été réduits davantage.

» Nous n'aurions garde d'omettre de vous signaler que certains loyers de chômeurs ne sont même pas payés du tout. Situation pénible pour laquelle les Gouvernements successifs n'ont jamais apporté la moindre attention.

» En ce qui concerne les loyers commerciaux de nombreuses décisions de justice ont fait réduire dans des proportions diverses les prix des baux.

» Nous nous excusons, M. le Préfet, de vous avoir fait un long exposé qui dépasse le cadre régional, mais il était utile de le faire. Il était nécessaire de démontrer le bien fondé des réclamations formulées par nos associations. Certains esprits seraient enclins à penser que les propriétaires sont au nombre des bénéficiaires des augmentations, la vérité est cependant tout autre.

» Veuillez agréer, etc. »
Le secrétaire des Associations de propriétaires du Nord et du Pas-de-Calais : Ernest LAMES, président de l'Association des Propriétaires de Dunkerque.



Nouvelles méthodes de calcul

Echo du Nord - 9 DÉC. 1930

A. H. d.

Commission régionale
du coût de la vie



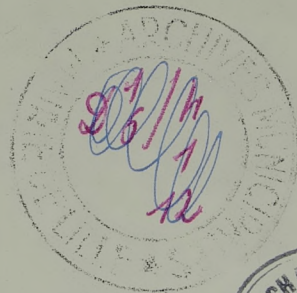
**Les nouvelles méthodes de calcul
de la commission du coût de la vie
dans le Nord**

En exécution des décisions ministérielles, la Commission régionale d'études relatives au coût de la vie va se réunir à la Préfecture du Nord pour déterminer les chiffres de base de la nouvelle méthode de calcul du coefficient.

A cet effet, les sous-commissions de l'Alimentation, de l'Habillement et des Objets divers tiendront séance mardi, dans la journée, et une réunion plénière est prévue pour samedi.

Cette nouvelle méthode de calcul sera mise en pratique pour l'établissement de l'indice de cherté de vie au mois de mai prochain.

Toutefois, si l'on s'en réfère au vœu émis par le Conseil général lors de sa dernière session, on peut penser que l'ancienne méthode sera encore utilisée concurremment avec la nouvelle.



**A PROPOS DES TRAVAUX
DES COMMISSIONS DU COUT DE LA VIE**

On nous communique :

« Le Conseil général du Nord vient de voter à l'unanimité, une résolution importante concernant les méthodes de calcul des indices du cout de la vie.

« On se souvient qu'une circulaire ministérielle a récemment prescrit une uniformisation des méthodes de calcul, dans le but d'obtenir des éléments de comparaison sérieux d'une région à une autre.

« Cette décision était particulièrement dangereuse pour notre département, où les indices ont dépassé le cadre de la statistique pour servir de base à la rémunération de nombreux salariés et en particulier à celle des fonctionnaires communaux.

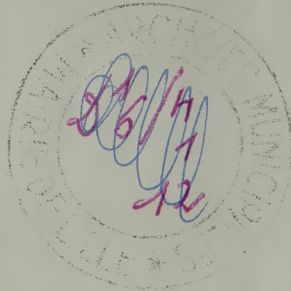
« En effet, la méthode de calcul du Nord est la seule qui permette de constater sérieusement la variation du cout réel des produits, et l'adoption des nouvelles dispositions ministérielles aurait abouti à l'établissement d'indices au-dessous de la réalité.

« On voit de suite le préjudice matériel important cause aux salariés de toutes sortes en cas de mise en application immédiate de la nouvelle méthode.

« A la demande des Syndicats Confédérés des Services Publics, M. Roger Salengro, député-maire de Lille a bien voulu prendre la défense des travailleurs menacés par les mesures restrictives envisagées.

« C'est sous son impulsion vigoureuse que le Conseil général a voté une résolution « affirmant que la méthode de calcul du Nord est la seule qui puisse présentement permettre la constatation précise des variations du cout réel des produits » et demandant à la Commission régionale de profiter de la faculté que lui laisse la circulaire ministérielle de continuer, pendant un certain temps, le calcul des indices sur les bases anciennes.

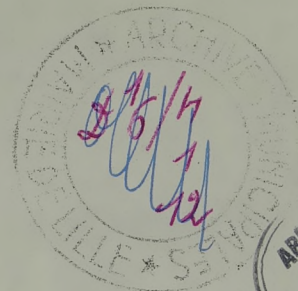
« Les salariés en général, les agents des services publics en particulier, savent gré au Conseil général et à M. Roger Salengro, des efforts qu'ils ont prodigués en faveur de leur cause et leur expriment leur gratitude. — La Ire Région Fédérale des S. Publics ».



APRÈS LA GRÈVE DES BOUEUX

La Commission Paritaire dont M. Roger Sa-
tengro avait fait voter samedi le principe de
l'institution par l'Assemblée générale des gré-
vistas du service concédé de l'enlèvement et
du traitement des ordures ménagères s'est
réunie hier soir, dans le cabinet de M. le
Maire à l'Hôtel de Ville.

Après un long examen du problème, les
représentants de l'entreprise concessionnai-
re et des catégories du personnel ont à
l'unanimité, agréé une proposition de M. le
Maire de Lille mettant définitivement fin au
conflit.



Le coût de la vie

**LA NOUVELLE MÉTHODE
DE CALCUL DU COEFFICIENT**

En publiera-t-on les premiers résultats

Nous avons fait connaître qu'en vue d'unifier dans toute la France les méthodes d'établissement périodique du coefficient du coût de la vie, des instructions ministérielles ont invité les Commissions régionales à calculer dorénavant leurs indices sur des bases de calcul qui sont celles de la Commission centrale qui siège à Paris.

Comme nous l'avons dit également, la Commission du Nord a travaillé, au cours de cette semaine, à la modification de ses barèmes. Les sous-commissions de l'alimentation, de l'habillement et des objets divers ont tenu séance, ces jours derniers, et, samedi après-midi, eut lieu, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord, assisté de M. Duez, doyen de la Faculté de droit, la réunion plénière de la Commission.

Nous croyons savoir qu'en fait, la Commission, qui avait établi tout récemment le coefficient semestriel, a refait ses calculs sur les nouvelles bases. Mais, la question étant particulièrement délicate, aucune indication n'a été donnée, à l'issue de la séance, sur le résultat de ces calculs.

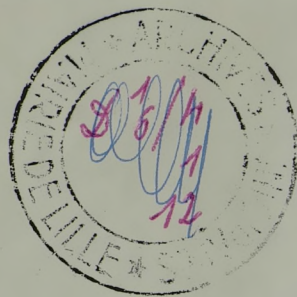
On se souvient qu'un vœu du Conseil général a demandé que dans l'avenir, outre le coefficient établi suivant le nouveau mode de calcul, on fasse connaître l'indice obtenu par l'emploi de l'ancienne méthode.

La méthode nouvelle ne devait entrer en application qu'en mai 1931. Toutefois, les calculs venant d'être établis, il ne serait pas impossible qu'on en connût le résultat.

Il semble que, jusqu'à présent, les indices du Nord aient été sensiblement plus élevés que dans d'autres régions où, sans doute, la vie devait être réellement moins chère, mais où, aussi, les bases de calcul étaient quelque peu différentes.

Qu'ont donné les estimations auxquelles vient de procéder la Commission régionale ?

Ses constatations vont être transmises, pour compléter la documentation de la Commission centrale, au ministère qui décidera.



LE COEFFICIENT DU COUT DE LA VIE DANS LE NORD

Mardi dernier, se réunissaient à la Préfecture du Nord, les diverses sous-commissions du coût de la vie : alimentation, habillement, objets divers.

Hier, samedi, c'était au tour de la Commission plénière à se réunir dans le but de coordonner les travaux des sous-commissions précitées.

M. Boujard, secrétaire général de la Préfecture, présidait cette réunion, à laquelle assistaient MM. M. Olivier, avocat; Duez, doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Lille; Charlemagne Broutin et Mlle Vion, représentants des syndicats libres; Wetine, Garnier, Libert, Hauser, etc...

Rappelons les données du problème qui se pose. Il ne s'agit point pour le moment d'établir un nouveau coefficient mais simplement de se livrer à une série de travaux devant servir de base à l'établissement du prochain coefficient dans six mois.

On sait que les méthodes d'établissement du coefficient sont quelque peu changées pour 1931. En effet, les coefficients précédents du coût de la vie avaient été établis en prenant pour base la discussion et de comparaison le coefficient de 1914. Ceci pour le Nord, du moins.

Or, l'Etat a pensé qu'il serait désirable que le coefficient soit désormais calculé d'après les prix de base de l'année précédente, et d'après certaines données qui seront les mêmes dans toute la France. En somme, on vise surtout à une méthode d'uniformisation du travail.

La nouvelle méthode, paraît-il, ne donnera pas de modifications très grandes dans le Nord. Toutefois, principalement en ce qui concerne les dépenses ménagères un nouveau mode de répartition doit être employé qui complique, paraît-il, quelque peu le travail.

De ces changements dans la formule employée, certains se sont émus, et des protestations se sont élevées dont impartialement nous nous sommes faits l'écho. Mais l'avenir seul, d'après les résultats obtenus, dira sans contestation possible, qui avait tort ou raison.

A la réunion de samedi à la Préfecture du Nord on s'est contenté d'aborder l'examen de certains prix procurés par les sous-commissions après leur dernière séance d'il y a huit jours.

On a continué en outre à recueillir des documents en vue de l'application de la nouvelle méthode.

Tout cela est un travail de préparation sujet à modification. Nous n'en donnerons donc point le détail, étant donné qu'il fut sans conclusion. D'autres prochaines réunions sont prévues.

V. B.

Le Coût de la Vie

Une circulaire relative au nouveau mode de calcul du coefficient

Le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale a donné des instructions pour que le calcul du coefficient de coût de la vie se fasse à partir du 1er janvier 1931, suivant une formule nouvelle, élaborée par la Commission centrale du coût de la vie.

Nous ne pouvons mieux faire que de publier ci-dessous le texte d'une circulaire qui a été adressée tout récemment aux Préfets du NORD et du PAS-DE-CALAIS par le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale :

Le système actuel et les règles nouvelles

Des méthodes nouvelles des mesures du coût de la vie vont être appliquées à partir du 1er janvier prochain.

La présente note a pour objet de rappeler brièvement les origines et les dispositions du système actuellement en vigueur et d'exposer les raisons qui ont conduit à l'application de règles nouvelles, ainsi que les précautions, qui ont été jugées nécessaires, pour assurer sans trouble, les transitions indispensables.

LE SYSTEME DE 1920

C'est un décret du 19 février 1920, signé de M. Jourdain, alors ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, qui a institué une commission centrale du coût de la vie. Avant la guerre, en effet, le coût de la vie n'était pas directement étudié, et les services de la Statistique Générale de la France se bornaient à recueillir un certain nombre de prix, sans chercher à en dégager les dépenses d'une famille moyenne.

La Commission centrale du coût de la vie, ayant étudié le problème qui lui était posé, présenta le 7 avril 1920, un rapport qui, après avoir reçu l'approbation du Ministre, est, aujourd'hui encore, la base des méthodes d'évaluation du coût de la vie en France.

Ces méthodes sont appliquées par des Commissions régionales, dont la création a été provoquée par la Commission centrale. Elles sont caractérisées par une liberté très grande ; liberté à chaque Commission de composer à sa guise le budget-type et liberté même du choix de la période de prise comme base pour comparaison.

En principe dans la majorité des cas cette base est celle de l'avant-guerre mais certaines commissions régionales ont préféré choisir d'autres bases ; l'année 1919 par exemple.

PRÉPARATION D'UN SYSTEME NOUVEAU

Les libertés laissées à chaque commission n'étaient pas sans présenter certains avantages, puisqu'elles permettaient d'adapter chaque budget aux conditions locales. Mais, à la longue, ces avantages ont paru inférieurs aux inconvénients de discordances croissantes.

En particulier, les bases adoptées par chaque commission régionale étant dissemblables, aucune comparaison d'ensemble n'était rationnellement possible. Telle est la raison pour laquelle M. Loucheur, alors ministre du Travail, fit décider en 1928 l'étude d'une réforme nécessaire.

Il fut entendu dès les premières délibérations (8 novembre 1928) de la Commission centrale, qu'aucune décision définitive ne serait prise sans que les commissions régionales aient été appelées à formuler leurs observations.

Conformément à cette procédure, un premier rapport approuvé par la Commission centrale le 2 février 1929, fut soumis à l'approbation des commissions régionales dans le courant de l'année.

Après examen de leurs observations, la sous-commission chargée de la réforme des méthodes générales d'évaluation du coût de la vie, présenta à la commission, à la date du 22 janvier 1930, un rapport qui fut approuvé le 7 avril 1930.

Pour permettre l'exécution de ces dispositions, des instructions ont été adressées aux commissions d'études relatives au coût de la vie, le 22 avril, le 24 juin et le 24 septembre 1930.

Ce sont ces textes, résultats de longues et minutieuses études, qui définissent les méthodes nouvelles, dont il reste à exposer l'ordonnance.

LE SYSTEME NOUVEAU

C'est l'expérience même des méthodes appliquées depuis 1920 qui a conduit à la détermination des règles nouvelles. Ces règles ont donc pour objet principal d'unifier les travaux des commissions d'études du coût de la vie un budget-type a été établi ; une base commune a été proposée, et une base de comparaison unique a été imposée.

Il a été jugé toutefois nécessaire, de laisser au budget-type une certaine élasticité permettant de l'adapter dans une certaine mesure aux consommations variables des diverses régions. Cet ajustement reste, en effet, possible dans des limites déterminées.

Dans le budget-type, les pourcentages affectés à chaque rubrique ne peuvent être modifiés ; mais les commissions régionales du coût de la vie sont libres de procéder à une redistribution à l'intérieur de chaque rubrique, tenant compte des habitudes régionales.

Pour l'alimentation, par exemple, les commissions peuvent diviser la rubrique : Viande de boucherie et porc en sous-rubriques destinées à tenir compte de la consommation réelle des diverses catégories de viandes. De même, la rubrique : Légumes secs, peut comprendre indifféremment des haricots, des lentilles ou des pois. De même encore, pour le : Chauffage et éclairage, il appartiendra aux commissions de tenir compte des coutumes locales, du point de vue de l'importance respective du charbon, gaz, pétrole ou dans le chauffage ou dans l'éclairage. Seule, la proportion d'ensemble ne doit subir aucune modification.

Il était essentiel, d'autre part, de tenir compte

des conditions nouvelles de la vie, et la base généralement admise de 1913 paraissait d'année en année plus arbitraire. La monnaie nationale étant de nouveau stabilisée par rapport à l'or, il devenait possible de prendre, comme période-type, une année pour laquelle la mesure des valeurs était certaine.

On avait d'abord pensé à choisir l'année 1928-29 ; mais il eût été difficile de relever rétroactivement les prix de détail des différentes denrées figurant dans le budget-type. Il a donc semblé préférable de prendre comme année de base l'année 1930, pendant la durée de laquelle les commissions du coût de la vie soit à même de réunir commodément les éléments de calcul des nouveaux indices.

Grâce à ces dispositions, un minimum d'uniformité se trouve imposé aux méthodes de travail des diverses commissions régionales du coût de la vie, et l'intérêt national que présente la possibilité de comparer les différents indices ainsi calculés suffit à justifier le dispositif des mesures prises.

LA PERIODE DE TRANSITION

Quelle que fût la supériorité scientifique des méthodes nouvelles, il était essentiel d'éviter que les mesures adoptées pussent entraîner des troubles sur le marché du travail.

De très nombreux salaires sont, en effet, ajustés sur les indices du coût de la vie, et aucun perfectionnement d'ordre technique n'aurait pu justifier, dans ce domaine, des difficultés subites. Aussi des précautions toutes spéciales ont-elles été prises pour assurer, dans les meilleures conditions le passage du système ancien au système nouveau.

En premier lieu, les nouveaux indices ne doivent pas être calculés avant 1931 ; les commissions continueront donc provisoirement le calcul des indices sur les bases anciennes « pour permettre l'exécution régulière des contrats en cours » comme l'avait formellement demandé la Commission centrale.

Ainsi se trouve ménagée une période de transition, pendant laquelle les commissions calculeront simultanément l'ancien indice et le nouveau.

Cette période pourra être prolongée aussi longtemps que chaque commission l'estimera nécessaire pour qu'aucune perturbation ne puisse être produite de ce chef dans les arrangements relatifs aux salaires. D'autre part, quand les nouvelles séries d'indices auront été reconnues valables, elles seront seules reproduites dans le Bulletin de la Statistique Générale de la France ; mais les indices, que les commissions continueraient à établir d'après leurs anciennes habitudes, conserveront toute leur valeur locale, si leur maintien est de nature à faciliter l'application des contrats existants pour le règlement des salaires.

Le budget - type

Voici d'autre part le budget-type élaboré par la Commission centrale du coût de la vie et qui devra servir de base aux nouvelles évaluations : (Pourcentage de la valeur de chaque élément par rapport à la dépense totale de base.)

A. — Alimentation : 60 %.

Pain	9,0
Farines, pâtes, riz	2,0
Pommes de terre	2,5
Haricots, lentilles, pois secs	2,5
Viandes de boucherie et porc	17,0
Volaille, lapin, poisson	1,0
Lait	3,0
Fromage	2,5
Oeufs	2,0
Saindoux, beurre, huile, etc.	6,0
Sucre	1,5
Café, chicorée	2,0
Chocolat, sel, vinaigre	1,5
Boisson (vin, bière ou cidre)	7,5

B. — Chauffage et éclairage : 5 %.

C. — Loyer : 10 %.

D. — Habillement : 15 %.

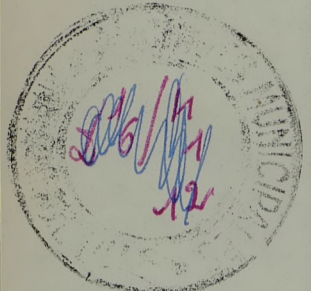
(Vêtements)

Homme :	
Complet de ville lainage confection	2,3
Complet de travail métré bleu	0,5
Femme :	
Robe lainage (confection)	1,3
Manteau lainage (confection)	0,6
Peignoir	0,6
Enfants :	
Complet garçon laine (confection)	1,0
Robe fillette laine et soie (confect.)	0,8
Tabliers noirs coton	0,6
Chaussures (homme, femme et enf.	2,4
Ressemelages (cloués)	0,8
Chemise blanche coton p ^r homme	1,0
Chemise coton pour femme	0,9
Chaussettes coton homme	1,0
Mouchoirs fil	0,3
Serviettes toilette	0,2
Draps toile métré bonne qualité ..	0,7

E. Dépenses diverses : 10 %.

Savon blanc de Marseille 72 % ..	2,0
Lessive	0,8
Coupes de cheveux, barbes, bains ..	1,5
Tabac caporal ordinaire	1,2
Journal quotidien	1,0
Cinéma	1,2
Visites médicales (à domicile)	1,5
Frais de transport (tramways, chemins de fer, bicyclette, etc.)	0,8

(Pour déterminer les coefficients de la catégorie alimentaire, les quantités prévues par le budget-type primitif ont été multipliées par les prix moyens résultant des enquêtes effectuées par la Statistique de la France en 1929).



Handwritten notes:
 d a / d
 - 1 -
 Commission
 du coût de
 la vie

Le Coût de la Vie

Une circulaire relative au nouveau mode de calcul du coefficient

Le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale a donné des instructions pour que le calcul du coefficient de coût de la vie se fasse à partir du 1er janvier 1931, suivant une formule nouvelle, élaborée par la Commission centrale du coût de la vie.

Nous ne pouvons mieux faire que de publier ci-dessous le texte d'une circulaire qui a été adressée tout récemment aux Préfets du NORD et du PAS-DE-CALAIS par le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale :

Le système actuel et les règles nouvelles

Des méthodes nouvelles des mesures du coût de la vie vont être appliquées à partir du 1er janvier prochain.

La présente note a pour objet de rappeler brièvement les origines et les dispositions du système actuellement en vigueur et d'exposer les raisons qui ont conduit à l'application de règles nouvelles, ainsi que les précautions, qui ont été jugées nécessaires, pour assurer sans trouble, les transitions indispensables.

LE SYSTEME DE 1920

C'est un décret du 19 février 1920, signé de M. Jourdain, alors ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, qui a institué une commission centrale du coût de la vie. Avant la guerre, en effet, le coût de la vie n'était pas directement étudié, et les services de la Statistique Générale de la France se bornaient à recueillir un certain nombre de prix, sans chercher à en dégager les dépenses d'une famille moyenne.

La Commission centrale du coût de la vie, ayant étudié le problème qui lui était posé, présenta le 7 avril 1920, un rapport qui, après avoir reçu l'approbation du Ministre, est, aujourd'hui encore, la base des méthodes d'évaluation du coût de la vie en France.

Ces méthodes sont appliquées par des Commissions régionales, dont la création a été provoquée par la Commission centrale. Elles sont caractérisées par une liberté très grande; liberté à chaque Commission de composer à sa guise le budget-type et liberté même du choix de la période de prise comme base pour comparaison.

En principe dans la majorité des cas cette base est celle de l'avant-guerre mais certaines commissions régionales ont préféré choisir d'autres bases; l'année 1919 par exemple.

PREPARATION D'UN SYSTEME NOUVEAU

Les libertés laissées à chaque commission n'étaient pas sans présenter certains avantages, puisqu'elles permettaient d'adapter chaque budget aux conditions locales. Mais, à la longue, ces avantages ont paru inférieurs aux inconvénients de discordances croissantes.

En particulier, les bases adoptées par chaque commission régionale étant dissemblables, aucune comparaison d'ensemble n'était rationnellement possible. Telle est la raison pour laquelle M. Loucheur, alors ministre du Travail, fit décider en 1928 l'étude d'une réforme nécessaire.

Il fut entendu dès les premières délibérations (8 novembre 1928) de la Commission centrale, qu'aucune décision définitive ne serait prise sans que les commissions régionales aient été appelées à formuler leurs observations.

Conformément à cette procédure, un premier rapport approuvé par la Commission centrale le 2 février 1929, fut soumis à l'approbation des commissions régionales dans le courant de l'année.

Après examen de leurs observations, la sous-commission chargée de la réforme des méthodes générales d'évaluation du coût de la vie, présenta à la commission, à la date du 22 janvier 1930, un rapport qui fut approuvé le 7 avril 1930.

Pour permettre l'exécution de ces dispositions, des instructions ont été adressées aux commissions d'études relatives au coût de la vie, le 22 avril, le 24 juin et le 24 septembre 1930.

Ce sont ces textes, résultats de longues et minutieuses études, qui définissent les méthodes nouvelles, dont il reste à exposer l'ordonnance.

LE SYSTEME NOUVEAU

C'est l'expérience même des méthodes appliquées depuis 1920 qui a conduit à la détermination des règles nouvelles. Ces règles ont donc pour objet principal d'unifier les travaux des commissions d'études du coût de la vie un budget-type a été établi; une base commune a été proposée, et une base de comparaison unique a été imposée.

Il a été jugé toutefois nécessaire, de laisser au budget-type une certaine élasticité permettant de l'adapter dans une certaine mesure aux consommations variables des diverses régions. Cet ajustement reste, en effet, possible dans des limites déterminées.

Dans le budget-type, les pourcentages affectés à chaque rubrique ne peuvent être modifiés; mais les commissions régionales du coût de la vie sont libres de procéder à une redistribution à l'intérieur de chaque rubrique, tenant compte des habitudes régionales.

Pour l'alimentation, par exemple, les commissions peuvent diviser la rubrique: **Viande de boucherie et porc** en sous-rubriques destinées à tenir compte de la consommation réelle des diverses catégories de viandes. De même, la rubrique: **Légumes secs**, peut comprendre indifféremment des haricots, des lentilles ou des pois. De même encore, pour le: **Chauffage et éclairage**, il appartiendra aux commissions de tenir compte des coutumes locales, du point de vue de l'importance respective du charbon, gaz, pétrole ou dans le chauffage ou dans l'éclairage. Seule, la proportion d'ensemble ne doit subir aucune modification.

Il était essentiel, d'autre part, de tenir compte

des conditions nouvelles de la vie, et la base généralement admise de 1913 paraissait d'année en année plus arbitraire. La monnaie nationale étant de nouveau stabilisée par rapport à l'or, il devenait possible de prendre, comme période-type, une année pour laquelle la mesure des valeurs était certaine.

On avait d'abord pensé à choisir l'année 1928-29; mais il eût été difficile de relever rétroactivement les prix de détail des différentes denrées figurant dans le budget-type. Il a donc semblé préférable de prendre comme année de base l'année 1930, pendant la durée de laquelle les commissions du coût de la vie soit à même de réunir commodément les éléments de calcul des nouveaux indices.

Grâce à ces dispositions, un minimum d'uniformité se trouve imposé aux méthodes de travail des diverses commissions régionales du coût de la vie, et l'intérêt national que présente la possibilité de comparer les différents indices ainsi calculés suffit à justifier le dispositif des mesures prises.

LA PERIODE DE TRANSITION

Quelle que fût la supériorité scientifique des méthodes nouvelles, il était essentiel d'éviter que les mesures adoptées pussent entraîner des troubles sur le marché du travail.

De très nombreux salaires sont, en effet, ajustés sur les indices du coût de la vie, et aucun perfectionnement d'ordre technique n'aurait pu justifier, dans ce domaine, des difficultés subites. Aussi des précautions toutes spéciales ont-elles été prises pour assurer, dans les meilleures conditions le passage du système ancien au système nouveau.

En premier lieu, les nouveaux indices ne doivent pas être calculés avant 1931; les commissions continueront donc provisoirement le calcul des indices sur les bases anciennes « pour permettre l'exécution régulière des contrats en cours » comme l'avait formellement demandé la Commission centrale.

Ainsi se trouve ménagée une période de transition, pendant laquelle les commissions calculeront simultanément l'ancien indice et le nouveau.

Cette période pourra être prolongée aussi longtemps que chaque commission l'estimera nécessaire pour qu'aucune perturbation ne puisse être produite de ce chef dans les arrangements relatifs aux salaires. D'autre part, quand les nouvelles séries d'indices auront été reconnues valables, elles seront seules reproduites dans le Bulletin de la Statistique Générale de la France; mais les indices, que les commissions continueraient à établir d'après leurs anciennes habitudes, conserveront toute leur valeur locale, si leur maintien est de nature à faciliter l'application des contrats existants pour le règlement des salaires.

Le budget - type

Voici d'autre part le budget-type élaboré par la Commission centrale du coût de la vie et qui devra servir de base aux nouvelles évaluations: (Pourcentage de la valeur de chaque élément par rapport à la dépense totale de base.)

A. — Alimentation : 60 %.

Pain	9,0
Farines, pâtes, riz	2,0
Pommes de terre	2,5
Haricots, lentilles, pois secs	2,5
Viandes de boucherie et porc	17,0
Volaille, lapin, poisson	1,0
Lait	3,0
Fromage	2,5
Œufs	2,0
Saindoux, beurre, huile, etc.	6,0
Sucre	1,5
Café, chicorée	2,0
Chocolat, sel, vinaigre	1,5
Boisson (vin, bière ou cidre)	7,5

B. — Chauffage et éclairage : 5 %.

C. — Loyer : 10 %.

D. — Habillement : 15 %.

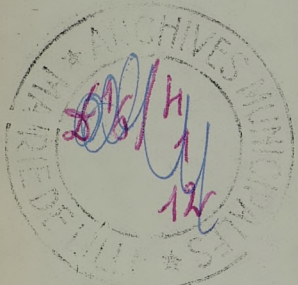
(Vêtements)

Homme :	
Complet de ville lainage confection	2,3
Complet de travail métré bleu	0,5
Femme :	
Robe lainage (confection)	1,3
Manteau lainage (confection)	0,6
Peignoir	0,6
Enfants :	
Complet garçon laine (confection)	1,0
Robe fillette laine et soie (confect.)	0,8
Tabliers noirs coton	0,6
Chaussures (homme, femme et enf.)	2,4
Ressemelages (cloués)	0,8
Chemise blanche coton p ^r homme	1,0
Chemise coton pour femme	0,9
Chaussettes coton homme	1,0
Mouchoirs fil	0,3
Serviettes toilette	0,2
Draps toile métré bonne qualité ..	0,7

E. Dépenses diverses : 10 %.

Savon blanc de Marseille 72 % ..	2,0
Lessive	0,8
Coupes de cheveux, barbes, bains	1,5
Tabac caporal ordinaire	1,2
Journal quotidien	1,0
Cinéma	1,2
Visites médicales (à domicile)	1,5
Frais de transport (tramways, chemins de fer, bicyclette, etc.)	0,8

(Pour déterminer les coefficients de la catégorie alimentaire, les quantités prévues par le budget-type primitif ont été multipliées par les prix moyens résultant des enquêtes effectuées par la Statistique de la France en 1929).



de la Vie

du mode de calcul du coefficient

des conditions nouvelles de la vie, et la base généralement admise de 1913 paraissait d'année en année plus arbitraire. La monnaie nationale étant de nouveau stabilisée par rapport à l'or, il devenait possible de prendre, comme période-type, une année pour laquelle la mesure des valeurs était certaine.

On avait d'abord pensé à choisir l'année 1928-29; mais il eût été difficile de relever rétroactivement les prix de détail des différentes denrées figurant dans le budget-type. Il a donc semblé préférable de prendre comme année de base l'année 1930, pendant la durée de laquelle les commissions du coût de la vie soit à même de réunir commodément les éléments de calcul des nouveaux indices.

Grâce à ces dispositions, un minimum d'uniformité se trouve imposé aux méthodes de travail des diverses commissions régionales du coût de la vie, et l'intérêt national que présente la possibilité de comparer les différents indices ainsi calculés suffit à justifier le dispositif des mesures prises.

LA PÉRIODE DE TRANSITION

Quelle que fût la supériorité scientifique des méthodes nouvelles, il était essentiel d'éviter que les mesures adoptées pussent entraîner des troubles sur le marché du travail.

De très nombreux salaires sont, en effet, ajustés sur les indices du coût de la vie, et aucun perfectionnement d'ordre technique n'aurait pu justifier, dans ce domaine, des difficultés subites. Aussi des précautions toutes spéciales ont-elles été prises pour assurer, dans les meilleures conditions le passage du système ancien au système nouveau.

En premier lieu, les nouveaux indices ne doivent pas être calculés avant 1931; les commissions continueront donc provisoirement le calcul des indices sur les bases anciennes « pour permettre l'exécution régulière des contrats en cours » comme l'avait formellement demandé la Commission centrale.

Ainsi se trouve ménagée une période de transition, pendant laquelle les commissions calculeront simultanément l'ancien indice et le nouveau.

Cette période pourra être prolongée aussi longtemps que chaque commission l'estimera nécessaire pour qu'aucune perturbation ne puisse être produite de ce chef dans les arrangements relatifs aux salaires. D'autre part, quand les nouvelles séries d'indices auront été reconnues valables, elles seront seules reproduites dans le Bulletin de la Statistique Générale de la France, mais les indices, que les commissions continueraient à établir d'après leurs anciennes habitudes, conserveront toute leur valeur locale, si leur maintien est de nature à faciliter l'application des contrats existants pour le règlement des salaires.

Le budget - type

Voici d'autre part le budget-type élaboré par la Commission centrale du coût de la vie et qui devra servir de base aux nouvelles évaluations : (Pourcentage de la valeur de chaque élément par rapport à la dépense totale de base.)

A. — Alimentation : 60 %.

Pain	9,0
Farines, pâtes, riz	2,0
Pommes de terre	2,5
Haricots, lentilles, pois secs	2,5
Viandes de boucherie et porc	17,0
Volaille, lapin, poisson	1,0
Lait	3,0
Fromage	2,5
Oeufs	2,0
Saindoux, beurre, huile, etc.	6,0
Sucre	1,5
Café, chicorée	2,0
Chocolat, sel, vinaigre	1,5
Boisson (vin, bière ou cidre)	7,5

B. — Chauffage et éclairage : 5 %.

C. — Loyer : 10 %.

D. — Habillement : 15 %.

(Vêtements)

Homme :

Complet de ville lainage confection	2,3
Complet de travail métis bleu	0,5

Femme :

Robe lainage (confection)	1,3
Manteau lainage (confection)	0,6
Peignoir	0,6

Enfants :

Complet garçon laine (confection)	1,0
Robe fillette laine et soie (confect.)	0,8
Tabliers noirs coton	0,6
Chaussures (homme, femme et enf.	2,4
Ressemelages (cloués)	0,8
Chemise blanche coton p ^r homme	1,0
Chemise coton pour femme	0,9
Chaussettes coton homme	1,0
Mouchoirs fil	0,3
Serviettes toilette	0,2
Draps toile métis bonne qualité ..	0,7

E. Dépenses diverses : 10 %.

Savon blanc de Marseille 72 % ..	2,0
Lessive	0,8
Coupes de cheveux, barbes, bains	1,5
Tabac caporal ordinaire	1,2
Journal quotidien	1,0
Cinéma	1,2
Visites médicales (à domicile)	1,5
Frais de transport (tramways, chemins de fer, bicyclette, etc.)	0,8

(Pour déterminer les coefficients de la catégorie alimentaire, les quantités prévues par le budget-type primitif ont été multipliées par les prix moyens résultant des enquêtes effectuées par la Statistique de la France en 1929).

q. a. f. d.

*Commission du coût
de la vie*



Installation de la commission du coût de la vie

Il a été procédé, samedi après-midi, à la préfecture du Nord, à l'installation des membres de la nouvelle commission régionale du coût de la vie. La cérémonie fut présidée par M. Roger Langeron, préfet du Nord, qu'assistaient M. Boujard, secrétaire général, et M. Cerisier, chef de division.

Etaient présents : MM. Hauser, représentant l'habillement ; Libert, la métallurgie ; Montaigne, le bâtiment ; Leleu, fabricant de toile à Armentières ; Hautson, du syndicat des contremaîtres et employés de Roubaix ; Herlin ; Mlle Vion ; MM. Saiomon ; Maçon ; Dupas ; Prache ; Gervois, inspecteur du travail ; Louis Wattinne, président de l'Union des familles nombreuses ; Olivier, président de la Fédération des anciens combattants du Nord, et le secrétaire général de la mairie de Tourcoing.

M. le préfet procéda à l'installation de la commission et adressa aux personnes présentes ses vifs remerciements pour le concours désintéressé qu'elles apportent en la circonstance à l'administration.

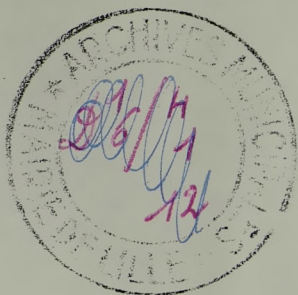
M. Gervois fit ensuite un rapide exposé des travaux que vont entreprendre cette semaine les diverses sous-commissions.

L'assemblée procéda à la désignation des membres des diverses sous-commissions : 1. alimentation ; 2. habillement ; 3. objets divers (habitation, chauffage et éclairage, entretien général, etc.).

Les différentes réunions ont été fixées comme suit : 1. objets divers, le mercredi 22 octobre ; 2. alimentation, le jeudi 23 ; 3. habillement, le vendredi 24.

La séance plénière aura lieu samedi prochain 25 courant.

d. a. / d.



Ch. Cois de la vie

L'enquête ministérielle dans le Nord sur les prix des produits

LA QUINCAILLERIE — LE CHARBON LA VAISSELLE ET LES MEUBLES

Les derniers travaux de l'enquête ordonnée par le ministère sur les prix des divers produits se sont terminés, jeudi, par la consignation des prix relatifs à la quincaillerie, au charbon, à la vaisselle et aux meubles.

Comme pour les jours précédents, on a enregistré les divers prix pratiqués en fabrication et au détail.

Peu de remarques sont à consigner pour ces divers articles.

En ce qui concerne la quincaillerie, les articles sont de nature tellement diverse qu'on ne peut indiquer s'il y a d'une manière générale hausse ou baisse dans ce commerce.

Il faut envisager, en effet, la boulonnerie, la serrurerie, les articles de ménage, la clouterie, etc.

Pour la boulonnerie, notamment dans la fabrication, c'est le coût de la matière première qui a surtout de l'importance ; dans la serrurerie, on considère, au contraire, la main-d'œuvre qui intervient pour un élément beaucoup plus important.

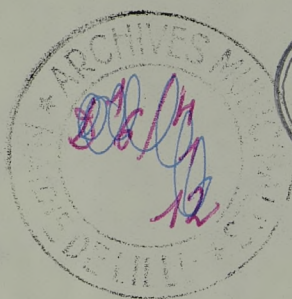
On peut estimer que, seuls, certains fabricants de produits destinés au bâtiment ont une tendance à la baisse, parce qu'il y a un ralentissement relatif de commandes dans cette partie mais, d'autre part, les grosses firmes maintiennent leur prix.

Dans le charbon, les prix sont les mêmes depuis environ un an.

On nous fait observer en cette matière pour ce qui concerne la région du Nord, que les prix sont d'environ 15 % moins élevés que dans les autres régions, et cette cause provient de la très grande concurrence que l'on peut constater dans ce commerce.

Pour l'établissement des prix, les marchands de charbons sont évidemment tributaires des mines, mais doivent tenir compte également de l'importation étrangère qui est de 30 % environ de la consommation totale.

Q. a. f. d.



Ch. Bouard de la Vie

L'enquête officielle sur le prix des denrées

Mardi, vers 15 heures, s'est tenue à la Préfecture du Nord une nouvelle réunion relative à l'enquête officielle qui est ouverte actuellement concernant les prix commerciaux des produits alimentaires de première nécessité et de grande consommation.

Lundi, c'était pour la boucherie et la charcuterie que des représentants des chevilleurs, bouchers détaillants et charcutiers se réunissaient afin de procéder à l'étude des tarifs des viandes.

Mardi, c'étaient les personnes qualifiées en ce qui concerne divers produits comestibles, qui s'étaient rassemblées pour l'examen de cette question des prix commerciaux desdits produits et qui constituent un des éléments d'un ensemble des denrées de grande consommation faisant l'objet de l'enquête en ce moment en cours au ministère du Commerce.

Les différents organismes de répartition à la consommation étaient représentés à la séance, qui était présidée par M. Boujard, secrétaire général du Nord.

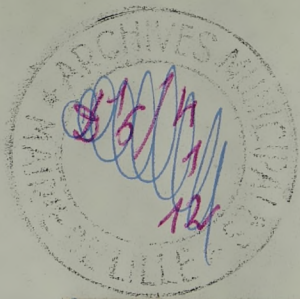
Par « comestibles », en l'occurrence, on entend les produits de consommation courante tels que : épicerie, légumes, lait et produits de crèmerie, œufs, pâtes alimentaires, vins, etc., etc...

Il semble qu'on désire, en haut lieu, connaître les répercussions de certaines « incidences » sur les prix des marchandises, par exemple les frais de transport et autres, l'octroi, les intermédiaires, etc...

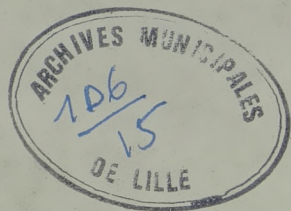
Pendant nombre de mois, on aurait, paraît-il, pratiqué, à la vente au consommateur, des prix inférieurs dans la proportion de 10 % à la tonne pour les marchandises que l'on trouve dans l'approvisionnement général de l'alimentation.

Il est vrai qu'une enquête comme celle qui est en cours, pour être menée à bonne fin, exige des examens approfondis et des études complexes avant qu'on puisse se prononcer d'une façon nettement affirmative.

A l'ordre du jour de mercredi 1er octobre, est porté l'article « Habillement ».



Commission des prix de la vie



L'enquête officielle sur le prix des denrées

Hier à 15 heures, s'est tenue à la Préfecture du Nord une nouvelle réunion de la Commission chargée de l'enquête officielle ouverte dans tous les départements à l'effet de rechercher dans quelle mesure pour chaque catégorie de produits alimentaires de première nécessité et de grande consommation, interviennent les divers éléments constitutifs du prix de revient (matière première ou prix d'achat, main-d'œuvre, loyer, impôts, profits et pertes, bénéfice).

Il ne s'agit donc point, à proprement parler, d'une enquête sur le prix des denrées, mais bien d'une enquête économique d'intérêt général sur le pourcentage des différentes charges qui grèvent une marchandise donnée.

Un questionnaire détaillé est adressé aux grossistes et détaillants qui doivent fournir à l'administration tous les chiffres qui leur sont demandés.

Malheureusement, ces chiffres varient singulièrement d'un commerçant à un autre et le travail des enquêteurs se trouve, de ce fait, singulièrement compliqué.

Lundi c'était pour la boucherie et la charcuterie que des représentants des chevilleurs, bouchers détaillants et charcutiers se réunissaient pour établir les barèmes demandés par le Ministre.

Hier mardi, sous la présidence de M. Louis Boujard, la Commission était appelée à fixer les conditions d'achat et de vente des denrées suivantes : légumes, épicerie, œufs, lait, beurre, fromages et vins.

Nous croyons savoir que les intéressés, réunis à la Préfecture, sont arrivés à cette conclusion inattendue que « du 1^{er} juillet 1929 au 30 juin 1930, une baisse de 10 % a été constatée sur les marchandises diverses, en ce qui concerne l'alimentation générale ».

Et les œufs sont à 1 fr. 20 ! En septembre !

d a / d -



Com. Cours de la Vie

L'enquête sur les prix

La répercussion considérable des impôts sur les prix de vente

Quelques constatations de la Commission de l'«habillement»

Faisant suite aux précédents échanges de vues déterminés par l'enquête ministérielle sur les prix des denrées de première nécessité et de grande consommation, une Commission s'est réunie mercredi après-midi, à la Préfecture du Nord, pour envisager les conditions de vente des articles d'habillement.

La séance a été ouverte par M. Louis Boujard, secrétaire général de la Préfecture du Nord, et fut présidée par M. C. Cerisier, chef de division.

On notait la présence de nombreux représentants de diverses branches de commerce rattachées à l'habillement — fabricants, gros et détail — : Confection, MM. Duhem et Pierre Marchal ; Chemiserie, MM. Masson, Debert, Desombre ; bonneterie, MM. R. Demazières, Lamoot, Lesay ; chapellerie, MM. Lebrun, Sens ; modes, MM. Destombes, Gruson, Millard ; chaussures, MM. Boutry, Beuscart ; blanc et lingerie, M. Voituriez.

Comme dans les précédentes réunions, des prix divers furent enregistrés. On s'attachait surtout, pour répondre au questionnaire du ministère, à évaluer l'incidence des impôts et autres charges sur les prix de revient.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, les constatations qui sont faites font apparaître la crise actuelle et ses répercussions prochaines ou plus lointaines. Mais ce qui ressort encore plus nettement, c'est l'importance considérable du poste « impôts » dans l'établissement des prix de revient chez les détaillants.

En ce qui concerne l'habillement proprement dit, ou, plus exactement, la confection, les marchandises dont le prix, en 1914, n'excédait pas 100 francs, ne seraient vendues actuellement qu'au coefficient 4. (Pour les marchandises d'une valeur plus élevée, les prix auraient subi le coefficient 6.

Mais il faut tenir compte que la clientèle, en général, recherche et achète, aujourd'hui, une marchandise d'une qualité supérieure ; elle ne se contente plus de l'article qu'elle aurait acheté avant la guerre. Il y a un « décalage » dans le choix des articles, auquel correspond naturellement un décalage des prix.

Ceci expliquerait, ainsi que plusieurs membres de la Commission l'ont fait observer au cours de la discussion, la différence très sensible que l'on relève dans la comparaison des prix actuels par rapport à ceux d'avant 1914.

En second lieu on est obligé de constater — ce qui n'est pas nouveau, hélas ! — la cascade des impôts, aux différentes phases de la production, de la répartition et de la vente.

Ce fardeau d'impôts, grossi à chacune des transactions intermédiaires entre l'usine et le consommateur, s'ajoute au coût relativement élevé de la main-d'œuvre et aux frais généraux. Si bien que la baisse très accusée des matières premières depuis plusieurs mois n'a guère eu d'influence sur les prix de détail.

La baisse de la laine, par exemple, ne s'est pas fait sentir sur le prix d'un complet veston, parce que la valeur de la matière première qui entre dans sa fabrication est minime en regard des frais de main-d'œuvre et autres frais généraux.

De l'avis des spécialistes, le total des impôts qui s'ajoutent sur un même article, depuis la préparation de la matière première jusqu'à la livraison de l'article confectionné, atteint, et dépasse même parfois, la moitié des prix de vente ! Chaque fois, en effet, le nouvel impôt se calcule sur un prix augmenté des impôts précédents. C'est l'impôt sur l'impôt...

Le pourcentage des frais de main-d'œuvre, qui était d'environ 3 % avant la guerre, ressortirait aujourd'hui à environ 11 %.

De plus, les Assurances sociales entraînent une charge qui, dans de nombreux cas, — lorsque l'employeur paie seul la double cotisation — n'est pas inférieure à 8 % des salaires et cette charge se retrouve à chaque intermédiaire.

106/15
*Commission départe-
mentale de l'out-
let de la vie.*



Une série d'enquêtes sur les produits alimentaires à la préfecture du Nord

Conformément aux instructions données par la présidence du conseil, des enquêtes sont faites actuellement dans toute la France sur le prix des denrées alimentaires, de l'habillement, etc.

Dans le Nord, cette enquête a commencé lundi à la préfecture du Nord et se continuera les jours suivants.

LA BOUCHERIE ET LA CHARCUTERIE

On a commencé par la boucherie et la charcuterie, à Lille.

La réunion présidée par M. Boujard, secrétaire général de la préfecture, dura environ trois heures.

Il y avait des représentants des chevillards, des bouchers, des charcutiers ; M. Guibault, conseiller général ; M. Riez, vétérinaire départemental. Mais il fut, paraît-il, impossible d'arriver à fixer d'une manière précise les prix pratiqués par la boucherie et la charcuterie, ce même qu'on ne put connaître ceux qui sont fixés par les producteurs et par les intermédiaires, ces deux dernières catégories n'étant pas représentées.

Les chevillards se sont contentés de dire qu'il fallait pour le prix du bétail, s'en référer au marché de La Vilette, le seul régulateur pour toute la France.

On sait qu'à Lille on avait, il y a quelques années, essayé de rétablir le marché, mais que cette entreprise n'a pas pu être continuée.

Les bouchers se plaignent, d'ailleurs, que les intermédiaires, difficiles ou même impossibles à supprimer, selon eux, soient trop nombreux et trop exigeants.

Quant à la classification des bêtes qu'ils livrent à la consommation, elle n'est pas commode à établir, les expressions désignant tels ou tels quartiers n'ayant pas le même sens ici qu'à Paris.

D'autre part, les bouchers de Lille déclarent tous qu'ils ne vendent à leur clientèle que du bœuf et rien que des morceaux de première qualité.

On se demande dans ces conditions, où passent les vaches et les taureaux qui sont sacrifiés en quantité à peu près aussi grande que les bœufs ?

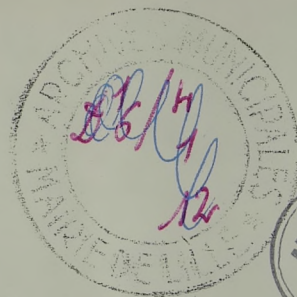
Tout ce qu'on a pu établir d'une manière précise, c'est que le transport du bétail de La Vilette à Lille, coûtait 0 fr. 28 au kilo.

Dans ces conditions, il sera très difficile de répondre au questionnaire ministériel qui est, paraît-il, très long et très complexe, mais pour lequel on manque à peu près totalement d'éléments.



Coefficient 7,02

A. a. p. d.



Commission du coût de la vie

LA VIE MOINS CHÈRE ?...

Le nouveau coefficient du coût de la vie fixé à 7,02 dans le Nord

C'est le même indice qu'il y a deux ans, alors qu'il s'élevait à 7,25 en octobre dernier

La Commission chargée des études relatives au coût de la vie et de déterminer deux fois par an le coefficient de cherté par rapport à 1914, a tenu sa séance plénière samedi à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Paul Duez, doyen de la Faculté de droit de Lille.

Les différentes sous-commissions avaient délibéré pendant la semaine et avaient préparé les calculs pour l'établissement de l'indice général.

Après avoir pris connaissance des rapports de ces sous-commissions, l'assemblée a arrêté comme suit les résultats de ses estimations :

	Coefficient d'augmentation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	6,850.09	0,65	4,452.558,5
Habillement	9,446.50	0,12	1,133.580,0
Habitation	5,231.06	0,05	0,261.553,0
Eclairage, chauffage	5,764.60	0,07	0,403.522,0
Entretien général ..	7,216.50	0,07	0,505.155,0
Dépenses diverses .	6,634.75	0,04	0,263.390,0
Total			7,021.758,5

Le coefficient actuel du coût de la vie par rapport à l'avant-guerre est donc de 7,02.

Le dernier coefficient établi, en octobre 1929, était de 7,25 contre 7,16 en mai de la même année.

Voici dans le but de rendre possible une comparaison avec les chiffres d'aujourd'hui, la décomposition des divers produits en octobre 1929 :

	Coefficient d'augmentation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	7,218.35	0,65	4,691.927,5
Habillement	9,446.50	0,12	1,133.560,0
Habitation	5,065.72	0,05	0,253.266,0
Eclairage, chauffage	5,764.60	0,07	0,403.522,0
Entretien général ..	7,211.44	0,07	0,504.800,8
Dépenses diverses ..	6,598.75	0,04	0,263.950,0
Total			7,251.068,3

Nous publions, en outre, ci-dessous, une récapitulation des coefficients qui ont été établis depuis 1920, date de la première réunion de la Commission régionale d'études.

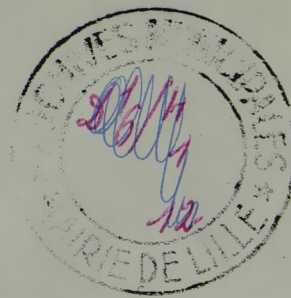
1920 Mars	3,66
— Septembre	4,14
1921 Février	3,68
— Juin	3,36
— Octobre	4,00
1923 Mai	4,08
— 15 octobre	4,45
1924 1er juin	4,66
— 1er octobre	4,73
1925 1er mai	5,03
— 1er octobre	5,21
1926 1er mai	6,13
— 1er octobre	7,68
1927 1er mai	6,85
— 1er octobre	6,65
1928 1er mai	7,02
— 1er octobre	6,98
1929 1er mai	7,16
— 1er octobre	7,25

On remarquera que le coefficient actuel (7,02) est le même qu'au 1er mai 1928.

Les calculs de la Commission d'études portent évidemment sur des bases théoriques. Ils indiquent, à deux ans d'intervalle, un même niveau des prix. Cependant, les ménagères constatent, en faisant chaque matin leurs emplettes pour ravitailler leur famille, que les prix de toutes choses — et surtout des denrées indispensables — ne cessent d'augmenter...

La Commission, avant de se séparer, a procédé à un échange de vues sur la nouvelle organisation de son travail, en exécution des instructions ministérielles.

Des modifications sont, en effet, apportées, à partir de cette année, à la composition de l'assemblée et à ses méthodes d'appréciation.



7.02 Coefficient du coût de la vie dans le Nord

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Samedi 10 mai, à 15 h., à la Préfecture du Nord, s'est réunie la commission du Coût de la Vie. Cette commission était placée sous la présidence de M. Duez, doyen de la Faculté de Droit.

Nous donnons ci-dessous les chiffres arrêtés par les membres de cette commission, qui ont fixé le coefficient du coût de la vie dans le Nord. (Les chiffres s'entendent de la façon suivante : 1^o Coefficient d'augmentation; 2^o Coefficient de proportion; 3^o Produit.

Pour 1930. — Alimentation : 6,580,09; 0,65; 4,452,558,5. — Habillement : 9,446,50; 0,12; 1,133,580,0. — Habitation : 5,231,06; 0,05; 0,261,553,0. — Eclairage, chauffage : 5,764,60; 0,07; 0,403,522,0. — Entretien général : 7,216,50; 0,07; 0,505,155,0. — Dépenses diverses : 6,634,75; 0,04; 0,265,390,0. — Total : 7,021,758,5.

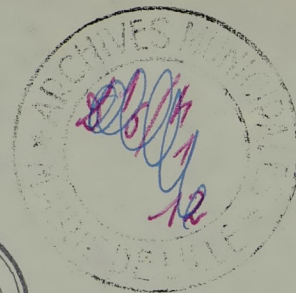
Pour 1929, les chiffres étaient : Alimentation : 7,218,35; 0,65; 4,691,927,5. — Habillement : 9,446,50; 0,12; 1,133,580,0. — Habitation : 5,065,72; 0,05; 0,253,286,0. — Eclairage, chauffage : 5,764,60; 0,07; 0,403,522,0. — Entretien général : 7,211,44; 0,07; 0,504,800,8. — Dépenses diverses : 6,598,75; 0,04; 0,263,950,0. — Total : 7,251,066,3.

Les coefficients dans le Nord depuis 1920

Ci-dessous, nous donnons également un compte rendu du coefficient dans le Nord depuis 1920, avec la désignation des circonscriptions :

1920 : mars, département, 3,66; Septembre, 4,14. — 1921 : février, 3,68; Juin, 3,36. — Octobre : arrondissement de Lille, 4,00; Douai, Valenciennes, 4,12; Cambrai-Avesnes, 3,79; Dunkerque-Hazebrouck, 4,02. — Moyenne du département : 3,98.

Département. — 1923 : mai, 4,08; 15 octobre, 4,45. — 1924 : 1^{er} juin, 4,66; 1^{er} octobre, 4,75. — 1925 : 1^{er} mai, 5,03; 1^{er} octobre, 5,21. — 1926 : 1^{er} mai, 6,13; 1^{er} octobre, 7,08. — 1927 : 1^{er} mai, 6,88; 1^{er} octobre, 6,65. — 1928 : 1^{er} mai, 7,02; 1^{er} octobre, 6,98. — 1929 : 1^{er} mai, 7,16; 1^{er} octobre, 7,25.



Le coefficient du coût de la vie est fixé à 7,02

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie hier après-midi à la préfecture.

Elle a établi comme suit le nouveau coefficient du coût de la vie, au 1er mai 1930 :

Alimentation. — Coefficient d'augmentation : 6.850,09 ; coefficient de proportion : 0,65 ; produit : 4.452.558,5.

Habillement. — Coefficient d'augmentation : 9.446,50 ; coefficient de proportion : 0,12 ; produit : 1.133.580.

Habitation. — Coefficient d'augmentation : 5.231,06 ; de proportion : 0,05 ; produit : 0.261.553.

Eclairage, chauffage. — Coefficient d'augmentation : 5.764,60 ; de proportion : 0,07 ; produit, 0.403.522.

Entretien général. — Coefficient d'augmentation : 7.216,50 ; de proportion : 0,07 ; produit : 0.505.155.

Dépenses diverses. — Coefficient d'augmentation : 6.634,75 ; de proportion : 0,04 ; produit : 0.265.390.

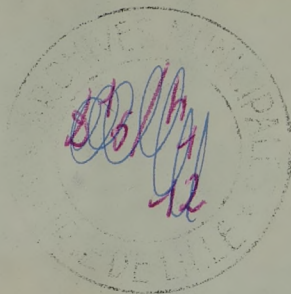
Total : 7.021.758,5.

Le nouveau coefficient du coût de la vie est donc fixé officiellement dans le département du Nord à 7,02.

Le dernier coefficient avait été fixé le 1er octobre 1929 à 7,251.066.

La statistique nous apprend donc que ce coefficient a baissé, puisque, de 7,25, il est passé à 7,02.

Nous ne nous en serions pas douté.



**Le coefficient du coût de la vie
dans le Nord**

7,02 au lieu de 7,25

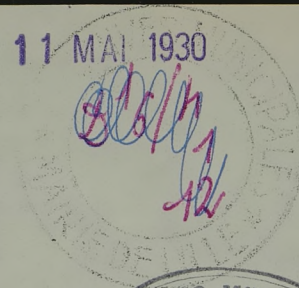
La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie samedi, à 15 h., à la préfecture du Nord, sous la présidence de M. Duez, doyen de la faculté de droit.

Le nouveau coefficient a été fixé à 7,02 à la date du 1^{er} mai ; celui du 1^{er} octobre 1929 était de 7,25 ; on constate donc une baisse de 0,23. Nous donnons ci-dessous la récapitulation des divers articles :

	Coefficient d'augmenta- tion	Coeffic. de proportion	Produits
Alimentation ...	6,850.09	0,65	4,452.558
Habillement	0,446.50	0,12	1,133.580
Habitation	5,231.06	0,05	0,261.553
Eclair., chauffage	5,764.60	0,07	0,403.522
Entret. général..	7,216.50	0,07	0,505.155
Dépenses divers ^{es}	6,634.75	0,04	0,265.390
Total			7,021.758

Voici, d'autre part, à titre documentaire, les différents coefficients du coût de la vie depuis 1920 :

- 1920 : mars, 3,66 ; septembre, 4,14.
- 1921 : février, 3,68 ; juin, 3,36 ; octobre, 3,98.
- 1923 : mai, 4,08 ; 15 octobre, 4,45.
- 1924 : 1^{er} juin, 4,66 ; 1^{er} octobre, 4,73.
- 1925 : 1^{er} mai, 5,03 ; 1^{er} octobre, 5,21.
- 1926 : 1^{er} mai, 6,13 ; 1^{er} octobre, 7,08.
- 1927 : 1^{er} mai, 6,88 ; 1^{er} octobre, 6,65.
- 1928 : 1^{er} mai, 7,02 ; 1^{er} octobre, 6,98.
- 1929 : 1^{er} mai, 7,16 ; 1^{er} octobre, 7,25.



*Archives
municipales*

7.02 Coefficient du coût de la vie dans le Nord

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Samedi 10 mai, à 15 h., à la Préfecture du Nord, s'est réunie la commission du Coût de la Vie. Cette commission était placée sous la présidence de M. Duez, doyen de la Faculté de Droit.

Nous donnons ci-dessous les chiffres arrêtés par les membres de cette commission, qui ont fixé le coefficient du coût de la vie dans le Nord. (Les chiffres s'entendent de la façon suivante : 1^o Coefficient d'augmentation; 2^o Coefficient de proportion; 3^o Produit.

Pour 1930. — Alimentation : 6,580,09; 0,65; 4.452.558,5. — Habillement : 9,446,50; 0,12; 1.133.580,0. — Habitation : 5,231,06; 0,05; 0,261.553,0. — Eclairage, chauffage : 5,764,60; 0,07; 0,403.522,0. — Entretien général : 7,216,50; 0,07; 0,505.155,0. — Dépenses diverses : 6,634,75; 0,04; 0,265.390,0. — Total : 7,021.758,5.

Pour 1929, les chiffres étaient : Alimentation : 7,218,35; 0,65; 4,691.927,5. — Habillement : 9,446,50; 0,12; 1,133.580,0. — Habitation : 5,065,72; 0,05; 0,253.286,0. — Eclairage, chauffage : 5,764,60; 0,07; 0,403.522,0. — Entretien général : 7,211,44; 0,07; 0,504.800,8. — Dépenses diverses : 6,598,75; 0,04; 0,263.950,0. — Total : 7,251.066,3.

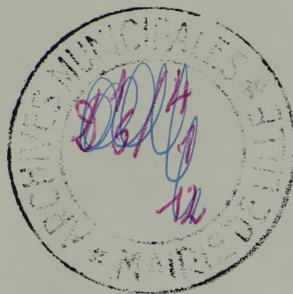
Les coefficients dans le Nord depuis 1920

Ci-dessous, nous donnons également un compte rendu du coefficient dans le Nord depuis 1920, avec la désignation des circonscriptions :

1920 : mars, département, 3,66; Septembre, 4,14. — 1921 : février, 3,68; Juin, 3,36. — Octobre : arrondissement de Lille, 4,00; Douai-Valenciennes, 4,12; Cambrai-Avesnes, 3,79; Dunkerque-Hazebrouck, 4,02. — Moyenne du département : 3,98.

Département. — 1923 : mai, 4,08; 15 octobre, 4,45. — 1924 : 1^{er} juin, 4,66; 1^{er} octobre, 4,75. — 1925 : 1^{er} mai, 5,03; 1^{er} octobre, 5,21. — 1926 : 1^{er} mai, 6,13; 1^{er} octobre, 7,08. — 1927 : 1^{er} mai, 6,88; 1^{er} octobre, 6,65. — 1928 : 1^{er} mai, 7,02; 1^{er} octobre, 6,98. — 1929 : 1^{er} mai, 7,16; 1^{er} octobre, 7,25.

Q. d. d.



Après l'établissement du coefficient

Les travaux de la Commission du coût de la vie

Une nouvelle réunion
aura lieu vendredi

Nous avons déjà indiqué que des instructions ministérielles avaient été données aux Commissions chargées dans chaque département de déterminer le coefficient d'augmentation du coût de la vie par rapport à 1914, dans le but de mettre en harmonie, pour la France entière, les calculs de ces diverses assemblées.

Des écarts très sensibles ont, en effet, été relevés dans les résultats auxquels on aboutit d'une région à une autre. Le Nord, en particulier, a tenu la tête depuis un an avec 7,15 et l'actuel indice de 7,02.

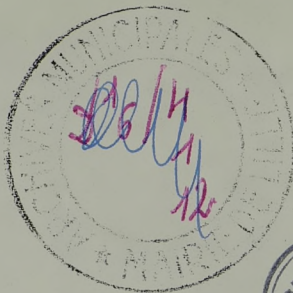
Il est évident que le prix des denrées de première nécessité varie entre deux villes, mais le ministère a voulu éviter que les écarts ne provinssent de la dissemblance des méthodes de calcul employées.

Aussi, les instructions parvenues dans les préfectures ont-elles pour objet de préciser les méthodes à utiliser. Elles apportent, en outre, diverses modifications dans la composition des Commissions d'études chargées de ce travail délicat.

C'est dans le but de délibérer sur les changements de méthodes que comporte la circulaire ministérielle que la Commission régionale du coût de la vie du Nord se réunira vendredi à la préfecture, sous la présidence de M. Duez, doyen de la Faculté de Droit.

En tout état de cause, cet échange de vues n'entraînera aucune modification au coefficient récemment publié.

Les nouvelles méthodes de calcul pourraient, toutefois, avoir une influence sur le chiffre que la Commission devra déterminer en octobre prochain.



Après l'établissement du coefficient

Les travaux de la Commission du coût de la vie

Une nouvelle réunion
aura lieu vendredi

Nous avons déjà indiqué que des instructions ministérielles avaient été données aux Commissions chargées dans chaque département de déterminer le coefficient d'augmentation du coût de la vie par rapport à 1914, dans le but de mettre en harmonie, pour la France entière, les calculs de ces diverses assemblées.

Des écarts très sensibles ont, en effet, été relevés dans les résultats auxquels on aboutit d'une région à une autre. Le Nord, en particulier, a tenu la tête depuis un an avec 7,15 et l'actuel indice de 7,02.

Il est évident que le prix des denrées de première nécessité varie entre deux villes, mais le ministère a voulu éviter que les écarts ne provinssent de la dissemblance des méthodes de calcul employées.

Aussi, les instructions parvenues dans les préfectures ont-elles pour objet de préciser les méthodes à utiliser. Elles apportent, en outre, diverses modifications dans la composition des Commissions d'études chargées de ce travail délicat.

C'est dans le but de délibérer sur les changements de méthodes que comporte la circulaire ministérielle que la Commission régionale du coût de la vie du Nord se réunira vendredi à la préfecture, sous la présidence de M. Duez, doyen de la Faculté de Droit.

En tout état de cause, cet échange de vues n'entraînera aucune modification au coefficient récemment publié.

Les nouvelles méthodes de calcul pourraient, toute-fois, avoir une influence sur le chiffre que la Commission devra déterminer en octobre prochain.



au dossier



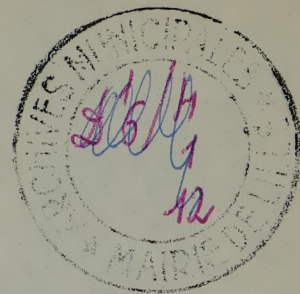
LES TRAVAUX de la Commission du coût de la vie

Ainsi que nous l'avions annoncé, la Commission régionale du coût de la vie a tenu vendredi après-midi une réunion à la Préfecture du Nord pour se livrer à un échange de vues sur les instructions ministérielles qui apportent une nouvelle réglementation des travaux périodiques des Commissions d'évaluation du coût de la vie.

Sous la présidence de M. Hauw, assisté de M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, la Commission a procédé à un ajustement du budget-type arrêté par la Commission centrale du coût de la vie qui siège au ministère.

Il ne s'agit, en somme, que d'une mise au point d'ordre interne et du reste, la nouvelle méthode ne doit être appliquée qu'en 1931.

Par conséquent, pour l'établissement du prochain coefficient, en octobre, il n'y aura rien de changé aux procédés de calculs qui furent utilisés en mai dernier et qui aboutirent à la détermination de l'indice 700.



**Le coefficient du coût de la vie
dans le Nord**

7,02 au lieu de 7,25

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie samedi, à 15 h., à la préfecture du Nord, sous la présidence de M. Duez, doyen de la faculté de droit.

Le nouveau coefficient a été fixé à 7,02 à la date du 1^{er} mai ; celui du 1^{er} octobre 1929 était de 7,25 ; on constate donc une baisse de 0,23. Nous donnons ci-dessous la récapitulation des divers articles :

	Coefficient d'augmenta- tion	Coeffic. de proportion	Produits
Alimentation ...	6,850.09	0,65	4,452.558
Habillement	0,446.50	0,12	1,133.580
Habitation	5,231.06	0,05	0,261.553
Eclair., chauffage	5,764.60	0,07	0,403.522
Entret. général..	7,216.50	0,07	0,505.155
Dépenses divers ^{es}	6,634.75	0,04	0,265.390
Total			7,021.758

Voici, d'autre part, à titre documentaire, les différents coefficients du coût de la vie depuis 1920 :

- 1920 : mars, 3,66 ; septembre, 4,14.
- 1921 : février, 3,68 ; juin, 3,36 ; octobre, 3,98.
- 1923 : mai, 4,08 ; 15 octobre, 4,45.
- 1924 : 1er juin, 4,66 ; 1er octobre, 4,73.
- 1925 : 1er mai, 5,03 ; 1er octobre, 5,21.
- 1926 : 1er mai, 6,13 ; 1er octobre, 7,08.
- 1927 : 1er mai, 6,88 ; 1er octobre, 6,65.
- 1928 : 1er mai, 7,02 ; 1er octobre, 6,98.
- 1929 : 1er mai, 7,16 ; 1er octobre, 7,25.

9-11-29



Le coefficient du coût de la vie

Il passe de 7,16 à 7,25

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie a tenu, samedi, à 15 heures, à la préfecture du Nord, sa séance plénière, au cours de laquelle, après confirmation des chiffres obtenus par les diverses sous-commissions, a été établi le nouveau coefficient qui doit jouer pendant les trois derniers mois de l'année.

M. Duez, doyen de la Faculté de droit, présidait la réunion, entouré de MM. Goursault, chef de bureau à la préfecture, et Hauser, président de sous-commission.

A la suite de ses travaux, la commission a constaté que le coefficient du coût de la vie était passé de 7,16 à 7,25.

Voici la récapitulation des coefficients particuliers pour les divers articles envisagés (le premier chiffre représente le coefficient d'augmentation par rapport à 1914 ; le deuxième, le coefficient de proportion, l'unité étant prise pour base ; le troisième, le produit de la multiplication de l'un par l'autre) :

Alimentation	7,21835	0,65	4,691,927,5
Habillement	9,44650	0,12	1,133,580,0
Habitation	5,06572	0,05	0,253,286,0
Eclairage, chauffage ..	5,76460	0,07	0,403,522,0
Entretien général	7,21144	0,07	0,504,800,8
Dépenses diverses ...	6,59875	0,04	0,263,950,0
Total.....			7,251,066,3

Les chiffres du 1er mai dernier étaient les suivants :

Alimentation	7,18000	0,65	4,667,000,0
Habillement	9,44650	0,12	1,133,580,0
Habitation	4,79709	0,05	0,239,854,5
Eclairage, chauffage ..	5,42229	0,07	0,379,560,3
Entretien général	7,07153	0,07	0,496,007,1
Dépenses diverses ..	6,23875	0,04	0,249,550,0
Total			7,164,551,9

913/1

A propos du "coefficient du coût de la vie"

Il n'est pas trop tard pour parler encore de lui, puisque si sa valeur, 7,25, a été proclamée vers le milieu du mois dernier, après la réunion tenue le 12 par la Commission chargée de l'établir, on vient seulement de communiquer le détail des calculs d'où il est sorti.

La question reste toujours d'actualité, puisqu'on nous sortira au début de mai prochain un nouveau coefficient, et elle est d'importance, puisque c'est la valeur de ce coefficient qui est le point de départ des revendications relatives aux salaires des travailleurs.

Voyons comment on calcule ce fameux coefficient.

On estime que les dépenses du budget familial peuvent se subdiviser ainsi : Alimentation, 65 %; Habillement, 12 %; Habitation, 5 %; Eclairage et chauffage, 7 %; Entretien général, 7 %; Dépenses diverses, 4 %.

Dans chacune de ces subdivisions, on prend chaque article qui y figure et on indique pour quel pourcentage, il intervient dans 100 francs de dépenses générales de la subdivision. On divise le prix actuel de l'article par le prix du même article en 1913-1914 et on a le coefficient d'augmentation de cet article ; on le multiplie par le pourcentage dont il a été parlé plus haut et on totalise tous les produits ainsi obtenus.

Prenons quelques exemples qui éclaireront cet exposé.

Dans l'alimentation, on admet que sur 100 francs de dépenses, le pain intervient pour 15 fr. 33. Il valait 0 fr. 323 en 1913-1914 ; il vaut maintenant 2 francs, ce qui nous donne, pour lui, un coefficient d'augmentation de 6,1. On multiplie par ce coefficient la part du pain, 15,33, dans 100 francs de dépenses d'alimentation et on obtient un produit, 93,476, qui représente l'influence du pain, dans le budget de l'alimentation, sur l'augmentation générale des dépenses de cette catégorie.

Examinons un deuxième article : Œufs frais (on compte à part les œufs conservés consommés), ils entrent dans l'alimentation pour 1,4 % ; ils valaient en 1913-1914, 0 fr. 13 ; ils valent au 1er octobre dernier 1 franc ; d'où un coefficient d'augmentation et 1/0,13, soit 7,692.

On multiplie 1,4 par 7,692 et on obtient, pour marquer la part des œufs frais dans l'augmentation des dépenses d'alimentation, 10,769. De même pour tous les articles d'une même subdivision. On totalise tous les produits ainsi obtenus. Pour l'alimentation, cela donne 721,825 et on a ainsi établi — en admettant l'exactitude des prix de chaque objet d'alimentation qui ont servi aux calculs — que le coefficient d'augmentation du coût de la vie pour l'alimentation est de 7,21825.

On opère ainsi dans chaque subdivision et on arrive aux résultats suivants : pour l'habillement, le coefficient est de 9,44650 ; pour l'habitation, 5,06572 ; pour l'éclairage et le chauffage, 5,76460 ; pour l'entretien général, 7,21144 ; pour les dépenses diverses, 6,59875.

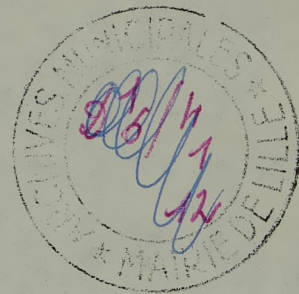
Et voici enfin comment on arrive au coefficient général :

Les dépenses d'alimentation représentent — nous l'avons dit plus haut — 65 % des dépenses totales, on prendra donc les 65 centièmes du coefficient particulier : $7,21825 \times 0,65 = 4,6919275$.

L'habillement intervient pour 12/100, on multiplie son coefficient particulier, 9,44650, par 0,12 et on obtient 1,1335800.

On fait de même pour les quatre autres subdivisions et on additionne les six résultats obtenus : le total général, 7,2510663, représente le coefficient.

On l'a arrondi à 7,25.



Réunion d'octobre 1929

Dépêche du 21 SEPT. 1929

D. a. f. d.

Commission du coût de la vie



**COMMISSION DU COÛT DE LA VIE
DANS LE NORD**

La commission du coût de la vie s'est réunie sous la présidence de M. Duez.
Elle fixe les dates de réunion des trois sous-commissions : alimentation, vêtements, dépenses générales d'entretien. Ces sous-commissions auront vraisemblablement terminé leurs travaux pour la deuxième quinzaine d'octobre et c'est vers la fin du mois d'octobre que sera établi le nouveau coefficient.

Commission du coût de la vie



Le coefficient du coût de la vie dans le Nord

De 6,98, il passe à 7,16

La commission du coût de la vie s'est réunie samedi après-midi, sous la présidence de M. Duez, doyen de la faculté de droit, assisté de M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, secrétaire. M. Fernand Leroy était présent à la séance.

La commission fixe à 7,16, au 1er mai 1929, le coefficient d'augmentation du coût de la vie par rapport à la période correspondante de 1914.

Le coefficient 7,16 est le coefficient moyen départemental. Il était de 6,98 en octobre 1928. La différence provient essentiellement de la hausse de certains produits importants de l'alimentation.

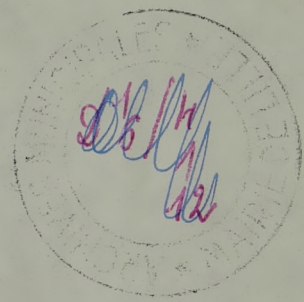
Les articles en hausse sont notamment, le pain, la viande de boucherie, les légumes secs (haricots et pois cassés); par contre, on note une certaine baisse sur le sucre, le beurre, les œufs.

Voici d'ailleurs, d'après les travaux des diverses sous-commissions, les coefficients particuliers des différents articles envisagés. Le premier nombre représente le coefficient d'augmentation, le deuxième le pourcentage afférent à cet article, le troisième le produit de la multiplication des deux premiers :

Alimentation	7,18	0,65	4,667.000,0
Habillement	9,44650	0,12	1,133.580,0
Habitation	4,79709	0,05	0,239.854,5
Eclair. chauffage	5,42229	0,07	0,379.560,3
Entretien général	7,07150	0,07	0,495.007,1
Dépenses diverses	6,29375	0,04	0,249.550,0

Total.... 7,164551,9

aj d



Le coût de la vie dans le Nord

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

**Le coefficient, peu différent
du précédent a été fixé à 7,164**

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

La Commission Régionale d'études relatives au Coût de la Vie s'est réunie hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Duez, doyen de la Faculté, assisté de M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail et en présence de M. Leroy, secrétaire général de la Préfecture du Nord.

Après avoir pris connaissance des rapports établis par les 3 sous-commissions : « alimentation », « habillement » et « objets divers », l'assemblée a fixé à **7.164** au 1er mai 1929, contre **6.983** qu'il était au 1er octobre 1928, le coefficient moyen départemental d'augmentation du coût de la vie dans le Nord, par rapport à la période correspondante de 1914.

Voici, à ce propos, les chiffres obtenus au 1er mai 1929 dans les diverses catégories, comparativement à ceux d'octobre 1928 :

Alimentation : 7.18 (contre 6.91) ; **Habillement : 9.44** (contre 9.44) ; **Habitation : 4.79** (contre 4.68) ; **Eclairage : 5.42** (contre 5.42) ; **Entretien général : 7.07** (contre 7.05) ; **Dépenses diverses : 6.23** (contre 6.23).

On a constaté que les prix de certains produits de l'Alimentation, comme le pain, la viande de boucherie, les légumes secs, haricots, pois cassés, sont légèrement supérieurs sur ceux du 1er octobre 1928. Par contre, les cours du beurre, du sucre, des œufs, sont en baisse.

Le coefficient nouveau est donc de **7.164**. C'est le plus élevé que nous ayons vu et il semble bien qu'il doive constituer le « plafond » de la vie chère, qu'il faut s'efforcer d'atténuer.

Il faut espérer que les Pouvoirs Publics s'emploieront utilement à faire diminuer ce coefficient record.

1244



LA VIE CHÈRE N'EST PAS MORTE...

**7,16 : nouveau coefficient
du coût de la vie
dans le Nord**

**Le coefficient établi en octobre
dernier était de 6,98**

Bien que le franc soit stabilisé, on continue à calculer, deux fois par an, en mai et en octobre, le coefficient d'augmentation du coût de la vie par rapport à l'avant-guerre. Et on constate, de cette façon que la hausse des prix n'est pas enrayée. Du moins le chiffre qui vient de sortir des calculs poursuivis toute cette semaine, à la Préfecture du Nord, par la Commission d'études, se trouve être légèrement supérieur à celui qui fut indiqué en octobre dernier.

Réunie, samedi, à 17 heures, sous la présidence de M. Paul Duez, doyen de la Faculté de Droit, assisté de MM. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, et Goursault, secrétaire, en présence de M. Fernand Leroy, secrétaire-général du Nord, la Commission a, en effet, fixé à 7, 16, au 1er mai 1929, le coefficient d'augmentation du coût de la vie par rapport à la période correspondante de 1914. Ce coefficient 7,16 est le coefficient moyen départemental.

La différence avec le précédent — 6,98 — provient d'une hausse constatée sur certains produits importants de l'alimentation, comme le pain, la viande, les légumes secs, et en tenant compte des produits saisonniers.

Voici la récapitulation des calculs effectués par les différentes sous-commissions :

	Coefficient d'augmen- tation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	7,16	0,65	4.667.000,0
Habillement	9,44650	0,12	1.133.580,0
Habitation	4,79709	0,05	0.239.854,5
Eclairage, chauffage	5,42229	0,07	0.379.560,3
Entretien général ..	7,07153	0,07	0.495.007,1
Dépenses diverses ..	6,23875	0,04	0.249.550,0
Total			7.164.551,9

Le coût de la vie dans le Nord

La Commission officielle, réunie à la Préfecture du Nord, vient de fixer à 7,16 le coefficient du coût de la vie. L'indice constaté par elle en octobre dernier ne dépassait pas 6,98. Voilà qui fait apparaître une augmentation relativement importante.

Et alors un grave problème se pose : pourquoi voyons-nous la hausse des prix se poursuivre, même après la stabilisation légale du franc, elle-même préparée par une stabilité monétaire de fait qui s'était maintenue pendant près d'un an ?

L'ensemble de notre Economie semblait s'être adapté, non sans peine, aux conditions nouvelles qui lui étaient imposées. Faut-il croire que ce bel équilibre est aujourd'hui remis en question ?

Une pareille conclusion, à notre humble avis, serait pour le moins prématurée.

Car si nous étudions, chapitre par chapitre, le budget d'une famille ouvrière, tel que la Commission vient de l'établir, nous observons que certains « postes » n'ont pas varié depuis sept mois.

Ainsi les dépenses d'habillement sont portées au total avec le coefficient 9,44, comme en octobre 1928, et les frais d'éclairage-chauffage avec le coefficient 5,42. Il est vrai que nous passons de 7,05 à 7,07 pour l'entretien général, et de 4,68 à 4,79 pour les loyers. Mais l'écart est infime.

La seule différence vraiment appréciable intéresse l'alimentation. Ici les enquêteurs nous présentent le coefficient de 7,18 ; or, celui de l'automne dernier n'excédait pas 6,91.

Il reste que, même dans ce domaine, la hausse est très loin d'avoir atteint l'ensemble des articles.

Ni le bœuf à bouillir, par exemple, ni le lard de pays destiné au pot-au-feu, ni le saindoux n'ont changé de prix. C'est aussi le statu quo pour les fromages, les pâtes alimentaires, les pommes de terre, le riz, le café, la chicorée, le vinaigre, le sel, le lait complet, la bière, le vin, le chocolat, le pain d'épices, les confitures et marmelades.

Il y a mieux : les cours s'abaissent de 26 à 22 fr. 50 pour le kilo de beurre ordinaire, de 0 fr. 95 à 0 fr. 65 pour les œufs, de 5 fr. à 4 fr. 90 pour les pois cassés, de 5 fr. 10 à 4 fr. 50 pour le sucre en morceaux, de 8 fr. à 7 fr. 50 pour l'huile d'arachide, de 5 fr. 75 à 5 fr. pour les figes.

Mais depuis octobre dernier, les prix se sont relevés de 1 fr. 95 à 2 fr. 10 pour le pain, de 20 fr. 50 à 22 fr. le kilo pour l'entrecôte de bœuf au filet, de 19 fr. à 19 fr. 50 pour les côtelettes de lard, de 9 fr. à 9 fr. 50 pour le cabillaud.

Enfin, il y a les hausses saisonnières qui étaient faciles à prévoir : les cours moyens passent de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 le kilo pour les carottes, de 4 fr. 50 à 5 fr. pour la botte de trente poireaux, de 1 fr. à 2 fr. 50 pour un chou-frisé, de 2 fr. à 2 fr. 50 le kilo pour les oignons, de 5 fr. 50 à 8 fr. 50 pour les haricots blancs.

Pratiquement, la différence a joué surtout pour le pain, car il figure au chapitre de l'Alimentation avec un pourcentage de 15,33 pour cent sur 100 fr. de dépenses.

Ajoutons qu'en fin de compte, le coefficient 7,18 des denrées alimentaires, notamment des produits fournis par l'Agriculture française, reste bien inférieur à celui de l'habillement : 9,44...

Autre question : comment est accueilli dans le Nord le projet qui, élaboré par la Commission centrale du coût de la vie, tend à modifier les méthodes d'enquête pratiquées jus- qu'ici dans les divers départements ?

Voici, en gros, l'avis qu'apporte une sous-commission d'études siégeant à la Préfecture de Lille :

On propose de limiter les investigations au chef-lieu où fonctionne la Commission l'enquête. Mais l'indice, alors, serait en hausse. Et puis, il ne tiendrait pas compte de ce fait que les travailleurs des villes, en très grand nombre, sont domiciliés dans les petites localités environnantes.

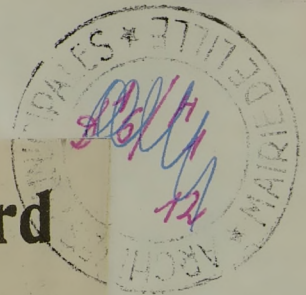
Seconde difficulté : le projet de « budget type » que la Commission centrale voudrait voir appliquer à la France entière, méconnaît certaines particularités régionales. Ainsi, dans le Nord, on consomme autant de bière que de cidre en Normandie ; la rigueur du climat occasionne l'emploi plus fréquent de la laine ; les frais de chauffage, de leur côté, sont nécessairement plus élevés.

Encore un problème délicat : la Commission centrale estime qu'il faudrait prendre, comme base des coefficients, non plus les prix de 1914, mais ceux de 1928-1929. Mais, demandent les enquêteurs du Nord, les cours d'avant-guerre n'étaient-ils pas beaucoup plus stables que ceux d'aujourd'hui ? Et n'est-ce pas à eux qu'il convient de s'en référer pour avoir un point sérieux de comparaison ?

Enfin, au nom de la même stabilité, n'apparaît-il pas préférable de réunir les Commissions de la vie deux fois l'an plutôt que chaque trimestre, ainsi que le propose la Commission centrale ?

Le dernier mot sera dit par M. Loucheur.

J. S.



Le coût de la vie dans le Nord

La Commission officielle, réunie à la Préfecture du Nord, vient de fixer à 7,16 le coefficient du coût de la vie. L'indice constaté par elle en octobre dernier ne dépassait pas 6,98. Voilà qui fait apparaître une augmentation relativement importante.

Et alors un grave problème se pose : pourquoi voyons-nous la hausse des prix se poursuivre, même après la stabilisation légale du franc, elle-même préparée par une stabilité monétaire de fait qui s'était maintenue pendant près d'un an ?

L'ensemble de notre Economie semblait s'être adapté, non sans peine, aux conditions nouvelles qui lui étaient imposées. Faut-il croire que ce bel équilibre est aujourd'hui remis en question ?

Une pareille conclusion, à notre humble avis, serait pour le moins prématurée.

Car si nous étudions, chapitre par chapitre, le budget d'une famille ouvrière, tel que la Commission vient de l'établir, nous observons que certains « postes » n'ont pas varié depuis sept mois.

Ainsi les dépenses d'habillement sont portées au total avec le coefficient 9,44, comme en octobre 1928, et les frais d'éclairage-chauffage avec le coefficient 5,42. Il est vrai que nous passons de 7,05 à 7,07 pour l'entretien général, et de 4,68 à 4,79 pour les loyers. Mais l'écart est infime.

La seule différence vraiment appréciable intéresse l'alimentation. Ici les enquêteurs nous présentent le coefficient de 7,18 ; or, celui de l'automne dernier n'excédait pas 6,91.

Il reste que, même dans ce domaine, la hausse est très loin d'avoir atteint l'ensemble des articles.

Ni le bœuf à bouillir, par exemple, ni le lard de pays destiné au pot-au-feu, ni le saindoux n'ont changé de prix. C'est aussi le statu quo pour les fromages, les pâtes alimentaires, les pommes de terre, le riz, le café, la chicorée, le vinaigre, le sel, le lait complet, la bière, le vin, le chocolat, le pain d'épices, les confitures et marmelades.

Il y a mieux : les cours s'abaissent de 26 à 22 fr. 50 pour le kilo de beurre ordinaire, de 0 fr. 95 à 0 fr. 65 pour les œufs, de 5 fr. à 4 fr. 90 pour les pois cassés, de 5 fr. 10 à 4 fr. 50 pour le sucre en morceaux, de 8 fr. à 7 fr. 50 pour l'huile d'arachide, de 5 fr. 75 à 5 fr. pour les figues.

Mais depuis octobre dernier, les prix se sont relevés de 1 fr. 95 à 2 fr. 10 pour le pain, de 20 fr. 50 à 22 fr. le kilo pour l'entrecôte de bœuf au filet, de 19 fr. à 19 fr. 50 pour les côtelettes de lard, de 9 fr. à 9 fr. 50 pour le cabillaud.

Enfin, il y a les hausses saisonnières qui étaient faciles à prévoir : les cours moyens passent de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 le kilo pour les carottes, de 4 fr. 50 à 5 fr. pour la botte de trente poireaux, de 1 fr. à 2 fr. 50 pour un chou-frisé, de 2 fr. à 2 fr. 50 le kilo pour les oignons, de 5 fr. 50 à 8 fr. 50 pour les haricots blancs.

Pratiquement, la différence a joué surtout pour le pain, car il figure au chapitre de l'Alimentation avec un pourcentage de 15,33 pour cent sur 100 fr. de dépenses.

Ajoutons qu'en fin de compte, le coefficient 7,18 des denrées alimentaires, notamment des produits fournis par l'Agriculture française, reste bien inférieur à celui de l'habillement : 9,44...

Autre question : comment est accueilli dans le Nord le projet qui, élaboré par la Commission centrale du coût de la vie, tend à modifier les méthodes d'enquête pratiquées jusqu'ici dans les divers départements ?

Voici, en gros, l'avis qu'apporte une sous-commission d'études siégeant à la Préfecture de Lille :

On propose de limiter les investigations au chef-lieu où fonctionne la Commission d'enquête. Mais l'indice, alors, serait en hausse. Et puis, il ne tiendrait pas compte de ce fait que les travailleurs des villes, en très grand nombre, sont domiciliés dans les petites localités environnantes.

Seconde difficulté : le projet de « budget type » que la Commission centrale voudrait voir appliquer à la France entière, méconnaît certaines particularités régionales. Ainsi, dans le Nord, on consomme autant de bière que de cidre en Normandie ; la rigueur du climat occasionne l'emploi plus fréquent de la laine ; les frais de chauffage, de leur côté, sont nécessairement plus élevés.

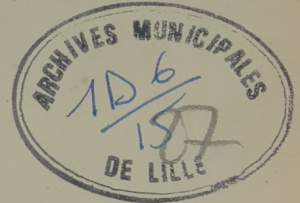
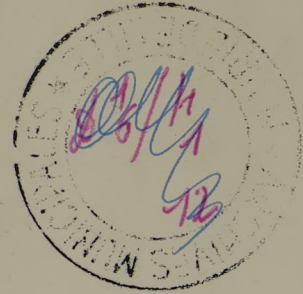
Encore un problème délicat : la Commission centrale estime qu'il faudrait prendre, comme base des coefficients, non plus les prix de 1914, mais ceux de 1928-1929. Mais, demandent les enquêteurs du Nord, les cours d'avant-guerre n'étaient-ils pas beaucoup plus stables que ceux d'aujourd'hui ? Et n'est-ce pas à eux qu'il convient de s'en référer pour avoir un point sérieux de comparaison ?

Enfin, au nom de la même stabilité, n'apparaîtrait-il pas préférable de réunir les Commissions de la vie deux fois l'an plutôt que chaque trimestre, ainsi que le propose la Commission centrale ?

Le dernier mot sera dit par M. Loucheur.

J. S.





Le coefficient du coût de la vie

Il sera fixé aujourd'hui
par la Commission qui élira
son nouveau Président

Les Sous-Commissions de l'alimentation et de l'habillement de la Commission régionale du coût de la vie se sont réunies vendredi, dans l'après-midi. La première, à 14 h. 30, était présidée par M. Dupas, la seconde, à 17 heures, par M. Hauser, M. Henry Chavin, sous-préfet, directeur du Cabinet du préfet assistait à cette dernière réunion.

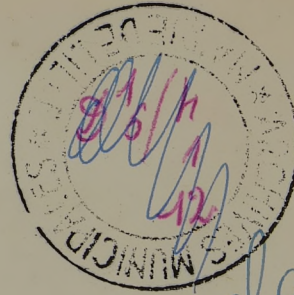
Ces deux assemblées ont centralisé les résultats des enquêtes qui ont été poursuivies.

Aujourd'hui, au début de l'après-midi, se réunira la Sous-Commission des « objets divers » puis, à 16 heures, se tiendra la séance plénière de la Commission, au cours de laquelle sera déterminé le nouveau coefficient de cherté de la vie par rapport à 1914.

Il semble, d'après les premiers calculs, que l'indice du coût de la vie ne subira guère de changement par rapport à celui établi il y a 6 mois.

Notons que la Commission va devoir procéder à la réélection de son président qui était, précédemment, M. Pennelier, président du Tribunal civil et qui a quitté ces fonctions.

Ces deux vice-présidents sont : MM. Duez, doyen de la Faculté de Droit, et Maurice Vanlaer, avocat. Il est vraisemblable que le choix de l'assemblée se portera sur une de ces deux personnalités.



D. H.



damm

Le coefficient du coût de la vie

Il sera fixé aujourd'hui
par la Commission qui élira
son nouveau Président

Les Sous-Commissions de l'alimentation et de l'habillement de la Commission régionale du coût de la vie se sont réunies vendredi, dans l'après-midi. La première, à 14 h. 30, était présidée par M. Dupas, la seconde, à 17 heures, par M. Hauser, M. Henry Chavin, sous-préfet, directeur du Cabinet du préfet assistait à cette dernière réunion.

Ces deux assemblées ont centralisé les résultats des enquêtes qui ont été poursuivies.

Aujourd'hui, au début de l'après-midi, se réunira la Sous-Commission des « objets divers » puis, à 16 heures, se tiendra la séance plénière de la Commission, au cours de laquelle sera déterminé le nouveau coefficient de cherté de la vie par rapport à 1914.

Il semble, d'après les premiers calculs, que l'indice du coût de la vie ne subira guère de changement par rapport à celui établi il y a 6 mois.

Notons que la Commission va devoir procéder à la réélection de son président qui était, précédemment, M. Pennelier, président du Tribunal civil et qui a quitté ces fonctions.

Ces deux vice-présidents sont : MM. Duez, doyen de la Faculté de Droit, et Maurice Vanlaer, avocat. Il est vraisemblable que le choix de l'assemblée se portera sur une de ces deux personnalités.

NOS ENQUÊTES ÉCONOMIQUES

Le coût de la vie baissera-t-il
DANS LE NORD ?

Expliquons le mécanisme du coefficient fixé par les Commissions régionales

LES dernières statistiques publiées par le ministère du Travail indiquent un fléchissement de l'indice général des prix de gros pour l'ensemble de la France.

L'indice général des prix de gros qui était de 646 à fin mai est passé à 630 à fin juin et à 637 à fin juillet. Il est maintenant inférieur de 217 points au maximum atteint en juillet 1926.

Si l'on considère que cet indice est établi d'après un grand nombre d'articles d'alimentation, de matières industrielles (minéraux et métaux, textiles, etc.) qui servent précisément à la fixation des indices des commissions régionales du coût de la vie, peut-on en déduire que le prix de l'existence, officiellement constaté par ces commissions, va enregistrer une baisse ?

La région du Nord
a l'indice le plus fort

C'est la Commission qui fonctionne à la Préfecture du Nord qui établit, deux fois par an le coefficient, et les départements de la région du Nord adoptent généralement ce coefficient.

Pour le deuxième trimestre de 1928 les principales commissions régionales ont établi les indices suivants :

Paris : 5,19; Nancy : 5,08; Rouen : 5,14; Bordeaux : 5,71; Dijon : 6,04; Marseille : 6,31. Bar-le-Duc : 4,95.

La Commission du Nord a fixé l'indice : 7,02 qui dépasse singulièrement tous les autres puisqu'il est de 71 points supérieur à Marseille qui arrive troisième et de 183 points à la capitale qui passe cependant pour être très coûteuse au budget ouvrier.

Y a-t-il réellement un tel excès de vie chère dans notre région ? Un examen attentif montre qu'il y a surtout de grandes différences dans les modalités d'établissement des indices par les Commissions régionales et qu'avec des chiffres de base assez semblables les commissions fixent, suivant les régions, des coefficients très variés.

Le décret présidentiel de 1920 qui a institué les Commissions régionales d'études relatives au coût de la vie comporte, en effet, une grave lacune. Il a oublié d'établir une méthode commune de travail pour ces commissions, pouvant donner des résultats comparables et justes d'un bout à l'autre de la France.

On pourrait lui reprocher aussi de n'avoir donné aucun moyen à ces Commissions d'inciter les administrations préfectorales à agir pour tempérer progressivement le coût cruel de la vie.

Comment est établi l'indice
du Nord

Dans le Nord, dès 1920, la Commission a établi la nature et la quantité des divers aliments qu'une famille ouvrière a l'habitude de consommer et, après avoir pris la précaution de s'assurer que ces quantités étaient suffisantes au point de vue physiologique, elle en a établi le coût pour 1920 et pour 1914. Voyons comment elle opère, pour déterminer la rubrique « alimentation », la plus importante de toutes.

Dans l'alimentation les calculs sont opérés sur 46 articles : pain, légumes, viande, beurre, œufs, fromage, épicerie, boissons, desserts, etc...

Prenons le pain par exemple. La Commission dit ceci : en 1913, 1914, le kilo de pain valait 0,328, en mai 1928, il coûtait 2 fr. 20, soit 6,7073 plus cher.

Quand, en 1914, l'ouvrier dépensait 100 fr. pour son alimentation, on estimait, dans le Nord, qu'il consacrait 15 fr. 33 pour son pain. Il faudra donc maintenant, à cet ouvrier,

la même quantité de pain, mais il la paiera 6,7073 plus cher, soit 102 fr. 823.

La commission fait le même calcul pour chacun des 46 articles de l'alimentation, pour chacun des 35 articles de l'habillement, pour ceux de l'éclairage, du chauffage, de l'entretien. Elle calcule le prix du loyer, des dépenses diverses en journaux, tabac, distractions (coefficient 5); elle tient compte des cotisations à sociétés (coefficient 5), des voyages en chemin de fer (5), des tramways (4) et elle arrive ainsi à la récapitulation suivante calculée sur la base de 100 fr. 1914 : Alimentation : 699.416; habillement : 944.650; habitation : 460.317; éclairage et chauffage : 542.229; entretien général : 689.279; dépenses diverses : 623.875.

Comme d'autre part, il a été convenu et admis que sur 100 francs de dépenses faites par ce même ouvrier il entrait 65 fr. en aliments, 12 fr. en vêtements, 5 fr. en logement, 7 fr. en chauffage, 7 fr. pour son entretien, 4 fr. pour ses dépenses personnelles, en tabac, journaux, cinéma, cotisations diverses, etc., il ne reste plus, à la Commission régionale du Nord, que de prendre les 65 % de 699.416 pour l'alimentation, 12 % de 944.650 pour l'habillement, etc., il obtient alors le coefficient propre à chacun des 6 catégories et, en additionnant chacune le coefficient recherché du coût de la vie dans le Nord.

Telle est la méthode dite « de proportion » employée chez nous.

Comment on opère dans la Meuse

Nous avons dit que les règlements et calculs différaient suivant les régions.

Dans la Meuse, par exemple, on emploie la méthode dite des « quantités ». A Bar-le-Duc, on estime qu'un ménage ouvrier de 4 personnes (père, mère, enfants de 13 et 9 ans) a besoin, pour vivre, de 900 kilos de pain par an, 200 kilos de graisse, 5 quintaux de pommes de terre, 400 litres de vin, 450 litres de lait, 28 kilos de sucre, etc... La Commission régionale a établi les prix des 16 articles indispensables à l'alimentation en 1914 et en 1928 et a conclu en disant que l'ouvrier payait dans cette catégorie 7.464 fr. 40 ce qu'il obtenait en 1914 pour 1.410 francs. Elle opère d'une façon identique pour le chauffage, l'éclairage, l'habillement, etc., et accuse ainsi les coefficients suivants relevés au 30 juin dernier : Alimentation : 5,31; chauffage et éclairage : 4,88; logement et mobilier : 2,80; habillement : 4,76 dépenses diverses : 8,20, soit au total une moyenne fixant le coefficient à 4,95, ce qui est bien loin des 7,02 du Nord.

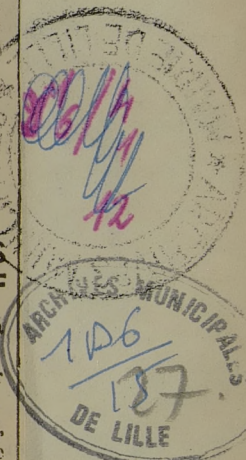
Si on se donne la peine de comparer les listes des objets servant de base au calcul du coefficient dans les deux départements, on constatera que celles du Nord sont plus complètes. L'alimentation, dans le Nord, joue sur 46 articles, dans la Meuse sur 16 seulement; l'habillement sur 35 dans le Nord, sur 26 dans la Meuse, etc.

Notre enquête, en montrant la diversité des méthodes de calcul entre des commissions aussi importantes que celles de l'Est et du Nord, fait toucher du doigt l'erreur qui a été commise en 1920 en ne donnant pas des directives communes à toutes les Commissions régionales pour la fixation de l'indice semestriel de vie chère. Cela explique pourquoi aussi il peut se produire des baisses de coefficients à Paris ou ailleurs alors qu'il y a un décalage différent dans le Nord.

On ne peut que regretter la persistance d'une cause d'erreurs qui a de graves répercussions sur la vie sociale et économique du pays.

René LUSSIEZ.

Aurore



NOS ENQUÊTES ÉCONOMIQUES

**Le coût de la vie baissera-t-il
DANS LE NORD ?**

Expliquons le mécanisme du coefficient fixé par les Commissions régionales

LES dernières statistiques publiées par le ministère du Travail indiquent un fléchissement de l'indice général des prix de gros pour l'ensemble de la France.

L'indice général des prix de gros qui était de 646 à fin mai est passé à 630 à fin juin et à 637 à fin juillet. Il est maintenant inférieur de 217 points au maximum atteint en juillet 1926.

Si l'on considère que cet indice est établi d'après un grand nombre d'articles d'alimentation, de matières industrielles (minéraux et métaux, textiles, etc.) qui servent précisément à la fixation des indices des commissions régionales du coût de la vie, peut-on en déduire que le prix de l'existence, officiellement constaté par ces commissions, va enregistrer une baisse ?

**La région du Nord
a l'indice le plus fort**

C'est la Commission qui fonctionne à la Préfecture du Nord qui établit, deux fois par an le coefficient, et les départements de la région du Nord adoptent généralement ce coefficient.

Pour le deuxième trimestre de 1928 les principales commissions régionales ont établi les indices suivants :

Paris : 5,19; Nancy : 5,08; Rouen : 5,14; Bordeaux : 5,71; Dijon : 6,04; Marseille : 6,31; Bar-le-Duc : 4,95.

La Commission du Nord a fixé l'indice à 7,02 qui dépasse singulièrement tous les autres puisqu'il est de 71 points supérieur à Marseille qui arrive troisième et de 183 points à la capitale qui passe cependant pour être très coûteuse au budget ouvrier.

Y a-t-il réellement un tel excès de vie chère dans notre région ? Un examen attentif montre qu'il y a surtout de grandes différences dans les modalités d'établissement des indices par les Commissions régionales et qu'avec des chiffres de base assez semblables les commissions fixent, suivant les régions, des coefficients très variés.

Le décret présidentiel de 1920 qui a institué les Commissions régionales d'études relatives au coût de la vie comporte, en effet, une grave lacune. Il a oublié d'établir une méthode commune de travail pour ces commissions, pouvant donner des résultats comparables et justes d'un bout à l'autre de la France.

On pourrait lui reprocher aussi de n'avoir donné aucun moyen à ces Commissions d'inciter les administrations préfectorales à agir pour tempérer progressivement le coût cruel de la vie.

**Comment est établi l'indice
du Nord**

Dans le Nord, dès 1920, la Commission a établi la nature et la quantité des divers aliments qu'une famille ouvrière a l'habitude de consommer et, après avoir pris la précaution de s'assurer que ces quantités étaient suffisantes au point de vue physiologique, elle en a établi le coût pour 1920 et pour 1914. Voyons comment elle opère, pour déterminer la rubrique « alimentation », la plus importante de toutes.

Dans l'alimentation les calculs sont opérés sur 46 articles : pain, légumes, viande, beurre, œufs, fromage, épicerie, boissons, desserts, etc...

Prenons le pain par exemple. La Commission dit ceci : en 1913, 1914, le kilo de pain valait 0,328, en mai 1928, il coûtait 2 fr. 20, soit 6,7073 plus cher.

Quand, en 1914, l'ouvrier dépensait 100 fr. pour son alimentation, on estimait, dans le Nord, qu'il consacrait 15 fr. 33 pour son pain. Il faudra donc maintenant, à cet ouvrier,

la même quantité de pain, mais il la paiera 6,7073 plus cher, soit 102 fr. 823.

La commission fait le même calcul pour chacun des 46 articles de l'alimentation, pour chacun des 35 articles de l'habillement, pour ceux de l'éclairage, du chauffage, de l'entretien. Elle calcule le prix du loyer, des dépenses diverses en journaux, tabac, distractions (coefficient 5); elle tient compte des cotisations à sociétés (coefficient 5), des voyages en chemin de fer (5), des tramways (4) et elle arrive ainsi à la récapitulation suivante calculée sur la base de 100 fr. 1914 : Alimentation : 699.416; habillement : 944.650; habitation : 460.317; éclairage et chauffage : 542.229; entretien général : 689.279; dépenses diverses : 623.875.

Comme d'autre part, il a été convenu et admis que sur 100 francs de dépenses faites par ce même ouvrier il entrait 65 fr. en aliments, 12 fr. en vêtements, 5 fr. en logement 7 fr. en chauffage, 7 fr. pour son entretien, 4 fr. pour ses dépenses personnelles, en tabac, journaux, cinéma, cotisations diverses, etc., il ne reste plus, à la Commission régionale du Nord, que de prendre les 65 % de 699.416 pour l'alimentation, 13 % de 944.650 pour l'habillement, etc., il obtient alors le coefficient propre à chacun des 6 catégories et, en additionnant chacune le coefficient recherché du coût de la vie dans le Nord.

Telle est la méthode dite « de proportion » employée chez nous.

Comment on opère dans la Meuse

Nous avons dit que les règlements et calculs différaient suivant les régions.

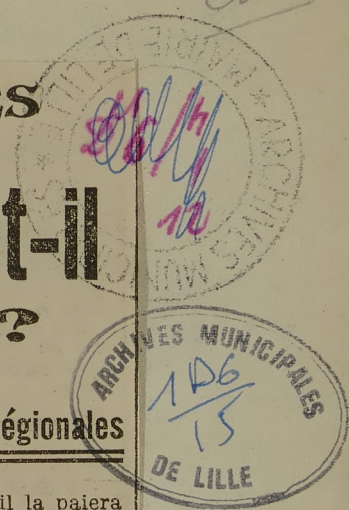
Dans la Meuse, par exemple, on emploie la méthode dite des « quantités ». A Bar-le-Duc, on estime qu'un ménage ouvrier de 4 personnes (père, mère, enfants de 13 et 9 ans) a besoin, pour vivre, de 900 kilos de pain par an, 200 kilos de graisse, 5 quintaux de pommes de terre, 400 litres de vin, 450 litres de lait, 28 kilos de sucre, etc... La Commission régionale a établi les prix des 16 articles indispensables à l'alimentation en 1914 et en 1928 et a conclu en disant que l'ouvrier payait dans cette catégorie 7.464 fr. 40 ce qu'il obtenait en 1914 pour 1.410 francs. Elle opère d'une façon identique pour le chauffage, l'éclairage, l'habillement, etc., et accuse ainsi les coefficients suivants relevés au 30 juin dernier : Alimentation : 5,31; chauffage et éclairage : 4,88; logement et mobilier : 2,80; habillement : 4,76 dépenses diverses : 8,20, soit au total une moyenne fixant le coefficient à 4,95, ce qui est bien loin des 7,02 du Nord.

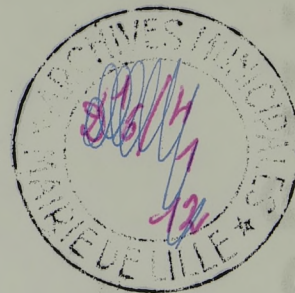
Si on se donne la peine de comparer les listes des objets servant de base au calcul du coefficient dans les deux départements, on constatera que celles du Nord sont plus complètes. L'alimentation, dans le Nord, joue sur 46 articles, dans la Meuse sur 16 seulement; l'habillement sur 35 dans le Nord, sur 26 dans la Meuse, etc.

Notre enquête, en montrant la diversité des méthodes de calcul entre des commissions aussi importantes que celles de l'Est et du Nord, fait toucher du doigt l'erreur qui a été commise en 1920 en ne donnant pas des directives communes à toutes les Commissions régionales pour la fixation de l'indice semestriel de vie chère. Cela explique pourquoi aussi il peut se produire des baisses de coefficients à Paris ou ailleurs alors qu'il y a un décalage différent dans le Nord.

On ne peut que regretter la persistance d'une cause d'erreurs qui a de graves répercussions sur la vie sociale et économique du pays.

René LUSSIEZ.





**Le coefficient du coût de la vie
dans le Nord**

Il s'établit à 6,983

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie, a tenu samedi, à 16 h. 15, à la préfecture, sa réunion plénière, sous la présidence de M. Hauser, et elle a procédé à la confrontation des chiffres obtenus à la suite des travaux des diverses sous-commissions.

Comme on le verra, le coût de la vie n'a pas très sensiblement baissé et le coefficient qui était fixé en mai dernier à 7,02, ressort à la date du 1er octobre, à 6,983.

On verra par le tableau ci-après, quels sont les coefficients particuliers des divers articles envisagés. Le premier nombre représente le coefficient d'augmentation, le deuxième le coefficient de proportionnalité par rapport à une dépense de un franc, le troisième représente le produit obtenu par la multiplication des deux nombres précédents :

Alimentation :	6,91231	— 0,65	— 4.493.001
Habillement :	9,44650	— 0,12	— 1.133.580
Habitation :	4,68924	— 0,05	— 0.234.462
Eclairage, chauff. : ..	5,42229	— 0,07	— 0.379.560
Entretien gén. :	7,05129	— 0,07	— 0.493.590
Dépenses diverses : ..	6,23875	— 0,04	— 0.249.550

Total : 6,983.744

A l'issue de la réunion, les membres de la commission ont procédé à l'élection de leur nouveau président en remplacement de M. Pennelier, président du tribunal civil.

M. Duez, doyen de la Faculté de droit, a été élu président, et M. Hauser, confectionneur à Lille, a été élu vice-président.



Le nouveau coefficient du coût de la vie pour le Nord

**Il a été fixé à 6.98. — Celui de mai
dernier était de 7.02**

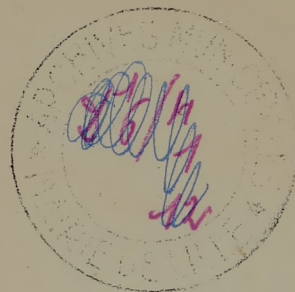
Après les diverses réunions des sous-commissions, la commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture, samedi, vers 16 h. 15, en séance plénière, sous la présidence de M. Hauser, pour l'établissement du nouveau coefficient.

Disons tout d'abord, qu'à cette réunion, M. Duez, doyen de la Faculté de Droit, a été élu président en remplacement de M. Penelner, qui avait quitté ses fonctions à la présidence de l'assemblée ; M. Hauser a été nommé vice-président. C'est lui qui dirigea les travaux de la Commission, en l'absence de M. Duez.

Le nouveau coefficient a été fixé à 6,983. Il est donc légèrement baissé sur le précédent, celui de mai dernier, qui était de 7,02.

Le coefficient d'augmentation était de 6,91231 et celui de proportion, de 0,65, pour l'alimentation ; de 9,44650 et de 0,12, pour l'habillement ; de 4,68924 et de 0,05, pour l'habitation ; de 5,42229 et de 0,07, pour l'éclairage et le chauffage ; de 7,05129 et de 0,07, pour l'entretien général ; de 6,23875 et de 0,04, pour les dépenses diverses.

Le résultat définitif des différentes opérations a été de 6,983.744.1, fixant exactement à ce taux le coefficient moyen départemental au 1er octobre 1928.



Le coefficient du coût de la vie dans le Nord est fixé à 6,983

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie hier à la Préfecture du Nord.

Après avoir pris connaissance des divers coefficients établis par les sous-commissions, elle a établi le tableau ci-dessous qui fait actuellement ressortir le coefficient

moyen départemental du coût de la vie à 6,983.

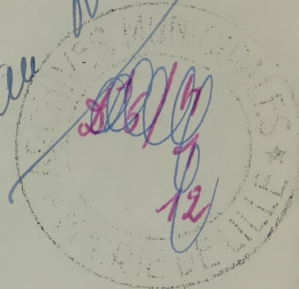
On se souvient que le coefficient précédent était de 7.02.

Cette diminution théorique des prix de tout ce qui est nécessaire à l'existence ne nous semble guère correspondre à la réalité.

	COEFFICIENT D'AUGMENTATION	COEFFICIENT DE PROPORTION	PRODUITS
Alimentation	6,91231	0,65	4.493.001,5
Habillement	9,44650	0,12	1.133.580,0
Habitation	4,68924	0,05	0.234.462,0
Eclairage, chauffage	5,42229	0,07	0.379.560,3
Entretien général	7,05129	0,07	0.493.590,3
Dépenses diverses	6,23875	0,04	0.249.550,0
Total			6.983.744,1

a a/d

au mois



6,983 est le nouveau coefficient du coût de la vie dans le Nord ::

Les Sous-Commissions du Coût de la Vie « Alimentation » et « Habillement » se sont réunies vendredi à la Préfecture du Nord et ont respectivement fixé à 6.912 et 9.446 les nouveaux coefficients du Coût de la Vie pour ces catégories, contre 6.994 et 9.446 qui étaient ceux de mai dernier. (L'Habillement n'a donc pas changé).

Hier samedi, la Sous-Commission des objets divers : Habitation, Eclairage, Entretien Général, Dépenses diverses, s'est réunie à son tour et, après étude préalable des dépenses actuellement faites par une famille de quatre personnes, a fixé les coefficients pour cette catégorie d'articles aux chiffres suivants : Eclairage, chauffage : 5.422 (même chiffre qu'en mai 1928) ; Entretien : 7.051, contre 6.89 ; Dépenses diverses : 6.233 (identique à celui de mai 1928).

La séance plénière

A 16 heures, les membres des trois Sous-Commissions se sont réunis en séance plénière et, après avoir nommé leur Président, M. DUEZ, doyen de la Faculté de Droit, leur Vice-Président, M. HAUSER, confectionneur, ils ont étudié les propositions faites et fixé à 6,983 le nouveau coefficient du Coût de la Vie dans le Nord.

Le chiffre de mai 1928 était de 7,0215.

LABOURNAY & VIE



Le nouveau coefficient du coût de la vie pour le Nord

**Il a été fixé à 6.93. — Celui de mai
dernier était de 7.02**

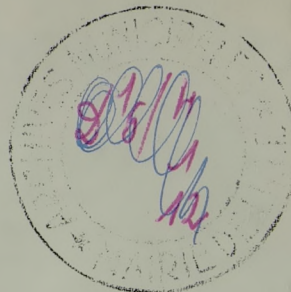
Après les diverses réunions des sous-commissions, la commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture, samedi, vers 16 h. 15, en séance plénière, sous la présidence de M. Hauser, pour l'établissement du nouveau coefficient.

Disons tout d'abord, qu'à cette réunion, M. Duez, doyen de la Faculté de Droit, a été élu président en remplacement de M. Pennelier, qui avait quitté ses fonctions à la présidence de l'assemblée ; M. Hauser a été nommé vice-président. C'est lui qui dirigea les travaux de la Commission, en l'absence de M. Duez.

Le nouveau coefficient a été fixé à 6,933. Il est donc légèrement baissé sur le précédent, celui de mai dernier, qui était de 7,02.

Le coefficient d'augmentation était de 6,91231 et celui de proportion, de 0,63, pour l'alimentation ; de 9,44650 et de 0,12, pour l'habillement ; de 4,68924 et de 0,05, pour l'habitation ; de 5,42229 et de 0,07, pour l'éclairage et le chauffage ; de 7,05129 et de 0,07, pour l'entretien général ; de 6,23375 et de 0,04, pour les dépenses diverses.

Le résultat définitif des différentes opérations a été de 6,983.744.1, fixant exactement à ce taux le coefficient mopen départemental au 1er octobre 1928.



Le coefficient du coût de la vie dans le Nord

Il s'établit à 6,983

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie, a tenu samedi, à 16 h. 15, à la préfecture, sa réunion plénière, sous la présidence de M. Hauser, et elle a procédé à la confrontation des chiffres obtenus à la suite des travaux des diverses sous-commissions.

Comme on le verra, le coût de la vie n'a pas très sensiblement baissé et le coefficient qui était fixé en mai dernier à 7,02, ressort à la date du 1er octobre, à 6,983.

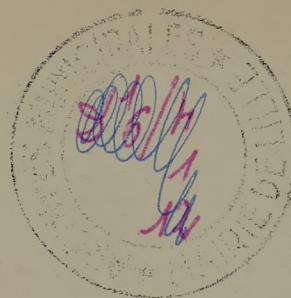
On verra par le tableau ci-après, quels sont les coefficients particuliers des divers articles envisagés. Le premier nombre représente le coefficient d'augmentation, le deuxième le coefficient de proportionnalité par rapport à une dépense de un franc, le troisième représente le produit obtenu par la multiplication des deux nombres précédents :

Alimentation :	6,91231	— 0,65	— 4.493.001
Habillement :	9,44650	— 0,12	— 1.133.580
Habitation :	4,68924	— 0,05	— 0.234.462
Eclairage, chauff. :	5,42229	— 0,07	— 0.379.560
Entretien gén. :	7,05129	— 0,07	— 0.493.590
Dépenses diverses :	6,23875	— 0,04	— 0.249.550

Total : 6,983.744

A l'issue de la réunion, les membres de la commission ont procédé à l'élection de leur nouveau président en remplacement de M. Pennelher, président du tribunal civil.

M. Duez, doyen de la Faculté de droit, a été élu président, et M. Hauser, confectionneur à Lille, a été élu vice-président.



Le coefficient du coût de la vie dans le Nord est fixé à 6,983

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie hier à la Préfecture du Nord.

Après avoir pris connaissance des divers coefficients établis par les sous-commissions, elle a établi le tableau ci-dessous qui fait actuellement ressortir le coefficient

moyen départemental du coût de la vie à 6,983.

On se souvient que le coefficient précédent était de 7,02.

Cette diminution théorique des prix de tout ce qui est nécessaire à l'existence ne nous semble guère correspondre à la réalité.

	COEFFICIENT D'AUGMENTATION	COEFFICIENT DE PROPORTION	PRODUITS
Alimentation	6,91231	0,65	4.493.001,5
Habillement	9,44650	0,12	1.133.580,0
Habitation	4,68924	0,05	0.234.462,0
Eclairage, chauffage	5,42229	0,07	0.379.560,3
Entretien général	7,05129	0,07	0.493.590,3
Dépenses diverses	6,23875	0,04	0.249.550,0
Total			6.983.744,1

Le coefficient du coût de la vie EST EN HAUSSE

Il s'établit à 7,02

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie a tenu, samedi après-midi, à la Préfecture du Nord, sa réunion plénière, pour l'établissement du coefficient du coût de la vie, d'après les coefficients établis par les sous-commissions.

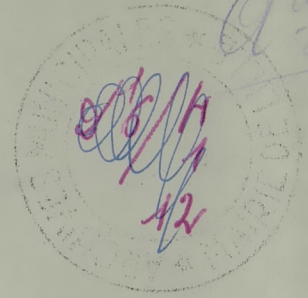
L'assemblée était présidée par M. Duez doyen de la Faculté de droit. Après lecture des rapports des présidents des sous-commissions, la commission a arrêté comme suit le coefficient nouveau :

	Coefficient d'augmentation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	6,99416	0,65	4,546
Habillement	9,44650	0,12	1,133
Habitation	4,60317	0,05	0,230
Eclair., chauff.	5,42229	0,07	0,379
Entretien gén.	6,89279	0,07	0,482
Dépenses div.	6,23875	0,04	0,249

Total..... 7,021

L'an dernier, à pareille date, le coefficient était de 6,88 et, en novembre dernier, de 6,65.

L'augmentation sur le dernier coefficient ressort à 5,56 %.



REVEIL du NORD du
REVEIL du NORD du 16 OCT 1927

au Nord



6,649 nouveau coefficient du coût de la vie dans le Nord

*L'indice établi au 1^{er} mai dernier
était de 6.883*

La Commission régionale du Coût de la vie s'est réunie hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Duez, doyen de la Faculté de Droit, remplaçant M. Pennellier, président du Tribunal civil empêché.

Après avoir adopté les rapports remis par les sous-commission de l'alimentation, de l'habillement, des loyers et objets divers, l'assemblée a fixé à 6.649 ; au 1^{er} octobre 1927, le coefficient d'augmentation du Coût de la Vie.

L'indice établi au 1^{er} mai dernier étant de 6.883, on constate ainsi une baisse de 24 points soit 3.34 %, provoquée par la catégorie de l'« alimentation », seulement.

En examinant et en comparant les indices établis hier à ceux du 1^{er} mai 1927, on ne trouve, en effet, aucun changement appréciable dans les autres rubriques.

Nous donnons ci-dessous les chiffres :

Alimentation (1^{er} mai 1927 : 4.449 ; 1^{er} octobre 1927 : 4.203. — **Habillement** (1^{er} mai : 1.124 ; 1^{er} octobre : 1.114). — **Habitation** (1^{er} mai : 0.213 ; 1^{er} octobre : 0.221). — **Eclairage, chauffage** (1^{er} mai : 0.313 ; 1^{er} octobre : 0.331). — **Entretien général** (1^{er} mai : 0.474 ; 1^{er} octobre : 0.478). — **Divers** (1^{er} mai : 0.249 ; 1^{er} octobre : 0.249). — **Total** (1^{er} mai : 6.883 ; 1^{er} octobre : 6.649).

6,649 nouveau coefficient du coût de la vie dans le Nord

**L'indice établi au 1^{er} mai dernier
était de 6.883**

La Commission régionale du Coût de la vie s'est réunie hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Duez, doyen de la Faculté de Droit, remplaçant M. Pennellier, président du Tribunal civil empêché.

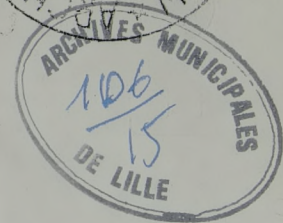
Après avoir adopté les rapports remis par les sous-commission de l'alimentation, de l'habillement, des loyers et objets divers, l'assemblée a fixé à 6.649 ; au 1er octobre 1927, le coefficient d'augmentation du Coût de la Vie.

L'indice établi au 1^{er} mai dernier étant de 6.883, on constate ainsi une baisse de 24 points soit 3.34 %, provoquée par la catégorie de l'« alimentation », seulement.

En examinant et en comparant les indices établis hier à ceux du 1er mai 1927, on ne trouve, en effet, aucun changement appréciable dans les autres rubriques.

Nous donnons ci-dessous les chiffres :

Alimentation (1er mai 1927 : 4.449 ; 1er octobre 1927 : 4.203. — **Habillement** (1er mai : 1.124 ; 1er octobre : 1.114). — **Habitation** (1er mai : 0.213 ; 1er octobre : 0.221). — **Eclairage, chauffage** (1er mai : 0.213 ; 1er octobre : 0.381). — **Entretien général** (1er mai : 0.474 ; 1er octobre : 0.478). — **Divers** (1er mai : 0.249 ; 1er octobre : 0.249). — **Total** (1^{er} mai : 6.883 ; 1^{er} octobre : 6.649).



1927

APRÈS LA RÉUNION DE LA COMMISSION OFFICIELLE

Coefficient 6,65 !

Le nouveau coefficient est sorti. Il accuse une baisse de 23 points.

Le plus extraordinaire c'est que les officiels chargés d'établir l'indice ont trouvé une baisse dans l'alimentation et une légère diminution dans l'habillement.

Nous posons la question aux ménagères : La viande a-t-elle baissé ? Le prix du pain n'est-il pas le même qu'au début du mois de mai 1927 ? Les vins et la bière ne sont-ils pas augmentés ? Y a-t-il une baisse réelle sur les autres articles utilisés communément dans l'alimentation du ménage ouvrier ? Les impôts et taxes sont-ils diminués ?

Nous sommes sûrs qu'elles répondront : NON !

Il est certain que les pommes de terre et quelques légumes sont momentanément meilleur marché qu'au mois de mai, mais il est absolument certain que dans un mois, pommes de terre et légumes auront subi une hausse formidable.

C'est là, le trompe-l'œil des coefficients établis aux meilleures périodes de l'année.

Un coefficient pour être juste doit être établi chaque mois et la moyenne doit être faite fin d'année.

Nous considérons donc que le coefficient 6,65 est faux et nous disons franchement que l'indice réel est plus élevé.

De plus, nous avons le droit de douter, car nous savons qu'au sein de cette commission, il n'y a guère de représentants sérieux de la classe ouvrière et en particulier peu de délégués des organisations syndicales, tandis qu'il s'y trouve des gens du Consortium Textile.

Nous savons aussi que la méthode de calcul du coefficient est mauvaise, des membres eux-mêmes de la commission l'ont affirmé.

Nous continuons à affirmer et ce, sans crainte d'être démenti, que les salaires sont loin d'être en rapport avec le coût de la vie.

Même en admettant que le coeffi-

cient soit juste, nous déclarons qu'une augmentation de salaires de 50 p. 100 est nécessaire pour donner aux travailleurs les mêmes capacités d'achat qu'en 1921.

En se basant sur l'indice qui était de 866 en 1920-1921 et qui est actuellement de 6,65 on constate une élévation du coût de la vie de près de 85 p. 100.

Or, les salaires n'ont été augmentés que de 35 p. 100 au maximum et cela au compte-goutte et dans les endroits où les ouvriers sont le mieux organisés.

En outre, depuis un an, la crise de chômage qui sévit particulièrement dans le Textile a saigné à blanc la classe ouvrière et c'est dans un pareil moment qu'officiels et Consortium Textile coordonnent leurs efforts pour tronquer l'indice du coût de la vie et pour faciliter la rationalisation capitaliste sur le dos des ouvriers.

Afin de faire face efficacement à une pareille situation les ouvriers doivent comprendre que leur devoir est de rejoindre le syndicat.

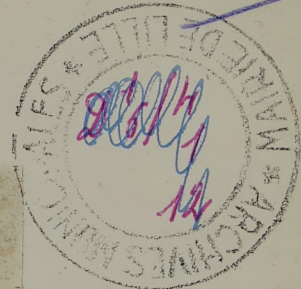
Groupés solidement dans un puissant syndicat régional, qui englobera les milliers d'ouvriers de la région, ils tiendront en respect gouvernement bourgeois et Consortium Textile, ils imposeront leurs mandataires comme seuls qualifiés pour l'établissement du coefficient et ils obligeront le patronat à leur payer des salaires en rapport avec le coût de la vie.

Depuis quelque temps nous assistons avec plaisir à un réveil de la combativité de la classe ouvrière, le recrutement dans toutes nos sections s'intensifie.

Malgré la scission et la dictature patronale, la classe ouvrière du Nord a conservé son esprit de classe.

L'heure de l'action va bientôt sonner pour la grande bataille contre les exploités.

Pour le Syndicat Régional du Textile :
Gilbert DECLERCQ.



au 2000

106/107

Le coût de la vie

La recherche du coefficient actuel

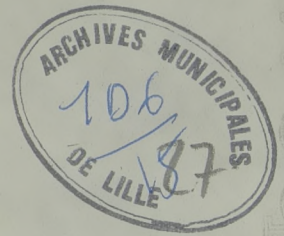
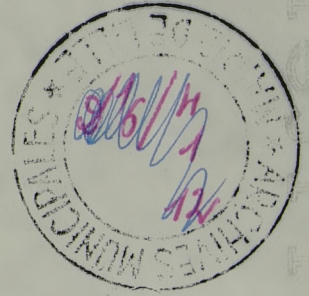
La Commission régionale du coût de la vie a commencé ses travaux semestriels.

Mardi, deux de ses sous-commissions se sont réunies à la préfecture du Nord. Le matin, celle de l'habillement, l'après-midi, celle de l'alimentation.

Les différents calculs et les enquêtes seront terminés cette semaine et la Commission, que préside M. Penneher, président du Tribunal civil de Lille, tiendra, samedi, son assemblée plénière.

Quel sera le coefficient qui sortira de ces calculs ? Le coefficient, en mai dernier, était fixé à 6,88 contre 7,08 il y a un an.

Suivant certains pronostics, émis sous toutes réserves, bien entendu, le nouveau coefficient serait en baisse d'une quinzaine de centimes sur le précédent, c'est-à-dire aux alentours de 6,75.



Vertical stamp: *BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LILLE*

Au bonjour

LA BAISSE ?

Le baromètre du coût de la vie :

LE COEFFICIENT A LACHÉ QUELQUES POINTS

Allons-nous vers la baisse ? Quoiqu'on ne s'en aperçoive guère encore par les prix de détail, le coefficient de cherté de vie établi tout récemment par la commission régionale d'études du Nord, se trouve être inférieur de 23 centièmes à celui de mai dernier, soit 6,649 contre 6,88 précédemment.

D'où provient cette diminution ?

Ce que montrent les « coefficients »

Une comparaison des chiffres ayant, à six mois d'intervalle, servi de base aux calculs, nous l'indique :

Le coefficient d'alimentation a été ramené de 6,84572 à 6,46679 ; celui de l'habillement, de 9,37251 à 9,28975 ; celui de l'habitation, au contraire, est en hausse, de 4,27936 à 4,42230 ; de même que celui du chauffage-éclairage, qui passe de 5,34631 à 5,45077 ; de même enfin, que celui de l'entretien général, qui se fixe à 6,83909 contre 6,78099.

Quant au coefficient « dépenses diverses », il ne subit aucun changement et reste de 6,23875.

En dépit de ces mouvements inverses, la baisse du coefficient global résulte de ce que ces différents chiffres ne jouent pas tous dans la même proportion.

Si l'alimentation entre pour 65 centièmes dans le budget global, considéré comme budget-type, l'entretien général et l'éclairage-chauffage, par exemple, n'y entrent chacun, que pour 7 centièmes seulement.

Explications théoriques

En ce qui concerne l'alimentation, la baisse est, nous a-t-on dit, attribuable notamment, au prix des légumes ; au mois de mai, les calculs portent sur les primeurs. En octobre, les légumes se vendent toujours beaucoup moins cher.

Mais, objecte-t-on, la viande...

On touche alors ici, au point faible du système de calculs, qui a été adopté une fois pour toutes il y a plusieurs années, pour la recherche du coefficient de cherté de vie, par rapport à 1914.

On considère, en effet, le budget moyen d'une famille moyenne, mangeant une quantité moyenne de toutes choses. A-t-on donné, en réalité à la viande, la place qu'elle tient effectivement dans l'alimentation de « l'homme du Nord moyen » ? C'est contestable, car il est patent que, depuis quelques années, la consommation de la viande a, en général, augmenté, et surtout la consommation des morceaux dits de bonne qualité.

Si les différences de prix des légumes, d'une saison à l'autre, par exemple, influent directement sur le coefficient, le chauffage, de son côté, ne pèse pas plus — contrairement à la réalité — sur le coefficient d'octobre, que sur celui de mai, car les dépenses annuelles de chauffage ont été réparties sur toute l'année.

Il s'agit donc d'un coefficient théorique, d'autant plus théorique, que les enquêtes semestrielles sont faites dans des communes des divers arrondissements, mais qu'il n'est établi qu'un seul chiffre pour le département. Aussi, ce chiffre représente-t-il, lui-même, une moyenne, puisqu'en réalité les prix de certaines denrées ne sont pas les mêmes dans les grosses agglomérations et dans les campagnes.

Ceci n'est pas sans avoir une certaine importance aux yeux des employés de quelques administrations dont les traitements subissent des modifications suivant les mouvements du coefficient officiel.

On a renoncé, dans un but d'unification à établir des coefficients distincts par arrondissement.

Pourquoi ne s'est-on pas efforcé d'apporter aux méthodes de calcul du coefficient global les améliorations qui, éventuellement, s'imposaient ?

L'explication donnée par l'Administration est simple :

« Si on modifie quoi que ce soit au mode de calcul, les coefficients ne seront plus comparables entre eux. »

Ce raisonnement ne manque pas de logique. Au surplus, il montre bien que le coefficient, donnée théorique, n'est, en l'occurrence, qu'un « baromètre » du coût de la vie. Et il ne faut, évidemment, accorder aux baromètres qu'une valeur approximative. Combien de fois n'avez-vous, par prudence, pris votre parapluie lorsque le baromètre était au beau fixe ? — J.-S. D.



RECEVU LE 29 OCT 1927

904

Commission
du coût de
la vie

Au domicile.



Le coefficient du coût de la vie est fixé à 6,883

Une réunion plénière de la Commission du coût de la vie a eu lieu, hier à 15 h., à la Préfecture, sous la présidence de M. Pennelier, président du Tribunal Civil. M. Chavin, sous-préfet, chef de cabinet, représentait M. le Préfet du Nord.

La Commission a procédé à un minutieux examen des rapports des sous-commissions de l'Alimentation, de l'Habillement, de l'Habitation, de l'Eclairage et Chauffage, de l'Entretien général et des dépenses diverses.

Voici les chiffres qui ont été établis pour le coefficient d'augmentation :

Alimentation, 6,84572 ; Habillement, 9,37251 ; Habitation, 4,27936 ; Eclairage, chauffage, 5,34631 ; Entretien général, 6,78099 ; Dépenses diverses, 6,23875.

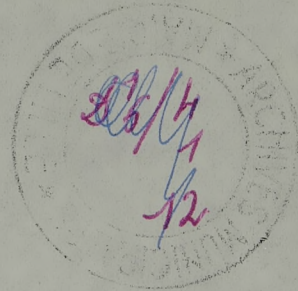
Mais ces divers chapitres du budget d'un ménage ont eux-mêmes un coefficient de proportion immuable qui est de :

0,65 pour l'alimentation ; 0,12 pour l'habillement ; 0,05 pour l'habitation ; 0,07 pour l'éclairage et le chauffage ; 0,07 pour l'entretien général et 0,04 pour les dépenses diverses.

Le produit du coefficient d'augmentation par le coefficient de proportion donne les résultats suivants :

Alimentation	4,449
Habillement	1,124
Habitation	0,213
Eclairage, chauffage	0,374
Entretien général	0,474
Dépenses diverses	0,249
Total	6,883

Le coefficient actuel du coût de la vie est donc fixé officiellement à 6,883. Rappelons que le coefficient précédent avait été établi à 7,073.



Le coefficient du coût de la vie pour le Nord est ramené à 6,88

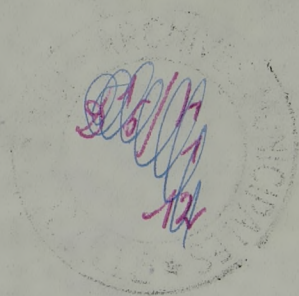
Une réunion plénière de la Commission du coût de la vie a eu lieu samedi, à 15 heures, à la Préfecture du Nord, M. Chavin, représentant le préfet, y assistait. M. Pennelier présidait.

On se souvient que le dernier coefficient était de 7,073.

On a fixé ainsi le coefficient au 1er mai 1927 :

	Coefficient d'augmentation	Coefficient de proportion	Produits
Alimentation	6,84572	0,65	4,449
Habillement	9,57251	0,12	1,124
Habitation	4,27956	0,05	0,213
Eclair., chauffage..	5,34631	0,07	0,374
Entretien général..	6,78099	0,07	0,474
Dépenses diverses..	6,25875	0,04	0,249

Le nouveau coefficient est donc en diminution sur le précédent.



6,883

Coefficient actuel
du coût de la vie
dans le Nord :::

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

La Commission régionale d'études relative au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, le samedi 14 mai 1927 à 15 heures, sous la présidence de M. Pennelier, président du Tribunal Civil.

Après avoir pris connaissance des rapports élaborés par les sous-commissions de l'alimentation, de l'habillement, des objets divers et loyers, dont les travaux se sont poursuivis dans le courant de la semaine écoulée, la Commission plénière a fixé le **nouveau coefficient du coût de la vie, dans le Nord à 6,883.**

Rappelons que le dernier indice du coût de la vie, fixé au 16 octobre 1926, était alors de 7,078.

Il y a donc, dans le Nord, une légère diminution, dont nos lecteurs pourront se rendre compte en examinant le tableau comparatif ci-dessous :

Coefficient d'augmentation
par rapport à 1913
du 18.10.26 au 14.5.27

Alimentation	7.098	6.845
Habillement	9.438	9.372
Habitation	4.181	4.279
Eclairage, Chauffage	5.530	5.346
Entretien général	7.049	6.780
Dépenses diverses	6.058	6.238

Dans diverses régions de la France, lors du dernier travail d'établissement du coefficient, on constatait, à Paris (1^{er} trimestre 1927) 5,24 (contre 5,45) qu'il était précédemment ; Nancy (fin Avril 1927) 5,29 ; Dijon 6,16 ; Bordeaux 6,09 ; Marseille 6,19.



Le coefficient du coût de la vie a baissé

Il s'établit à 6,88

La commission régionale d'études relatives au coût de la vie a tenu, samedi après-midi, à la préfecture du Nord, sa réunion plénière, d'où devait sortir le nouveau coefficient.

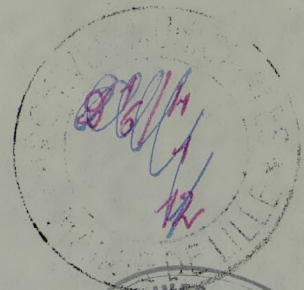
L'assemblée était présidée par M. Penne-lier, président du tribunal civil. On entendit les rapports des présidents des sous-commissions qui, au cours de la semaine écoulée, avaient étudié, dans leur sphère respective, les prix actuels des diverses denrées.

A la suite de ces rapports, la commission a arrêté comme suit le coefficient nouveau :

	Coefficient d'augmen- tion	Coefficient de propor- tion ou pourcent.	Produits des deux premiers nombres
Aliment.	6,84572	0,65	4,449
Habil.	9,37251	0,12	1,124
Habit.	4,27936	0,05	0,213
Eclair., chauff.	5,34631	0,07	0,374
Entret. gén.	6,78099	0,07	0,474
Dépenses div.	6,23875	0,04	0,249
Total			6,883

Rappelons que le dernier coefficient était de 7,07.

CROIX du NORD du 16 MAI 1927



Le nouveau coefficient du coût de la vie

Samedi, à 15 heures, sous la présidence de M. Chavin, représentant M. Hudelo, préfet du Nord, a eu lieu la réunion plénière de la Commission départementale du coût de la vie.

Les différents coefficients ont été fixés comme suit :

Alimentation	4.449
Habillement	1.124
Habitation	0.213
Eclairage, chauffage	0.374
Entretien général	0.474
Dépenses diverses	0.249

Total 6.883

Cette semaine, après examen de ces différents coefficients, on fixera le nouveau coefficient général qui sera, croit-on, légèrement inférieur à 7.

On se souvient que le dernier coefficient était de 7.078.

A a/d

Reveil 16 Octobre 1921

Il faut réviser le coefficient 3.36

*Pourquoi tarde-t-on à donner suite
au vœu du Conseil général ?*

Au cours de sa dernière session, le Conseil général du Nord, désireux de mettre fin au conflit du Textile, émettait le vœu que dans un but d'entente et par souci de la vérité, la Commission du coût de la vie fut convoquée à nouveau.

Ce vœu fut transmis au ministère du Travail, qui répondit en demandant le nom des membres composant cette commission.

Depuis, le vœu du Conseil général du Nord semble être tombé dans l'oubli le plus complet.

Qu'en est-il advenu exactement?...

Nous sommes allés poser la question à la préfecture du Nord.

— « Oui, nous a répondu un haut fonctionnaire, la Commission va être réorganisée, attendu que le ministère du Travail a répondu par un avis favorable.

— « Mais quand?... La chose nous semble assez urgente, et il entrerait, ce nous semble, dans l'esprit du vœu émis par le Conseil général, qu'elle se fasse assez rapidement.

— « Ceci, exactement, nous ne pouvons vous le dire. Les ouvriers et les patrons vont être invités à nommer des délégués. Le Groupement Economique des Chambres de commerce étant chargé de cette besogne pour le côté patronal et les deux Unions des Syndicats Ouvriers, départementale et régionale, pour les travailleurs. Le troisième élément arbitra' de rigueur sera élu par les deux tendances.

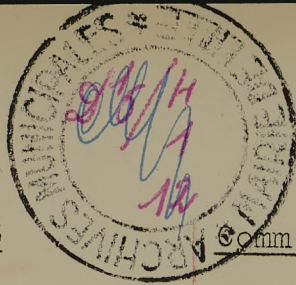
En vérité, on ne peut dire quand cette chose se fera et à quelle date déterminée aura lieu la nouvelle réunion de la Commission du coût de la vie ».

Le point d'interrogation reste donc posé.

Cependant, la question ouvrière repose justement sur la révision de ce fameux coefficient 3.36, cause primordiale de tout le mal, prétexte invoqué par les potentats du Textile pour l'abaissement scandaleux des salaires d'un personnel déjà réduit à la portion congrue par un chômage partiel!...

La révision du coefficient, qui s'impose au plus tôt, serait un grand pas en avant vers la solution du conflit du Textile. —
V. B.





D.H.

Coefficient au 1er Novembre 1935

Commission Régionale d'Etudes

Relatives au Coût de la Vie

Rapport à l'Administration Municipale

La Commission Régionale s'est réunie en séance plénière le 28 Novembre 1935 en vue d'examiner les travaux des sous commissions en vue de l'établissement du coefficient au premier Novembre dernier .

Elle a enregistré les résultats ci-après:

	<u>Base 1930</u>	:	<u>Coefficient au</u>	:
			<u>1er Mai 1935</u>	<u>1er Nov. 1935</u>
Alimentation	60	:	45.493	: 43.022
Chauffage et éclairage	5	:	4.349	: 4.297
Loyer	10	:	11.890	: 11.131
Habillement	15	:	9.627	: 9.554
Dépenses diverses	10	:	9.135	: 9.271
	100	:	80.494	: 79.275

Évalué au premier Novembre 1935 sur la base 100 en 1930, le coefficient s'établit 79.275.

Rapporté à la base 1 en Juillet 1914, il est fixé à 5.621 contre 5.707 au 1er Mai dernier.

Lille le 28 Novembre 1935

signé : P. DEHOVE.

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

a a / d - 4 -

Direction :

Commission départementale

Reunion du 27 Mai 1936

BUREAU :

du cout de l'arré

LILLE, LE

5,790

Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

par

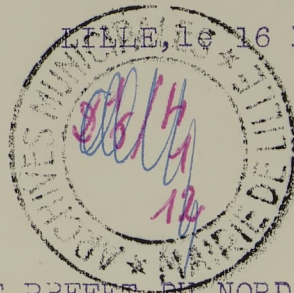
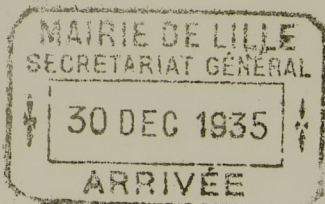
PREFECTURE DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

lère Division

1er Bureau

LILLE, le 16 Décembre 1935



LE PREFET DU NORD

à Monsieur le Maire de la Ville de Lille

Membre de la Commission d'études relatives
au coût de la vie

à Lille.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du procès-verbal de la réunion du 27 Novembre 1935, au cours de laquelle la Commission d'Etudes relatives au coût de la vie a fixé le coefficient applicable au 1er Novembre 1935.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le PREFET du NORD :
Le Secrétaire Général délégué,

P.-E. GRIMAUD.

PREFECTURE DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

1ère Division

1er Bureau



COMMISSION REGIONALE D'ETUDES RELATIVES AU COUT DE LA VIE
(créée en vertu du décret du 19 Février 1920)

Etablissement d'un coefficient à la date du 1er Novembre 1935

Procès-verbal de la réunion du 28 Novembre 1935

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, le jeudi 28 Novembre 1935, à 15 Heures, sous la présidence de M. P.E. GRIMAUD, Secrétaire général du Nord.

Etaient présents :

MM. Cousin, Louis Danel, Dehove représentant M. le Maire de Lille, Duez, Dufermont, représentant M. le Maire de Tourcoing, Dumont, Dupas, Vincent, représentant M. Gervois, Facon, représentant M. Olivier, Hauser, Hautson, Melle Vion.

Excusés : MM. Broutin, Gervois, Herbin, Libert, Masson.

Procès-verbal de la dernière réunion -

Le procès-verbal de la réunion du 29 Mai 1935 est adopté sans observations.

Eloge de M. WATINE, décédé -

Monsieur le Secrétaire général du Nord, avant d'aborder le compte rendu des travaux des Sous-Commissions, adresse un hommage ému à la mémoire de M. Watine, dont la Commission régionale

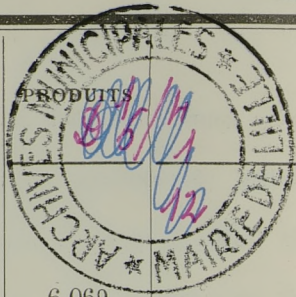
.....

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie



Etablissement d'un coefficient au 1^{er} Novembre 1935 (Base 100 en 1930)

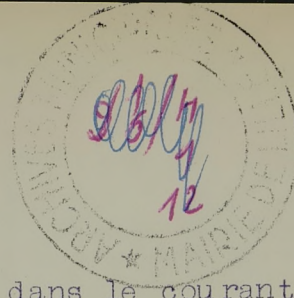
NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} Nov. 1935	PRODUITS
A. — ALIMENTATION					
Pain blanc	le kg.	9,00	2,45	1,45	6,069
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	0,60	2,90	2,10	0,434
Pâtes alimentaires. — Produit de consom- mation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	1,00	6,35	5,83	0,918
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	0,40	3,80	3,40	0,326
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	2,50	0,675	0,55	2,037
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	1,50	5,375	3,15	0,879
Lentilles d'Espagne larges	id.	0,50	6,075	4,70	0,387
Pois cassés (grosueur moyenne N° 1)	id.	0,50	4,45	3,40	0,373
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	6,00	24,50	18,00	4,408
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	6,00	11,50	7,00	3,652
Porc — Côtelettes de lard	id.	2,00	22,00	14,25	1,295
id. lard du pays (pot au feu)	id.	1,50	17,75	10,45	0,857
Charcuterie. — Pâté de foie amylacé	id.	1,50	15,00	11,00	1,100
Volaille. — { Poulet du pays {	id.	0,17	22,50	15,00	0,113
{ Poule	id.	0,17	16,00	13,00	0,138
} — abattu					
Lapin (abattu)	id.	0,33	15,00	11,50	0,253
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyen- ne des prix	id.	0,33	10,50	8,55	0,268
Lait frais complet	le litre	3,00	1,80	1,30	2,166
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	1,00	10,40	11,50	1,105
<i>A reporter</i>			38,00		26,778



NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} Nov. 1935	PRODUITS	
<i>Report</i> ...		38,00			26,778	
Gruyère genre Ementhal	le kg	1,00	20,75	16,50	0,795	
Maroilles, 750 gr.	la pièce	0,50	11,25	8,25	0,366	
Œufs frais	id.	1,50	Nov. 1,25	0,90	1,080	
Œufs conservés	id.	0,50	Nov. 0,80	0,60	0,375	
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	0,50	12,45	7,00	0,288	
Beurre du Nord, fin	id.	2,25	24,00	17,00	1,594	
id. ordinaire	id.	2,25	21,00	15,00	1,607	
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	0,50	6,75	4,50	0,333	
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	0,25	7,25	3,70	0,127	
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.	0,25	11,10	9,50	0,214	
type Lilia	id.					
type Corso	id.					
Sucre blanc, scié et rangé	id.	1,50	3,85	3,25	1,266	
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	1,80	19,00	18,50	1,753	
Café (Rio)	id.					
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	0,20	5,00	4,65	0,186	
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	0,50	13,50	9,75	0,361	
Chocolat. — Produit de consommation courante, type Corso	id.	0,50	10,00	7,50	0,375	
Sel de cuisine (sel fin)	id.	0,30	1,40	1,35	0,289	
Vinaigre d'alcool 7°	le litre	0,20	1,90	1,80	0,189	
Bière du pays (à emporter) 4°	id.	6,50	1,20	1,165	6,418	
Vin rouge 11°	id.	1,00	3,50	2,20	0,628	
<i>A reporter</i>		60,00			45,022	45,022

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} Nov. 1935	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		60,00			45,022	
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	3,90	209,25	175,00	3,262	
Gaz	le M ³	0,73	0,76	0,737	0,707	
Pétrole ordinaire	le litre	0,22	2,20	1,95	0,195	
Bois	le fagot	0,15	0,28	0,25	0,133	4,297
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	»	10,00	1.000,00	1.113,10	11,131	11,131
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection) .	la pièce	2,30	300,00	153	1,173	
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	0,50	48,25	36	0,373	
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	1,30	200,00	132	0,858	
Manteau lainage (confection)	id.	0,60	250,00	160	0,384	
Peignoir (confection)	id.	0,60	45,00	30	0,400	
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection) ...	id.	1,00	125,00	68,50	0,548	
Robe fillette, laine et coton (Confection) .	id.	0,80	95,00	66,50	0,560	
Tabliers noirs, coton	id.	0,60	16,00	11,75	0,440	
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	0,81	109,00	65,00	0,483	
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	0,79	105,00	60,00	0,451	
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir .	id.	0,80	77,75	47,00	0,484	
<i>A reporter</i>		85,10			66,604	

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} NOV. 1935	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		85,10			66,604	
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	0,28	23,50	19,75	0,235	
id. Femme	id.	0,25	18,25	15,50	0,212	
id. Enfants	id.	0,27	14,75	13,50	0,247	
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	1,00	26,00	16,75	0,644	
Chemise coton, pour femme	id.	0,90	13,00	9,25	0,640	
Chaussettes, coton, homme	la paire	1,00	6,00	4,15	0,691	
Mouchoirs, fil	la dz.	0,30	36,00	22,75	0,189	
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	0,20	25,875	14,80	0,114	
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	0,70	97,25	59,50	0,428	9,554
<u>E. — DEPENSES DIVERSES</u>						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	2,00	5,36	3,45	1,287	
Potasse	id.	0,25	0,61	0,50	0,204	
Amidon de riz en vrac	id.	0,25	5,20	4,95	0,237	
Savon. — Sunlight	le pain	0,30	1,625	1,15	0,212	
Coiffeur, cheveux	la coupe	0,70	2,90	3,25	0,784	
Coiffeur, barbe	la taille	0,50	1,00	1,00	0,500	
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	0,30	2,00	2,00	0,300	
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	1,20	6,25	6,25	1,200	
Journal quotidien	le N°	1,00	0,25	0,25	1,000	
Cinéma	»	1,20	2,50	2,50	1,200	
Visites médicales à domicile	la visite	1,50	15,00	15,00	1,500	
Frais de transport : tramway	le km.	0,60	0,51	0,55	0,647	
chemin de fer	id.	0,20	0,20	0,20	0,200	9,271
TOTAUX...		100,00			79,275	



d'études a eu à déplorer le décès, dans le courant de l'été dernier.

M. Watine, depuis sa nomination à ses fonctions par arrêté ministériel du 4 Octobre 1930, n'avait cessé d'apporter aux travaux de la Commission une collaboration aussi dévouée qu'éclairée.

Au nom de l'Administration Préfectorale, M. le Secrétaire Général a exprimé tous les regrets du vide que le décès de M. Watine a creusé parmi les membres de la Commission, en associant tous les membres présents à cet hommage posthume.

Il a souhaité la bienvenue à M. Cousin, membre du Comité fédéral de l'Association des Familles nombreuses du Nord de la France, appelé à remplacer M. Watine dans ses fonctions, en exprimant l'espoir que M. Cousin continuera la tradition de travail et de confiante collaboration si dignement instaurée par son prédécesseur.

Par ailleurs, M. le Secrétaire général du Nord/a chargé au nom de la Commission M. Vincent d'exprimer à M. Gervois, alité, des vœux de prompt rétablissement.

M. COUSIN remercie M. le Secrétaire Général des paroles élogieuses prononcées à la mémoire de M. Watine et souligne que l'Association des Familles Nombreuses y sera très sensible.

Il s'efforcera, quant à lui, de suivre les traces de son prédécesseur et promet son concours entier à l'Administration préfectorale.

.

Compte rendu des travaux des sous-Commissions

Les conclusions présentées par M. Dupas, au nom de la Sous-Commission de l'alimentation, par M. Vincent, au nom de la Sous-Commission des objets divers, par M. Duez, en ce qui concerne les loyers et par M. Hauser, pour la Sous-Commission de l'habillement sont adoptées.

Les prix de vente au détail pratiqués du 1er au 15 Novembre 1935, arrêtés par les Sous-Commissions et adoptés par la Commission pour le calcul du coefficient au 1er Novembre 1935 sont repris au tableau ci-joint.

Les variations constatées dans les prix des denrées et objets divers s'établissent comme suit :

	Base 1930	Coefficient au 1er Nov. 1933	Coefficient au 1er Mai 1934	Coefficient au 1er Nov. 1934	Coefficient au 1er Mai 1935	Coefficient au 1er Nov. 1935
Alimentation	60	50.663	50.392	48.842	45.493	45.022
Chauffage & Ecl.	5	4.409	4.382	4.374	4.349	4.297
Loyers.....	10	11.574	11.692	11.804	11.890	11.131
Habillement...	15	10.079	9.879	9.627	9.627	9.554
Dépenses diver- ses	10	9.257	9.225	9.128	9.135	9.271
	100	85.982	85.570.	83.775	80.494	79.275

.....

La Commission arrête à 79.275 le coefficient moyen départemental du coût de la vie au 1er Novembre 1935, par rapport à la base 100 en 1930.

Par rapport à 1930, la baisse est de 20.725 %

Coefficient sur la base 1914

En se référant au procédé de calcul pratique défini en une de ses premières réunions, la Commission régionale du coût de la vie établit l'indice moyen du coût de la vie dans le Nord au 1er Novembre 1935, par rapport à Juillet 1914 (base 1) comme suit :

$$\frac{7.09 \times 79.275}{100} = 5.62059$$

La Commission décide de maintenir la procédure antérieure et d'arrêter le coefficient au millième, sur les bases 1914 et 1930.

Mais, sur l'intervention de M. Louis Danel, la Commission a décidé d'arrondir à une unité les millièmes, quand dans le coefficient le dix-millième sera égal ou supérieur à 5.

Par ailleurs, la Commission a décidé de supprimer à l'avenir, dans l'alimentation, le chocolat, produit de consommation courante, type Corso, et d'affecter la proportion de 0.50 devenue disponible au chocolat Delespaul-Havez qui aura ainsi la proportion 1.00

De plus, la Commission a fait remarquer que l'électricité n'était pas comprise dans la nomenclature des objets entrant

.

dans le calcul du coût de la vie, alors que ce mode d'éclairage tend de plus en plus à supplanter le pétrole. Elle propose de retenir l'électricité dans les calculs de mai 1936 et de répartir comme suit les proportions, restant entendu que le total de celles-ci ne change pas :

Charbon	:	3.90
Gaz	:	0.50
Electricité	:	0.23
Pétrole	:	0.22

Conformément à la procédure adoptée lors de la réunion du 29 Mai 1935, la Commission a décidé que les trois sous-commissions se réuniront dans la matinée du même jour, soit le 25 Mai 1936, en fixant la 1ère sous-Commission à 9 heures du matin (Alimentation : 9 H. - Loyers et objets divers : 10 H. $\frac{1}{2}$ - Habillement : 11 H. $\frac{1}{4}$).

Les Comités d'études se réuniront le 23 Mai 1936 et la réunion de la Commission plénière est fixée au 27 Mai 1936.

M. le Président remercie ensuite les membres de la Commission de leur concours et, en particulier, M. Danel, qui a bien voulu mettre une machine à la disposition de la Commission pour vérifier les calculs effectués en vue de l'établissement du coefficient.

Le prochain coefficient sera établi en Mai 1936, aux dates fixées ci-devant, d'après le résultat des enquêtes auxquelles il sera procédé du 1er au 15 Mai 1936.

La séance est levée à 16 Heures.

Coefficient du coût
de la vie
Index au 1er Mai 1936



Rapport à l'Administration Municipale

La Commission départementale du coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord les 23, 25 et 27 Mai 1936, en vue de déterminer le coefficient du coût de la vie applicable au 1er Mai 1936.

Letableau ci-après fournit le détail des comparaisons dressées par ladite Commission :

	Base I 930	Coefficient au 1er Mai 1934	Coefficient au 1er Nov. 1934	Coefficient au 1er Mai 1935	Coefficient au 1er Nov. 1935	Coefficient au 1er Mai 1936
ALIMENTATION :	60	50.392	48.842	45.493	45.022	47.441
CHAUFFAGE & ECLAIRAGE...	5	4.382	4.374	4.349	4.297	4.249
LOYERS.....	10	11.692	11.804	11.890	11.131	11.132
HABILLEMENT :	15	9.879	9.627	9.627	9.554	9.554
DEPENSES DIVERSES...	10	9.225	9.128	9.135	9.271	9.290
	100	85.570	83.775	80.494	79.275	81.666

Base I en 1914 :

Au 1er mai 1936 = $\frac{7.09 \times 81.666}{100}$ = 5.790

Au 1er Novembre 1935 5.621

Au 1er Mai 1935 5.707

Au 1er Novembre 1934 5.94

- 2 -

Le coefficient est en augmentation de 17 points par rapport à celui de Novembre 1935, soit une hausse de 3 % environ.

Cette hausse est due aux augmentations relevées sur le pain, la viande et surtout les pommes de terre.

Lille le 27 Mai 1936

DEHOVE.

PREFECTURE DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE LILLE
SECRETARIAT GENERAL

1ère Division

25 AVRIL 1936



LILLE, le 17 avril 1936

1er Bureau

Subrat
W. u. a. part
9-4-36

OBJET

Commission régionale
d'études relatives
au coût de la vie

à Monsieur *le Maire*

LE PREFET DU NORD

membre de la Commission régionale d'études relatives
au coût de la vie

à *Lille*

M.

Monsieur,

En vertu des nouvelles instructions ministérielles, il y a lieu de procéder au cours de la première quinzaine de mai 1936, au relevé des prix de vente au détail des denrées et objets de consommation.

J'ai l'honneur de vous transmettre un certain nombre de formules préparées à cet effet.

Les renseignements que vous pourrez recueillir constitueront une documentation personnelle pour votre participation aux travaux des Sous-Commissions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué,

[Signature]

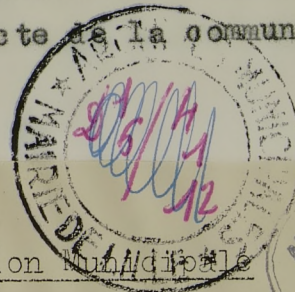
II23.- Coefficient du coût de la vie. Index au 1er Mai 1936.

L'Administration Municipale prend acte de la communication qui lui est faite.

Conseil d'Administration
Réunion du 8 JUIN 1936
M. PLANQUE

S.G.

Rapport à l'Administration Municipale



La Commission départementale du coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord les 23, 25 et 27 Mai 1936, en vue de déterminer le coefficient du coût de la vie applicable au 1er Mai 1936.

Le tableau ci-après fournit le détail des comparaisons dressées par ladite Commission :

	Base 1930	Coefficient au 1er Mai 1934	Coefficient au 1er Nov. 1934	Coefficient au 1er Mai 1935	Coefficient au 1er Nov. 1935	Coefficient au 1er Mai 1936	
ALIMENTATION:	60	50.392	48.842	45.493	45.022	47.441	+ 2.419
CHAUFFAGE & ÉCLAIRAGE...	5	4.382	4.374	4.349	4.297	4.249	- 0,048
LOGERS.....	10	11.692	11.804	11.890	11.131	11.132	+ 0,001
HABILLEMENT:	15	9.879	9.627	9.627	9.554	9.554	=
DEPENSES DIVERSES...	10	9.225	9.128	9.135	9.271	9.290	+ 0,019
	100	85.570	83.775	80.494	79.275	81.666	+ 3,391

Base I en 1914 :

Au 1er mai 1936 =	$\frac{7.09 \times 81.666}{100}$	=	5.790
Au 1er Novembre 1935			5.621
Au 1er Mai 1935			5.707
Au 1er Novembre 1934			5.94

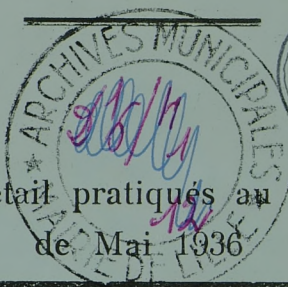
Le coefficient est en augmentation de 17 points par rapport à celui de Novembre 1935, soit une hausse de 3 % environ.

Cette hausse est due aux augmentations relevées sur le pain, la viande et surtout les pommes de terre.

Lille le 27 Mai 1936

DEHOVE.

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie



COMMUNE

Lille

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Mai 1936

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE NOV. 1935	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 MAI 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
A. — ALIMENTATION						
Pain blanc	le kg.	2,15	1,45	1,60		
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	2,90	2,50	2,60		
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	6,35	6,50	6,70		
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	3,80	4,00	4,20		
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	0,675	0,55	0,80		
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	5,375	6,00	5,75		
Lentilles d'Espagne larges	id.	6,075	5,00	5,60		
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	4,15	3,00	3,00		
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	24,50	19,00	19,00		
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	11,50	6,00	8,00		
Porc — Côtelettes de lard	id.	22,00	15,00	15,00		
id. lard du pays (pot au feu)	id.	17,75	10,00	10,00		
Charcuterie. — Pâté de foie amyacé	id.	15,00	8,00	9,00		
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	22,50	15,00	17,00		
Lapin (abattu)	id.	15,00	13,00	13,00		
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	10,50	12,00 8,00	12,00 7,00		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSUMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE Nov. 1935	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 MAI 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
Lait frais écrémé	le litre	1,35	1.00	1.00		
Lait frais complet	id.	1,80	1.30	1.30		
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	10,40	22.00	22.00		
Gruyère genre Ementhal	id.	20,75	12.00	14.00		
Maroilles, 750 gr.	la pièce	11,25	10.00	10.00		
Œufs frais	id.	Mai 0,60		0.40		
Œufs conservés	id.	Nov. 1,25	1.00			
Œufs conservés	id.	Nov. 0,80	0.70			
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	12,15	12.00	12.00		
Beurre du Nord, fin	id.	24,00	18.00	17.00		
id. ordinaire	id.	21,00	16.00	16.00		
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	6,75	4.75	5.70		
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	7,25	4.00	4.00		
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.		9.30	9.50		
type Lilia	id.	11,10	9.50	10.00		
type Corso	id.		5.00	5.00		
Sucre blanc, scié et rangé	id.	3,85	3.40	3.40		
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	19,00	20.00	21.00		
Café (Rio)	id.	»	15.00	15.00		
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	5,00	4.80	4.50		
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	13,50	10.00	10.00		
Sel de cuisine (sel fin)	id.	1,40	1.20	1.60		
Vinaigre d'alcool 7°	id.	1,90	1.40	1.75		
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	1,20	1.20	1.20		
Vin rouge 11°	id.	3,50	2.35	2.35		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE Nov 1935	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 MAI 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
	2	3	4	5	6	7
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	209,25	195,00	195,00		
Gaz	le M ³	0,76	0,71	0,71		
Electricité	le kw	1,64	1,57	1,31		
Pétrole ordinaire	le litre	2,20	1,90	2,00		
Bois	le fagot	0,28	0,30	0,25		
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	»	»	les prix des loyers sont soumis à une enquête spéciale.			
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection)	la pièce	300,00	500,00	500,00		
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	48,25	45,00	45,00		
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	200,00	200,00	200,00		
Manteau lainage (confection)	id.	250,00	240,00	240,00		
Peignoir (confection)	id.	45,00	45,00	45,00		
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection)	id.	125,00	125,00	125,00		
Robe fillette, laine et coton (Confection)	id.	95,00	85,00	85,00		
Tabliers noirs, coton	id.	16,00	13,00	13,00		
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	409,00	89,00	89,00		
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	105,00	85,00	85,00		
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir	id.	77,75	70,00	70,00		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

Commune de Lille

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE NOV. 1935	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 MAI 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	23,50	21.00	21.00		
id. Femme	id.	18,25	16.00	16.00		
id. Enfants	id.	14,75	14.00	14.00		
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	26,00	25.00	25.00		
Chemise coton, pour femme	id.	13,00	12.00	12.00		
Chaussettes, coton, homme	la paire	6,00	3.50	3.50		
Mouchoirs, fil	la dz.	36,00	36.00	36.00		
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	25,875	22.00	22.00		
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	97,25	95.00	95.00		
E. — DEPENSES DIVERSES						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	5,36	4.00	4.00		
Potasse	id.	0,61	0.50	0.50		
Amidon de riz en vrac	id.	5,20	5.00	5.50		
Savon. — Sunlight	le pain	1,625	1.15	1.15		
Coiffeur, cheveux	la coupe	2,90	4.00	4.00		
Coiffeur, barbe	la taille	1,60	1.25	1.25		
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	2,00	1.50	1.50		
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	6,25	6.25	6.25		
Journal quotidien	le N°	0,25	0.25	0.25		
Cinéma	»	2,50	3.50	3.50		
Visites médicales à domicile	la visite	15,00	15.00	15.00		
Frais de transport : tramway	le km.	0,51	0.55	0.55		
chemin de fer	id.	0,20	2.00	2.00		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

(2) Nom
(3) Qualité.

Dressé par M. (2) Léon Picot
 (3) Chef de Bureau Mairie de Lille
 A Lille, le 7.2 Mai 1936.

SIGNATURE :

Léon Picot

Commission régionale du coût de la vie

Coëfficient - Novembre 1936, 6,362

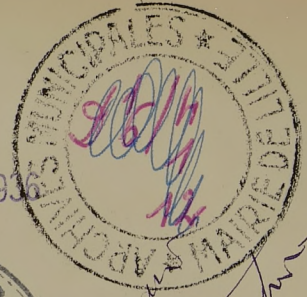
PREFECTURE DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

1ère Division

LILLE, le 16 NOV. 1936

1er Bureau



LE PREFET DU NORD

à Monsieur

*Salengro R.
Maire de Lille*

*M. L. ...
M. au Capou ...
17/11/36*

Monsieur,

Il doit être procédé prochainement à la détermination du coefficient du coût de la vie applicable au 1er Novembre 1936.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dates des réunions des Sous-Commissions et de la Commission Régionale d'études relatives au coût de la vie sont fixées ainsi qu'il suit :

Alimentation :
Loyers et objets divers : { Lundi 23 Novembre 1936, à partir de 14 h.
Habillement :

La Commission se réunira en séance plénière le mercredi 25 Novembre à 15 heures.

Les Comités d'Etudes se réuniront le lundi 23 Novembre 1936,
dans la matinée :

Alimentation :
Habillement et objets divers : { à partir de 9 heures.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le PREFET du NORD :
Le Secrétaire Général délégué,

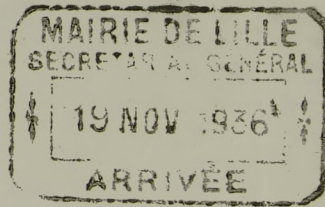
PREFECTURE
du NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1^{re} Division

1^{er} BUREAU

OBJET :



Lille, le 18 NOV. 1936



Le Préfet du Nord,

à Monsieur le Maire de LILLE



etc

P. n.

En raison de l'importance particulière que vont revêtir, cette année, les travaux de la Commission Régionale d'Etudes, relatives au coût de la Vie, j'ai décidé d'en élargir la composition par l'adjonction de cinq nouveaux Membres.

Pour permettre l'installation des nouveaux Membres, il me paraît utile de réunir la Commission plénière qui sera appelée, par la même occasion, à répartir les nouveaux membres dans les Comités et Sous-Commissions d'Etudes.

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion plénière aura lieu le lundi, 23 Novembre 1936, à 9 heures et je vous serais très obligé de vouloir bien y assister.

POUR LE PRÉFET DU NORD:
Le Secrétaire Général Délégué,

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie



COMMUNE

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine
de Novembre 1936

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
A. — ALIMENTATION						
Pain blanc	le kg.	2,15	1.60	2.10		
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	2,90	2.60	3.50		
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	6,35	6.70	6.70		
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	3,80	4.20	4.20		
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	0,675	0.80	0.60		
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	5,375	5.75	4.10		
Lentilles d'Espagne larges	id.	6,075	5.60	6.00		
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	4,15	3.00	3.50		
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	24,50	18.00	20.-		
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	11,50	8.-	8.50		
Porc — Côtelettes de lard	id.	22,00	15.-	18.-		
id. lard du pays (pot au feu)	id.	17,75	10.-	13.-		
Charcuterie. — Pâté de foie amylacé	id.	15,00	9.-	12.-		
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	22,50	17.-	18.-		
	{ Poule } — abattu	id.	16,00	12.-	13.-	
Lapin (abattu)	id.	15,00	12.50	13.-		
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	10,50	11.-	13.-		
			7.-	7.-		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

Commune de

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 Nov. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
Lait frais complet	le litre	1,80	1.30	1.40		
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	10,40	22.	22.		
Gruyère genre Emmenthal	id.	20,75	14.	20.		
Maroilles, 750 gr.	la pièce	11,25	10.	10.		
Oeufs frais	id.	Mai 0,60	0.35	-		
		Nov. 1,25	-	0.95		
Oeufs conservés	id.	Nov. 0,80	-	0.65		
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	12,15	10.	10.		
Beurre du Nord, fin	id.	24,00	17.	18.		
id. ordinaire	id.	21,00	16.	17.		
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	6,75	5.90	6.		
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	7,25	4.	4.		
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.		9.50	9.50		
	type Lilia	id.	11,10	10.	10.	
	type Corso	id.		5.	5.60	
Sucre blanc, scié et rangé	id.	3,85	3.40	3.90		
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	19,00	21.	21.		
Café (Rio)	id.	»	15.	16.		
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	5,00	4.50	4.60		
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	13,50	6.60	10.		
Sel de cuisine (sel fin)	id.	1,40	1.60	1.60		
Vinaigre d'alcool 7°	id.	1,90	1.75	1.95		
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	1,20	1.20	1.25		
Vin rouge 11°	id.	3,50	2.35	2.45		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSUMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAY 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
	2	3	4	5	6	7
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	209,25	175.-	220.-		
Gaz	le M ³	0,76	0.71	0.71		
Electricité	le kw		1.50	1.31		
Pétrole ordinaire	le litre	2,20	1.90	2.-		
Bois	le fagot	0,28	0.25	0.30		
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	"	"	"	"	"	les prix des loyers sont soumis à une enquête spéciale.
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection) .	la pièce	300,00	440.-	500.-		
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	48,25	45.-	40.-		
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	200,00	190.-	220.-		
Manteau lainage (confection)	id.	250,00	240.-	280.-		
Peignoir (confection)	id.	45,00	45	49.-		
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection) ...	id.	125,00	125.-	135.-		
Robe fillette, laine et coton (Confection) .	id.	95,00	85.-	95.-		
Tabliers noirs, coton	id.	16,00	13.-	16.-		
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	109,00	89.-	105.-		
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	105,00	85.-	100.-		
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir .	id.	77,75	70.-	80.-		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	23,50	21.-	21.-		
id. Femme	id.	18,25	16.-	16.-		
id. Enfants	id.	14,75	14.-	14.-		
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	26,00	25.-	25.-		
Chemise coton, pour femme	id.	13,00	12.-	14.-		
Chaussettes, coton, homme	la paire	6,00	3.50	5.50		
Mouchoirs, fil	la dz.	36,00	36.-	40.-		
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	25,875	22.-	28.-		
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	97,25	95.-	110.-		
<u>E. — DEPENSES DIVERSES</u>						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	5,36	3.50	4.50		
Potasse	id.	0,61	0.60	0.60		
Amidon de riz en vrac	id.	5,20	5.50	5.50		
Savon. — Sunlight	le pain	1,625	1.15	1.25		
Coiffeur, cheveux	la coupe	2,90	4.-	4.-		
Coiffeur, barbe	la taille	1,00	1.25	1.25		
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	2,00	1.50	1.50		
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	6,25	6.25	6.25		
Journal quotidien	le N°	0,25	0.25	0.30		
Cinéma	»	2,50	3.50	3.50		
Visites médicales à domicile	la visite	15,00	15.-	15.-		
Frais de transport : tramway	le km.	0,51	0.50	0.60		
chemin de fer	id.	0,20	2.-	2.-		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.
 (2) Nom
 (3) Qualité.

Dressé par M. (2) *Libert*

(3)

A

SIGNATURE :

Libert

Le *15* Novembre 1936.

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie



COMMUNE

d Lille

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine
de Novembre 1936

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
A. — ALIMENTATION						
Pain blanc	le kg.	2,15	1.60	2.10		
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	2,90	2.60	3.50		
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	6,35	6.70	6.70		
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	3,80	4.20	4.20		
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	0,675	0.80	0.60		
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	5,375	5.75	4.10		
Lentilles d'Espagne larges	id.	6,075	5.60	6.00		
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	4,15	3.00	3.50		
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	24,50	19.00	20.00		
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	11,50	8.00	8.50		
Porc — Côtelettes de lard	id.	22,00	15.00	18.00		
id. lard du pays (pot au feu)	id.	17,75	10.00	13.00		
Charcuterie. — Pâté de foie amylacé	id.	15,00	9.00	12.00		
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	22,50	17.00	18.00		
{ Poule } — abattu	id.	16,00	12.00	13.00		
Lapin (abattu)	id.	15,00	12.50	13.00		
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	10,50	11.00	13.00		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

Commune de

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION 1	UNITÉ 2	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930 3	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936 4	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 Nov. 1936 5	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ 6	OBSERVATIONS (1) 7	
Lait frais complet	le litre	1,80	1.30	1.40			
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	10,40	22.00	22.00			
Gruyère genre Ementhal	id.	20,75	14.00	20.00			
Maroilles, 750 gr.	la pièce	11,25	10.00	10.00			
Œufs frais	id.	Mai 0,60	0.35				
		Nov. 1,25		0.95			
Œufs conservés	id.	Nov. 0,80		0.95			
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	12,15	10.00	10.00			
Beurre du Nord, fin	id.	24,00	17.00	18.00			
id. ordinaire	id.	21,00	16.00	17.00			
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	6,75	5.90	6.00			
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	7,25	4.00	4.00			
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.		9.50	9.50			
		type Lilia	11,10	10.00	10.00		
		type Corso		5.00	5.60		
Sucre blanc, scié et rangé	id.	3,85	3.40	3.90			
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	19,00	21.00	21.00			
Café (Rio)	id.	»	15.00	16.00			
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	5,00	4.50	4.60			
Chocolat Delepaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	13,50	6.60	10.00			
Sel de cuisine (sel fin)	id.	1,40	1.60	1.60			
Vinaigre d'alcool 7°	id.	1,90	1.75	1.95			
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	1,20	1.20	1.25			
Vin rouge 11°	id.	3,50	2.35	2.45			

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
	2	3	4	5	6	7
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	209,25	175,00	220,00		
Gaz	le M ³	0,76	0,71	0,71		
Electricité	le kw		1,59	1,31		
Pétrole ordinaire	le litre	2,20	1,90	2,00		
Bois	le fagot	0,28	0,24	0,30		
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	"	"	"	"	"	les prix des loyers sont soumis à une enquête spéciale.
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection) .	la pièce	300,00	450	500		
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	48,25	45	50		
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	200,00	190	220		
Manteau lainage (confection)	id.	250,00	240	280		
Peignoir (confection)	id.	45,00	45	50		
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection) ...	id.	125,00	125	140		
Robe fillette, laine et coton (Confection) .	id.	95,00	85	95		
Tabliers noirs, coton	id.	16,00	13	20		
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	109,00	89,00	110		
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	105,00	85,00	100		
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir	id.	77,75	70,00	80,00		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

Commune de Lille

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE Mai 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	23,50	21.00	20.00		
id. Femme	id.	18,25	16.00	20.00		
id. Enfants	id.	14,75	14.00	11.00		
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	26,00	21.00	27.00		
Chemise coton, pour femme	id.	13,00	12.00	14.00		
Chaussettes, coton, homme	la paire	6,00	3.50	5.50		
Mouchoirs, fil	la dz.	36,00	36.00	40.00		
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	25,875	22.00	28.00		
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	97,25	91.00	110.00		
<u>E. — DEPENSES DIVERSES</u>						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	5,36	3.50	4.50		
Potasse	id.	0,61	0.60	0.60		
Amidon de riz en vrac	id.	5,20	5.50	5.50		
Savon. — Sunlight	le pain	1,625	1.25	1.25		
Coiffeur, cheveux	la coupe	2,90	4.00	4.00		
Coiffeur, barbe	la taille	1,00	1.25	1.25		
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	2,00	1.50	1.50		
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	6,25	6.25	6.25		
Journal quotidien	le N°	0,25	0.25	0.30		
Cinéma	»	2,50	3.50	3.50		
Visites médicales à domicile	la visite	15,00	11.00	11.00		
Frais de transport : tramway	le km.	0,51	0.55	0.60		
chemin de fer	id.	0,20	2.00	2.00		

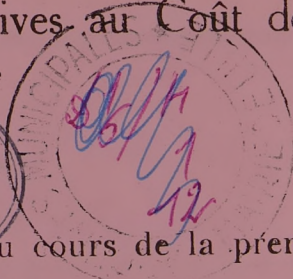
(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.
 (2) Nom
 (3) Qualité.

Dressé par M. (2) Levy Picot
 (3) Chef de Bureau Mairie de Lille
 A Lille, le 12 Novembre 1936.

SIGNATURE :

Levy Picot

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie



COMMUNE

Sille

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Novembre 1936

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
A. — ALIMENTATION						
Pain blanc	le kg.	2,15		2 10		
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	2,90		3 75		
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	6,35		6 70		
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	3,80		4 20		
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	0,675		0 65		
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	5,375		4 25		
Lentilles d'Espagne larges	id.	6,075		6 00		
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	4,15		3 75		
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	24,50		22 00		
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	11,50		8 75		
Porc — Côtelettes de lard	id.	22,00		18 00		
id. lard du pays (pot au feu)	id.	17,75		13 50		
Charcuterie. — Pâté de foie amyacé	id.	15,00		12 00		
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	22,50		15 50		
Lapin (abattu)	id.	15,00		14		
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	10,50		9 50		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

Commune de

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION 1	UNITÉ 2	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930 3	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE Mai 1936 4	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 Nov. 1936 5	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ 6	OBSERVATIONS (1) 7
Lait frais complet	le litre	4,80		1.40		
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	10,40		22.00		
Gruyère genre Ementhal	id.	20,75		20.00		
Maroilles, 750 gr.	la pièce	11,25		11.00		
Œufs frais	id.	Mai 0,60		0.75		
		Nov. 1,25				
Œufs conservés	id.	Nov. 0,80		0.65		
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	12,15		19.00		
Beurre du Nord, fin	id.	24,00		17.00		
id. ordinaire	id.	21,00		17.00		
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	6,75		6.25		
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	7,25		4.50		
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.					
type Lilia	id.	11,10		9.50		
type Corso	id.					
Sucre blanc, scié et rangé	id.	3,85		3.75		
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	19,00		21.00		
Café (Rio)	id.	»		17.00		
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	5,00		4.50		
Chocolat Delepaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	13,50		10.00		
Sel de cuisine (sel fin)	id.	1,40		1.60		
Vinaigre d'alcool 7°	id.	1,90		2.00		
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	1,20		1.25		
Vin rouge 11°	id.	3,50		2.75		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
	2	3	4	5	6	7
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	209,25		225.00		
Gaz	le M ³	0,76		0.71		
Electricité	le kw			1.31		
Pétrole ordinaire	le litre	2,20		2.00		
Bois	le fagot	0,28		0.35		
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	"	"		les prix des loyers sont soumis à une enquête spéciale.		
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection) .	la pièce	300,00		380.00		
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	48,25		50.00		
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	200,00		225.00		
Manteau lainage (confection)	id.	250,00		275.00		
Peignoir (confection)	id.	45,00		45.00		
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection) ...	id.	125,00		165.00		
Robe fillette, laine et coton (Confection) .	id.	95,00		110.00		
Tabliers noirs, coton	id.	16,00		18.00		
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	109,00		100.00		
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	105,00		90.00		
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir	id.	77,75		95.00		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	23,50		21.00		
id. Femme	id.	18,25		15.00		
id. Enfants	id.	14,75		14.00		
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	26,00		28.00		
Chemise coton, pour femme	id.	13,00		16.20		
Chaussettes, coton, homme	la paire	6,00		5.75		
Mouchoirs, fil	la dz.	36,00		42.00		
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	25,875		28.00		
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	97,25		115.00		
<u>E. — DEPENSES DIVERSES</u>						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	5,36		4.75		
Potasse	id.	0,61		0.60		
Amidon de riz en vrac	id.	5,20		5.25		
Savon. — Sunlight	le pain	1,625		1.25		
Coiffeur, cheveux	la coupe	2,90		4.00		
Coiffeur, barbe	la taille	1,00		1.25		
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	2,00		1.80		
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	6,25		6.25		
Journal quotidien	le N°	0,25		0.30		
Cinéma	»	2,50		3.50		
Visites médicales à domicile	la visite	15,00		20.00		
Frais de transport : tramway	le km.	0,51		0.60		
chemin de fer	id.	0,20		2.20		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.
 (2) Nom
 (3) Qualité.

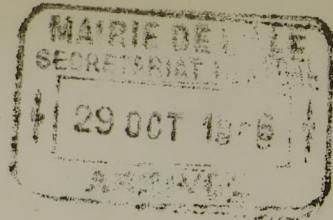
Dressé par M. (2) Féon Kuybet
 (3) Economiste-régisseur
 A Lille, le 14 Novembre 1936.

SIGNATURE :

Féon Kuybet

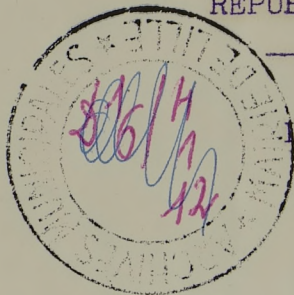
PREFECTURE DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE



1ère Division

1er Bureau



LILLE, le 28 Octobre 1936

*Unbrant
Comm d'usage
29.10.36*

OBJET
Commission régionale
d'études relatives au
coût de la vie.

LE PREFET DU NORD

à Monsieur *Le Maire*

Membre de la Commission régionale d'études
relatives au coût de la vie

à *Lille*



Monsieur,

En vertu des nouvelles instructions ministérielles, il y a lieu de procéder au cours de la première quinzaine de Novembre 1936, au relevé des prix de vente au détail des denrées et objets de consommation.

J'ai l'honneur de vous transmettre un certain nombre de formules préparées à cet effet.

Les renseignements que vous pourrez recueillir constitueront une documentation personnelle pour votre participation aux travaux des Sous-Commissions.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général, Chef de Cabinet,

Jurieu

I602.- Commission du coût de la Vie. Coefficient au 1er Novembre 1936.

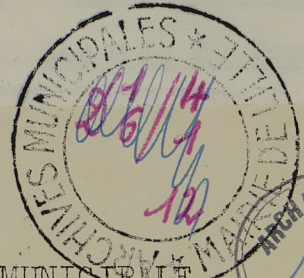
L'Administration Municipale prend acte de la communication qui lui est faite.

Conseil d'Administration

Session du 7 DEC 1936

M. PLANQUE

S.G.



RAPPORT A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

La commission départementale du coût de la vie s'est réunie, à partir du 23 Novembre en vue d'établir les bases du coefficient applicable au 1er Novembre dernier.

La séance plénière s'est tenue le 25 Novembre.

Les résultats ont été les suivants :

I - base 1930

	<u>1er Mai 1936</u>	<u>1er Nov 1936</u>	<u>Taux</u> <u>d'augmentation</u>
Alimentation	47.441	52.232	10 %
Chauffage Eclairage ...	4.249	5.090	19.79 %
Loyer	11.132	11.259	1.14 %
Habillement	9.554	10.888	13.96 %
Dépenses diverses	9.290	10.070	8.39 %

2 - <u>Base 1913/14 :</u>	1er Mai 1936	5.790
	1er Novembre 1936	<u>6.362</u>
	Différence en plus	0.572

La hausse au 1er Novembre 1936 s'établit à 9.87 % par rapport au 1er Mai 1936".

Nous vous prions de vouloir bien nous donner acte de cette information.

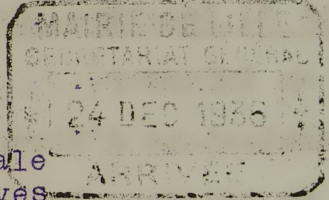
Hôtel de Ville le 4 Décembre 1936

PREFECTURE DU NORD

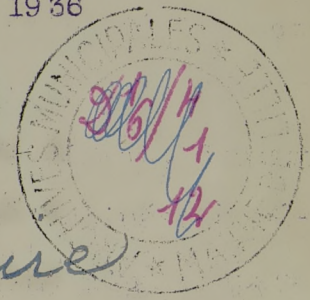
REPUBLIQUE FRANCAISE

*Gail d
Commission
du coût de la vie*

1ère Division
1er Bureau



LILLE, le 23 Décembre 1936



Commission régionale
d'Etudes relatives
au coût de la vie

LE PREFET DU NORD

à Monsieur *le Maire*

Membre de la Commission Régionale
d'études relatives au Coût de la Vie
à *Lille*

*Muzard
24/12/36*

Monsieur,

Par circulaire du 17 Décembre 1936, M. le Ministre de l'Economie Nationale m'a invité à faire établir le coefficient du coût de la vie aux 1er Octobre, 30 Novembre et 15 Décembre 1936.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous adresser les formules destinées à relever les prix de vente au détail des denrées et objets de consommation, pour vous permettre de vous documenter personnellement sur les variations des prix.

Par application de l'article 15 de la loi monétaire du 1er Octobre 1936, le Gouvernement a le droit d'organiser, après avis du Conseil National Economique et par décret en Conseil d'Etat, des procédures de conciliation et d'arbitrage obligatoires destinées à régler, le cas échéant, les différends qui résulteraient d'une hausse du coût de la vie, par rapport aux indices établis à la date du 1er Octobre 1936.

Dans ces conditions, M. le Ministre de l'Economie Nationale

désire connaître les indices aux 1er Octobre, 30 Novembre
et 15 Décembre 1936, avant le 31 Décembre, dernier délai.

J'ai l'honneur de vous en informer.

Les différentes Sous-Commissions d'Etudes se réuniront
à la Préfecture du Nord, le 29 Décembre 1936, à partir de
9 Heures et je vous serais très obligé de vouloir bien y
assister.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma consi-
dération distinguée.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué,

GAZAGNE

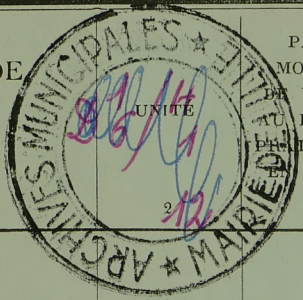
Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

d.....

RELEVÉ DES PRIX DE VENTE AU DÉTAIL

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE MAI 1936	PRIX PRATIQUÉS AU 1 ^{er} OCTOBRE 1936	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE DE NOV. 1936	PRIX PRATIQUÉS AU 30 NOVEMB. 1936	PRIX PRATIQUÉS AU 15 DÉCEMB. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
HABILLEMENT									
Vêtements. — Homme									
Complet de ville, lainage (confection)	la pièce	300,00							
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	48,25							
Femme									
Robe lainage (confection)	id.	200,00							
Manteau lainage (confection)	id.	250,00							
Peignoir (confection)	id.	45,00							
Enfants									
Costume garçonnet, laine (Confection)	id.	125,00							
Robe fillette, laine et coton (Confection)	id.	95,00							
Tabliers noirs, coton	id.	16,00							
Chaussures.									
Homme. — Box calf, semelle cuir									
	la paire	109,00							
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir									
	id.	105,00							
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir									
	id.	77,75							
Ressemelages cloués. — Homme									
id.	l'unité	23,50							
id. Femme									
id.	id.	18,25							
id. Enfants									
id.	id.	14,75							
Chemise blanche, coton, pour homme	la pièce	26,00							
Chemise coton, pour femme	id.	13,00							
Chaussettes, coton, homme	la paire	6,00							
Mouchoirs, fil	la dz.	36,00							
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	25,875							
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m.	la paire	97,25							



(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.
 (2) Nom
 (3) Qualité.

Dressé par M. (2)

(3)

A, le 25 Décembre 1936.

SIGNATURE :

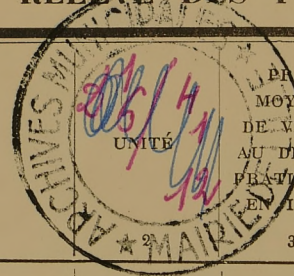
Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

RELEVÉ DES PRIX DE VENTE AU DÉTAIL

d.....

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE DE MAI 1936	PRIX PRATIQUÉS AU 1 ^{er} OCTOBRE 1936	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE DE NOV. 1936	PRIX PRATIQUÉS AU 30 NOVEMB. 1936	PRIX CONSTATÉS AU 15 DÉCEMB. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
		3	4	5	6	7	8	9	10
A. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE									
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	209,25							
Gaz	le M ³	0,76							
Electricité	le kw	1,70							
Pétrole ordinaire	le litre	2,20							
Bois	le fagot	0,28							
B. — LOYER									
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	»	»	»	»	»	les prix des loyers sont soumis à une enquête spéciale.			
C. — DEPENSES DIVERSES									
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	5,36							
Potasse	id.	0,61							
Amidon de riz en vrac	id.	5,20							
Savon. — Sunlight	le pain	1,625							
Coiffeur, cheveux	la coupe	2,90							
Coiffeur, barbe	la taille	1,00							
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	2,00							
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	6,25							
Journal quotidien	le N°	0,25							
Cinéma	»	2,50							
Visites médicales à domicile	la visite	15,00							
Frais de transport : tramway	le km.	0,51							
chemin de fer	id.	0,20							



(1) L'enquêteur pourra dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.
 (2) Nom.
 (3) Qualité.

Dressé par M. (2)

(3)

A, le 25 Décembre 1936.

SIGNATURE :

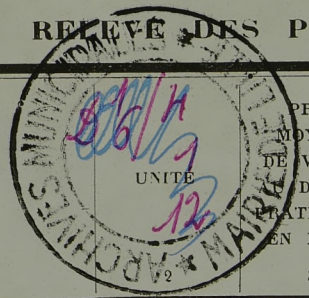
Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

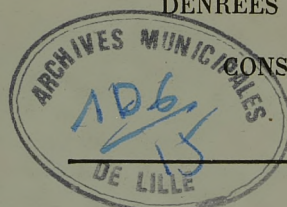
d

RELEVÉ DES PRIX DE VENTE AU DÉTAIL

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITE	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE DE MAI 1936	PRIX PRATIQUES AU 1 ^{er} OCTOBRE 1936	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE DE NOV. 1936	PRIX PRATIQUES AU 30 NOVEMB. 1936	PRIX PRATIQUES AU 15 DÉCEMB. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A. — ALIMENTATION									
Pain blanc	le kg.	2,15							
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	2,90							
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	6,35							
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	3,80							
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	0,675							
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	5,375							
Lentilles d'Espagne larges	id.	6,075							
Pois cassés (grosueur moyenne N° 1)	id.	4,15							
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	24,50							
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	11,50							
Porc — Côtelettes de lard	id.	22,00							
id. lard du pays (pot au feu)	id.	17,75							
Charcuterie. — Pâté de foie amyacé	id.	15,00							
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	22,50							
{ Poule } — abattu	id.	16,00							
Lapin (abattu)	id.	15,00							
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	10,50							
Lait frais complet	le litre	1,80							
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	10,40							
Gruyère genre Ementhal	id.	20 75							
Maroilles, 750 gr.	la pièce	11,25							



(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.



DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE DE MAI 1936	PRIX PRATIQUÉS AU 1 ^{er} OCTOBRE 1936	PRIX CONSTATÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE DE NOV. 1936	PRIX PRATIQUÉS AU 30 NOVEMB. 1936	PRIX PRATIQUÉS AU 15 DECEMB. 1936	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Œufs frais	la pièce	Mai 0,60							
		Nov. 1,25							
Œufs conservés	id.	Nov. 0,80							
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	12,45							
Beurre du Nord, fin	id.	24,00							
id. ordinaire	id.	21,00							
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	6,75							
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	7,25							
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.								
type Lilia	id.	11,10							
type Corso	id.								
Sucre blanc, scié et rangé	id.	3,85							
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	19,00							
Café (Rio)	id.	»							
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	5,00							
Chocolat Delepaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	13,50							
Sel de cuisine (sel fin)	id.	1,40							
Vinaigre d'alcool 7°	id.	1,90							
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	1,20							
Vin rouge 11°	id.	3,50							

(1) L'enquêteur pourra dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

(2) Nom.

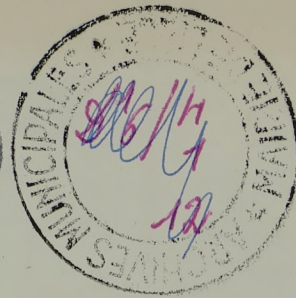
(3) Qualité.

Dressé par M. (2)

(3)

A, le 25 Décembre 1936.

SIGNATURE :



La Commission a arrêté comme suit le coefficient au
1er Février 1937, sur propositions conformes des Sous-Com-
missions d'Etudes :

Alimentation	56.061
Chauffage et Eclairage	5.310
Loyer	11.259
Habillement	12.908
Dépenses diverses	10.464
	<hr/>
Total sur la base 100 en 1930 :	96.002

Ledit coefficient calculé sur la base 1 en 1913/1914
s'établit à 6.807.

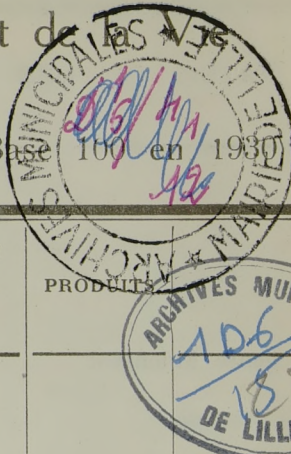
Tous les Membres présents à la réunion ont exprimé
le désir qu'il soit recouru, à l'avenir, à la procédure
instituée par la Circulaire ministérielle du 22 avril 1930,
prévoyant seulement deux réunions annuelles (en Mai et
Novembre de chaque année), laissant aux Commissions la
faculté de tenir deux Séances supplémentaires (en Février
et Août) si elles le jugeaient indispensable.

En effet, il est apparu aux Membres de la Commission
que l'Etablissement d'indices à des dates aussi rapprochées
que celles indiquées dans la Circulaire Ministérielle

.....

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie

Etablissement d'un coefficient au 1^{er} Oct. 1936 (Base 100 en 1930)



NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} OCT. 1936	PRODUITS
A. — ALIMENTATION					
Pain blanc	le kg.	9,00	2,15	2,40	8,790
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	0,60	2,90	2,75	0,568
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	1,00	6,35	6,20	0,976
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	0,40	3,80	3,20	0,336
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	2,50	0,675	0,60	2,222
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	1,50	5,375	3,60	1,004
Lentilles d'Espagne larges	id.	0,50	6,075	4,90	0,403
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	0,50	4,15	3,25	0,391
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	6,00	24,50	20,00	4,897
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	6,00	11,50	8,00	4,173
Porc — Côtelettes de lard	id.	2,00	22,00	16,70	1,518
id. lard du pays (pot au feu)	id.	1,50	17,75	11,60	0,980
Charcuterie. — Pâté de foie amyacé	id.	1,50	15,00	12,00	1,200
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	0,17	22,50	16,00	0,120
{ Poule } — abattu	id.	0,17	16,00	13,00	0,138
Lapin (abattu)	id.	0,33	15,00	12,25	0,269
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	0,33	10,50	9,35	0,293
Lait frais complet	le litre	3,00	1,80	1,40	2,333
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	1,00	10,40	12,10	1,163
<i>A reporter</i>		38,00			31.774

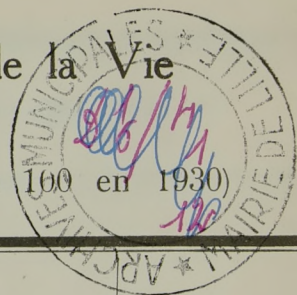
NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} OCT. 1936	PRODUITS	
<i>Report</i> ...		38,00			31,774	
Gruyère genre Ementhal	le kg.	1,00	20,75	17,50	0,843	
Maroilles, 750 gr.	la pièce	0,50	11,25	8,50	0,377	
Œufs frais	id.	2,00	1,1375	0,80	1,406	
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	0,50	12,15	8,45	0,347	
Beurre du Nord, fin	id.	2,25	24,00	17,40	1,631	
id. ordinaire	id.	2,25	21,00	15,10	1,617	
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	0,50	6,75	4,90	0,362	
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	0,25	7,25	3,90	0,134	
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.	0,25	11,10	9,65	0,217	
type Lilia	id.					
type Corso	id.					
Sucre blanc, scié et rangé	id.	1,50	3,85	3,45	1,344	
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	1,80	19,00	18,75	1,776	
Café (Rio)	id.					
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	0,20	5,00	4,75	0,190	
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	1,00	13,50	10,35	0,766	
Sel de cuisine (sel fin)	id.	0,30	1,40	1,40	0,300	
Vinaigre d'alcool 7°	id.	0,20	1,90	1,85	0,194	
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	6,50	1,20	1,20	6,500	
Vin rouge 11°	id.	1,00	3,50	2,45	0,700	
<i>A reporter</i>		60,00			50,478	50,478

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} OCT. 1936	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		60,00			50,478	
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	3,90	209,25	194,90	3,632	
Gaz	le M ³	0,50	0,76	0,725	0,476	
Electricité	le kw	0,23	1,66	1,41	0,195	
Pétrole ordinaire	le litre	0,22	2,20	2,00	0,200	
Bois	le fagot	0,15	0,28	0,275	0,147	4,650
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	»	10,00	1.000,00	1.125,90	11,259	11,259
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection) .	la pièce	2,30	300,00	165,00	1,265	
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	0,50	48,25	40,00	0,414	
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	1,30	200,00	142,50	0,926	
Manteau lainage (confection)	id.	0,60	250,00	172,50	0,414	
Peignoir (confection)	id.	0,60	45,00	32,50	0,433	
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection) ...	id.	1,00	125,00	75,00	0,600	
Robe fillette, laine et coton (Confection) .	id.	0,80	95,00	71,50	0,602	
Tabliers noirs, coton	id.	0,60	16,00	13,00	0,487	
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	0,81	109,00	71,00	0,527	
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	0,79	105,00	65,50	0,492	
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir	id.	0,80	77,75	52,50	0,540	
<i>A reporter</i>		85,10			73,087	

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} OCT. 1936	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		85,10			73,087	
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	0,28	23,50	21,00	0,250	
id. Femme	id.	0,25	18,25	16,75	0,229	
id. Enfants	id.	0,27	14,75	14,00	0,256	
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	1,00	26,00	18,10	0,696	
Chemise coton, pour femme	id.	0,90	13,00	10,00	0,692	
Chaussettes, coton, homme	la paire	1,00	6,00	4,50	0,750	
Mouchoirs, fil	la dz.	0,30	36,00	25,50	0,212	
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	0,20	25,875	16,00	0,124	
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	0,70	97,25	71,50	0,514	10,421
E. — DEPENSES DIVERSES						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	2,00	5,36	3,82	1,425	
Potasse	id.	0,25	0,61	0,50	0,204	
Amidon de riz en vrac	id.	0,25	5,20	4,95	0,245	
Savon. — Sunlight	le pain	0,30	1,625	1,15	0,212	
Coiffeur, cheveux	la coupe	0,70	2,90	3,50	0,844	
Coiffeur, barbe	la taille	0,50	1,00	1,50	0,750	
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	0,30	2,00	2,00	0,300	
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	1,20	6,25	6,25	1,200	
Journal quotidien	le N°	1,00	0,25	0,30	1,200	
Cinéma	»	1,20	2,50	2,50	1,200	
Visites médicales à domicile	la visite	1,50	15,00	15,00	1,500	
Frais de transport : tramway	le km.	0,60	0,51	0,60	0,705	
chemin de fer	id.	0,20	0,20	0,20	0,200	9,985
TOTAUX...		100,00			86,793	

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie

Etablissement d'un coefficient au 30 Nov. 1936 (Base 100 en 1930)



NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 30 Nov. 1936	PRODUITS
A. — ALIMENTATION					
Pain blanc	le kg.	9,00	2,15	2,10	8,790
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	0,60	2,90	2,90	0,600
Pâtes alimentaires. — Produit de consom- mation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	1,00	6,35	6,70	1,055
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	0,40	3,80	3,30	0,347
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	2,50	0,675	0,675	2,500
• Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	1,50	5,375	3,90	1,088
Lentilles d'Espagne larges	id.	0,50	6,075	5,00	0,411
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	0,50	4,15	3,40	0,409
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	6,00	24,50	20,55	5,032
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	6,00	11,50	8,55	4,460
Porc — Côtelettes de lard	id.	2,00	22,00	17,75	1,613
id. lard du pays (pot au feu)	id.	1,50	17,75	12,70	1,073
Charcuterie. — Pâté de foie amyacé	id.	1,50	15,00	12,30	1,230
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	0,17	22,50	16,25	0,122
{ Poule } — abattu	id.	0,17	16,00	13,55	0,143
Lapin (abattu)	id.	0,33	15,00	12,40	0,272
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyen- ne des prix	id.	0,33	10,50	9,75	0,306
Lait frais complet	le litre	3,00	1,80	1,40	2,333
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	1,00	10,40	12,75	1,225
<i>A reporter</i>		38,00			33,009

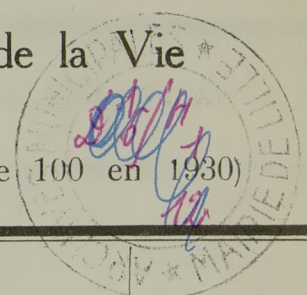
NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 30 NOV. 1936	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		38,00			33,009	
Gruyère genre Ementhal	le kg.	1,00	20,75	18,20	0,877	
Maroilles, 750 gr.	la pièce	0,50	11,25	8,60	0,382	
OEufs frais	id.	2,00	1,1375	0,95	1,670	
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	0,50	12,15	9,55	0,393	
Beurre du Nord, fin	id.	2,25	24,00	19,00	1,781	
id. ordinaire	id.	2,25	21,00	16,80	1,800	
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	0,50	6,75	5,35	0,396	
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	0,25	7,25	4,30	0,148	
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.	0,25	11,10	10,00	0,225	
type Lilia	id.					
type Corso	id.					
Sucre blanc, scié et rangé	id.	1,50	3,85	3,70	1,444	
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	1,80	19,00	19,15	1,814	
Café (Rio)	id.					
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	0,20	5,00	4,95	0,198	
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	1,00	13,50	11,00	0,814	
Sel de cuisine (sel fin)	id.	0,30	1,40	1,40	0,300	
Vinaigre d'alcool 7°	id.	0,20	1,90	1,90	0,200	
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	6,50	1,20	1,29	6,987	
Vin rouge 11°	id.	1,00	3,50	2,75	0,785	
<i>Report ...</i>		60,00			53,220	53,220

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 30 NOV. 1936	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		60,00			53,220	
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	3,90	209,25	220,94	4,417	
Gaz	le M ³	0,50	0,76	0,725	0,476	
Electricité	le kw	0,23	1,66	1,41	0,195	
Pétrole ordinaire	le litre	0,22	2,20	2,00	0,200	
Bois	le fagot	0,15	0,28	0,275	0,147	5,135
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	»	10,00	1.000,00	1.125,90	11,259	11,259
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection) .	la pièce	2,30	300,00	175,00	1,344	
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	0,50	48,25	48,00	0,497	
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	1,30	200,00	165,00	1,072	
Manteau lainage (confection)	id.	0,60	250,00	200,00	0,480	
Peignoir (confection)	id.	0,60	45,00	37,50	0,500	
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection) ...	id.	1,00	125,00	90,00	0,720	
Robe fillette, laine et coton (Confection) .	id.	0,80	95,00	82,50	0,694	
Tabliers noirs, coton	id.	0,60	16,00	14,25	0,534	
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	0,81	109,00	85,00	0,631	
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	0,79	105,00	69,00	0,519	
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir	id.	0,80	77,75	55,00	0,565	
<i>A reporter</i>		85,10			77,167	

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 30 Nov. 1936	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		85,10			77,167	
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	0,28	23,50	21,00	0,250	
id. Femme	id.	0,25	18,25	16,75	0,229	
id. Enfants	id.	0,27	14,75	14,00	0,256	
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	1,00	26,00	19,50	0,750	
Chemise coton, pour femme	id.	0,90	13,00	10,90	0,754	
Chaussettes, coton, homme	la paire	1,00	6,00	5,00	0,833	
Mouchoirs, fil	la dz.	0,30	36,00	32,90	0,274	
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	0,20	25,875	17,25	0,133	
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	0,70	97,25	82,75	0,595	11,627
<u>E. — DEPENSES DIVERSES</u>						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	2,00	5,36	4,30	1,604	
Potasse	id.	0,25	0,61	0,50	0,204	
Amidon de riz en vrac	id.	0,25	5,20	5,10	0,245	
Savon. — Sunlight	le pain	0,30	1,625	1,25	0,230	
Coiffeur, cheveux	la coupe	0,70	2,90	3,50	0,844	
Coiffeur, barbe	la taille	0,50	1,00	1,50	0,750	
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	0,30	2,00	2,00	0,300	
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	1,20	6,25	6,25	1,200	
Journal quotidien	le N°	1,00	0,25	0,30	1,200	
Cinéma	»	1,20	2,50	2,50	1,200	
Visites médicales à domicile	la visite	1,50	15,00	15,00	1,500	
Frais de transport : tramway	le km.	0,60	0,51	0,60	0,705	
chemin de fer	id.	0,20	0,20	0,20	0,200	10,482
TOTAUX...		100,00			91,423	

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie

Etablissement d'un coefficient au 15 Déc. 1936 (Base 100 en 1930)



NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 15 DÉC. 1936	PRODUITS
A. — ALIMENTATION					
Pain blanc	le kg.	9,00	2,15	2,15	9,000
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	0,60	2,90	2,95	0,610
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	1,00	6,35	6,85	1,078
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	0,40	3,80	3,30	0,347
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	2,50	0,675	0,70	2,592
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	1,50	5,375	3,95	1,102
Lentilles d'Espagne larges	id.	0,50	6,075	5,05	0,415
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	0,50	4,15	3,50	0,421
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	6,00	24,50	21,00	5,142
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	6,00	11,50	8,85	4,617
Porc — Côtelettes de lard	id.	2,00	22,00	17,85	1,622
id. lard du pays (pot au feu)	id.	1,50	17,75	12,80	1,081
Charcuterie. — Pâté de foie amyacé	id.	1,50	15,00	12,40	1,240
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	0,17	22,50	16,50	0,124
{ Poule } — abattu	id.	0,17	16,00	14,00	0,148
Lapin (abattu)	id.	0,33	15,00	12,60	0,277
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	0,33	10,50	10,00	0,314
Lait frais complet	le litre	3,00	1,80	1,50	2,500
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	1,00	10,40	13,05	1,254
<i>A reporter</i>		38,00			33,884

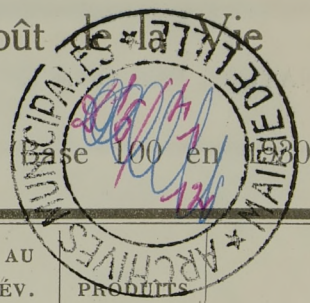
NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 15 DEC. 1936	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		38,00			33,884	
Gruyère genre Ementhal	le kg.	1,00	20,75	18,45	0,889	
Maroilles, 750 gr.	la pièce	0,50	11,25	8,70	0,386	
OÛufs frais	id.	2,00	1,1375	0,915	1,608	
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	0,50	12,15	9,80	0,403	
Beurre du Nord, fin	id.	2,25	24,00	20,00	1,875	
id. ordinaire	id.	2,25	21,00	17,85	1,912	
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	0,50	6,75	5,50	0,407	
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	0,25	7,25	4,50	0,155	
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.	0,25	11,10	10,35	0,233	
type Lilia	id.					
type Corso	id.					
Sucre blanc, scié et rangé	id.	1,50	3,85	3,90	1,519	
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	1,80	19,00	19,40	1,837	
Café (Rio)	id.					
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	0,20	5,00	5,05	0,202	
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	1,00	13,50	11,30	0,837	
Sel de cuisine (sel fin)	id.	0,30	1,40	1,425	0,305	
Vinaigre d'alcool 7°	id.	0,20	1,90	1,90	0,200	
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	6,50	1,20	1,32	7,150	
Vin rouge 11°	id.	1,00	3,50	2,85	0,814	
<i>A reporter ...</i>		60,00			54,616	54,616

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 15 DÉC. 1936	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		60,00			54,616	
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	3,90	209,25	225,03	4,194	
Gaz	le M ³	0,50	0,76	0,725	0,476	
Electricité	le kw	0,23	1,66	1,41	0,195	
Pétrole ordinaire	le litre	0,22	2,20	2,00	0,200	
Bois	le fagot	0,15	0,28	0,275	0,147	5-212
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	"	10,00	1.000,00	1.125,90	11,259	11,259
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection) .	la pièce	2,30	300,00	180,00	1,380	
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	0,50	48,25	50,00	0,518	
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	1,30	200,00	165,00	1,072	
Manteau lainage (confection)	id.	0,60	250,00	200,00	0,480	
Peignoir (confection)	id.	0,60	45,00	37,50	0,500	
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection) ...	id.	1,00	125,00	90,00	0,720	
Robe fillette, laine et coton (Confection) .	id.	0,80	95,00	82,50	0,694	
Tabliers noirs, coton	id.	0,60	16,00	14,25	0,534	
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	0,81	109,00	85,00	0,631	
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	0,79	105,00	69,00	0,519	
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir ..	id.	0,80	77,75	55,00	0,565	
<i>A reporter</i>		85,10			78,700	

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 15 DÉC. 1936	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		85,10			78,700	
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	0,28	23,50	21,00	0,250	
id. Femme	id.	0,25	18,25	16,75	0,229	
id. Enfants	id.	0,27	14,75	14,00	0,256	
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	1,00	26,00	19,50	0,750	
Chemise coton, pour femme	id.	0,90	13,00	10,90	0,754	
Chaussettes, coton, homme	la paire	1,00	6,00	5,00	0,833	
Mouchoirs, fil	la dz.	0,30	36,00	32,90	0,274	
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	0,20	25,875	17,25	0,133	
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	0,70	97,25	86,30	0,621	11,713
<u>E. — DEPENSES DIVERSES</u>						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	2,00	5,36	4,45	1,660	
Potasse	id.	0,25	0,61	0,50	0,204	
Amidon de riz en vrac	id.	0,25	5,20	5,10	0,245	
Savon. — Sunlight	le pain	0,30	1,625	1,30	0,240	
Coiffeur, cheveux	la coupe	0,70	2,90	3,50	0,844	
Coiffeur, barbe	la taille	0,50	1,00	1,50	0,750	
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	0,30	2,00	2,00	0,300	
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	1,20	6,25	6,25	1,200	
Journal quotidien	le N°	1,00	0,25	0,30	1,200	
Cinéma	»	1,20	2,50	2,50	1,200	
Visites médicales à domicile	la visite	1,50	15,00	15,00	1,500	
Frais de transport : tramway	le km.	0,60	0,51	0,60	0,705	
chemin de fer	id.	0,20	0,20	0,20	0,200	10,248
TOTAUX...		100,00			93,048	

Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie

Etablissement d'un coefficient au 1^{er} Fév. 1937

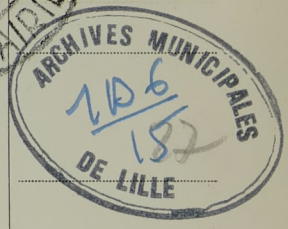
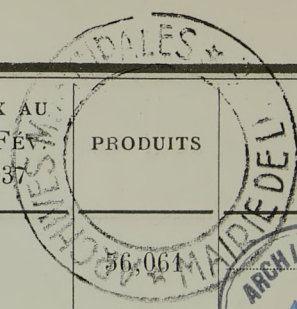


NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} FÉV. 1937	PRODUITS
A. — ALIMENTATION					
Pain blanc	le kg.	9,00	2,15	2,25	9,418
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	0,60	2,90	3,05	0,633
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	1,00	6,35	6,95	1,094
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	0,40	3,80	3,40	0,357
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	2,50	0,675	0,65	2,407
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	1,50	5,375	3,95	1,102
Lentilles d'Espagne larges	id.	0,50	6,075	5,35	0,440
Pois cassés (grosueur moyenne N° 1)	id.	0,50	4,15	3,60	0,433
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	6,00	24,50	22,25	5,448
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	6,00	11,50	9,35	4,878
Porc — Côtelettes de lard	id.	2,00	22,00	18,30	1,663
id. lard du pays (pot au feu)	id.	1,50	17,75	13,25	1,119
Charcuterie. — Pâté de foie amyacé	id.	1,50	15,00	12,75	1,275
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	0,17	22,50	17,85	0,134
{ Poule } — abattu	id.	0,17	16,00	14,35	0,152
Lapin (abattu)	id.	0,33	15,00	13,25	0,291
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	0,33	10,50	10,50	0,330
Lait frais complet	le litre	3,00	1,80	1,50	2,500
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de grasse	le kg.	1,00	10,40	13,20	1,269
<i>A reporter</i>			38,00		34,943

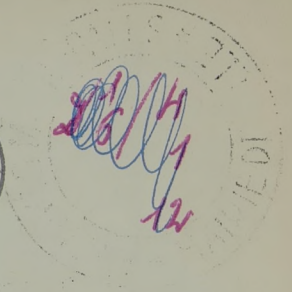


NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} FÉV. 1937	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		38,00			34,943	
Gruyère genre Ementhal	le kg.	1,00	20,75	19,00	0,915	
Maroilles, 750 gr.	la pièce	0,50	11,25	8,90	0,395	
Œufs frais	id.	2,00	1,1375	0,75	1,318	
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	0,50	12,15	10,50	0,432	
Beurre du Nord, fin	id.	2,25	24,00	21,70	2,034	
id. ordinaire	id.	2,25	24,00	19,25	2,062	
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	0,50	6,75	5,75	0,425	
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	0,25	7,25	5,00	0,172	
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.	0,25	11,10	10,60	0,238	
type Lilia	id.					
type Corso	id.					
Sucre blanc, scié et rangé	id.	1,50	3,85	4,15	1,616	
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	1,80	19,00	19,80	1,875	
Café (Rio)	id.					
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	0,20	5,00	5,30	0,212	
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	1,00	13,50	14,95	0,885	
Sel de cuisine (sel fin)	id.	0,30	1,40	1,53	0,327	
Vinaigre d'alcool 7°	id.	0,20	1,90	1,95	0,205	
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	6,50	1,20	1,32	7,150	
Vin rouge 11°	id.	1,00	3,50	3,00	0,857	
<i>A reporter ...</i>		60,00			56,061	56,061

NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} FEV. 1937	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		60,00			56,064	
B. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	3,90	209,25	228,00	4,249	
Gaz	le M ³	0,50	0,76	0,77	0,506	
Electricité	le kw	0,23	1,66	1,41	0,195	
Pétrole ordinaire	le litre	0,22	2,20	2,00	0,200	
Bois	le fagot	0,15	0,28	0,30	0,160	5,310
C. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	»	10,00	1.000,00	1.125,90	11,259	11,259
D. — HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection) .	la pièce	2,30	300,00	187,00	1,433	
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	0,50	48,25	57,00	0,590	
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	1,30	200,00	179,00	1,163	
Manteau lainage (confection)	id.	0,60	250,00	220,00	0,528	
Peignoir (confection)	id.	0,60	45,00	42,50	0,566	
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection) ...	id.	1,00	125,00	106,00	0,848	
Robe fillette, laine et coton (Confection) .	id.	0,80	95,00	93,50	0,787	
Tabliers noirs, coton	id.	0,60	16,00	16,25	0,609	
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir	la paire	0,81	109,00	91,00	0,676	
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir	id.	0,79	105,00	74,00	0,556	
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir	id.	0,80	77,75	59,00	0,607	
<i>A reporter</i>		85,10			80,993	80,993



NATURE DES OBJETS	UNITÉ	PROPOR- TIONS	PRIX DE BASE 1930	PRIX AU 1 ^{er} FÉV. 1937	PRODUITS	
<i>Report ...</i>		85,10			80,993	
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	0,28	23,50	21,00	0,250	
id. Femme	id.	0,25	18,25	16,75	0,229	
id. Enfants	id.	0,27	14,75	14,00	0,256	
Chemise blanche, coton, pour homme ...	la pièce	1,00	26,00	21,75	0,836	
Chemise coton, pour femme	id.	0,90	13,00	12,45	0,844	
Chaussettes, coton, homme	la paire	1,00	6,00	5,55	0,925	
Mouchoirs, fil	la dz.	0,30	36,00	37,25	0,310	
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	0,20	25,875	49,50	0,450	
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m. ...	la paire	0,70	97,25	104,00	0,748	12,908
<u>E. — DEPENSES DIVERSES</u>						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	2,00	5,36	4,90	1,828	
Potasse	id.	0,25	0,61	0,55	0,225	
Amidon de riz en vrac	id.	0,25	5,20	5,10	0,245	
Savon. — Sunlight	le pain	0,30	4,625	4,45	0,267	
Coiffeur, cheveux	la coupe	0,70	2,90	3,50	0,844	
Coiffeur, barbe	la taille	0,50	1,00	1,50	0,750	
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	0,30	2,00	2,00	0,300	
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	1,20	6,25	6,25	1,200	
Journal quotidien	le N°	1,00	0,25	0,30	1,200	
Cinéma	»	1,20	2,50	2,50	1,200	
Visites médicales à domicile	la visite	1,50	15,00	15,00	1,500	
Frais de transport : tramway	le km.	0,60	0,51	0,60	0,705	
chemin de fer	id.	0,20	0,20	0,20	0,200	10,464
TOTAUX...		100,00			96,002	



du 25 Janvier 1937 ne permettait pas de constater un équilibre suffisant des prix découlant du facteur temps, ce qui pouvait fausser le coefficient dans une certaine proportion, en plus ou en moins.

PREFECTURE DU NORD

1ère Division

1er Bureau

COMMISSION REGIONALE D'ETUDES RELATIVES AU

COUT DE LA VIE



Etablissement d'un coefficient à la date du
1er février 1937

PROCES-VERBAL de la Réunion du 27 Février 1937

Conformément aux Instructions de M. le Ministre de l'Economie Nationale, en date du 25 Janvier 1937, la Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie, s'est réunie à la Préfecture du Nord, le Samedi 27 Février 1937, à 10 heures, sous la présidence de M. Gazagne, Secrétaire Général de la Préfecture.

Etaient présents :

MM. Broutin, Dupas, Gadenne, Hauser, Hautson, Petit, Legrand, Delabaere, Melle Vion, Dufermont représentant M. le Maire de Tourcoing, Valdelièvre, Dumont, Stahl, Morel, Molard et Vincent représentant M. Gervois.

Excusés :

MM. Bourneton, Cousin, Danel Louis, Duez, M. le Maire de Roubaix et M. l'Inspecteur Départemental de la Répression des Fraudes.

.....



Excusés :

M.H. Cousin, Duez, Petit, M. le Maire de Roubaix et M. l'Inspecteur Départemental de la Répression des Fraudes.

Avant d'aborder l'examen des conclusions des différentes Sous-Commissions d'Etudes, MM. Dumont et Bourneton présentent les observations suivantes :

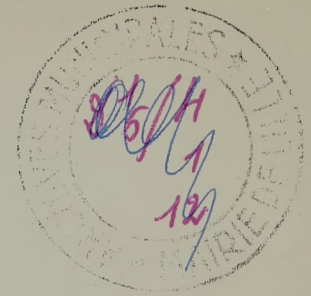
M. Dumont. - " Il est matériellement impossible à la Commission de réunir une documentation aussi considérable que celle sur laquelle elle base habituellement ses calculs.

" En effet, le commerce de détail auprès duquel les enquêteurs puisent leurs renseignements n'a pas l'organisation lui permettant de retrouver avec exactitude la date à laquelle il a appliqué des variations de prix.

" Il n'y a que la distribution organisée comme les Coopératives de Consommateurs et les Maisons à Succursales qui soient à même de fournir rétrospectivement ces renseignements avec exactitude, puisqu'ils tiennent constamment à jour un livre de changements de prix.

" Les résultats obtenus porteront donc sur une enquête très restreinte " .

M. Bourneton. - " Je présente les plus expresses réserves au sujet de l'indice demandé par le Gouvernement



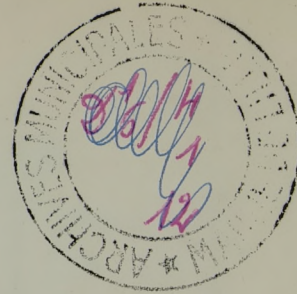
" pour la date du 1er Octobre.

" En effet cet indice ne peut être établi qu'avec deux
" mois et demi de retard ; c'est dire que les enquêteurs,
" mis devant la difficulté de trouver des prix exacts et
" contrôlables, auront été tentés de se baser sur ceux
" qui ont servi à établir l'indice de Novembre, ce qui aura
" comme conséquence de minimiser l'augmentation qui s'est
" effectivement produite d'octobre à Décembre 1936.

" Cet indice pouvant servir de base pour les sentences
" arbitrales en application de l'article 15 de la Loi Moné-
" taire d'Octobre, les représentants confédérés entendent
" réserver un droit d'objection " .

La Commission Régionale d'Etudes relatives au coût de
la Vie, après avoir donné acte à MM. Dumont et Bourneton
de leur intervention, a estimé, en raison des délais d'en-
quêtes imposés et du fait qu'il s'agissait d'une enquête
rétrospective, que les coefficients ci-après, des 1er Oc-
tobre et 30 Novembre 1936, arrêtés conformément aux conclu-
sions des Sous-Commissions d'Etudes, n'ont qu'une valeur
indicative :

.....



1er Octobre 1936

30 Novembre 1936

Alimentation	50.478	53.220
Chauffage et Eclairage .	4.650	5.135
Loyer	11.259	11.259
Habillement	10.421	11.627
Dépenses diverses	9.985	10.182
	<hr/>	<hr/>
	86.793	91.423
	<hr/>	<hr/>
Base 1 en 1913-1914	<u>6.154</u>	<u>6.482</u>

En ce qui concerne le coefficient du 15 Décembre 1936, les chiffres ci-après ont été arrêtés, sur propositions conformes des Sous-Commissions d'Etudes :

15 Décembre 1936

Alimentation	54.616
Chauffage et Eclairage	5.212
Loyer	11.259
Habillement	11.713
Dépenses diverses	10.248
	<hr/>
	93.048
	<hr/>
Base 1 en 1913-1914	<u>6.597</u>

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

D-4

*Commission régionale
du coût de la vie*

Direction :

BUREAU :

Coût 1934

LILLE, LE

Par de coefficients

Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

par

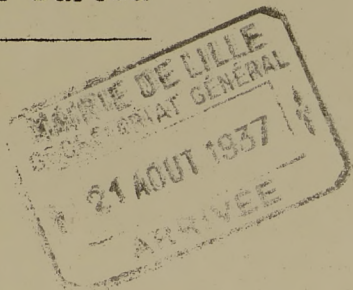
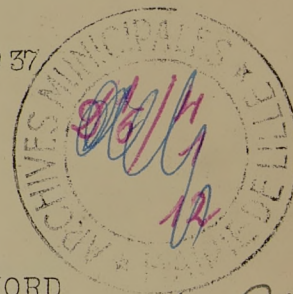
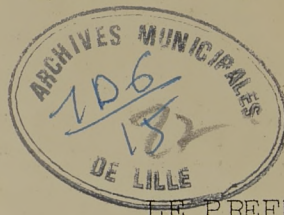
PREFECTURE DU NORD

REPUBLICQUE FRANCAISE

1ère Division

1er Bureau

LILLE, le 19 Août 1937



tu g

LE PREFET DU NORD

à Monsieur

le Maire de Lille

Membre de la Commission Régionale
d'Etudes relatives au coût de la vie
à *Lille*

Monsieur,

A la suite des convocations adressées aux Membres de la Commission Régionale d'Etudes relatives au Coût de la Vie, j'ai pu constater qu'une majorité ne pourrait être réunie les 24 et 26 Août 1937.

Dans ces conditions, je me vois obligé de différer les réunions arrêtées aux jours indiqués ci-dessus et j'ai l'honneur de vous en informer, à toutes fins utiles.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué,

924 d

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

Commission Regionale
du bout de la Vie

Direction :

BUREAU :

LILLE, LE

Novembre 1937
Coefficient 7.8693

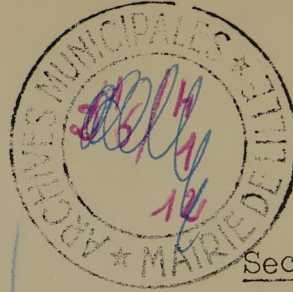
Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

par



944

Coefficient du coût de la vie
au 1er Novembre 1937

Secrétariat Général
Service du Personnel

Rapport à l'Administration Municipale

La Commission Départementale du coût de la vie s'est réunie en séance plénière le 24 Novembre courant pour évaluer le coefficient du coût de la vie au 1er Novembre 1937.

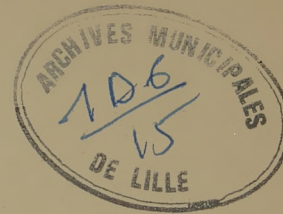
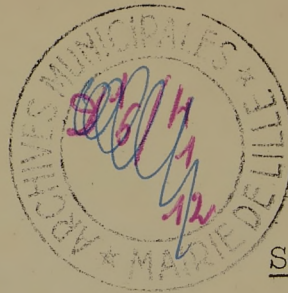
Nous vous prions de vouloir bien trouver ci-après les résultats des travaux de cette commission:

Pourcentage réservé à chaque catégo- rie de dépenses	<u>Augmentations constatées</u> <u>par rapport aux prix de bases 19</u>	
	<u>1er Mai 1937</u>	<u>1er Novembre 1937</u>
60 % - Alimentation	57.420	64.686
5 % - Chauffage et éclairage	5.740	6.433
10 % - Loyer	11.400	11.581
15 % - Habillement	14.121	15.537
10 % - Dépenses diverses.	11.048	12.755
Total	99.729	110.992
Base I en 1913/1914	7.071	7.8693

Taux d'augmentation au 1er Novembre 1937 par rapport au:

1er Mai 1937 :	11.285 %
1er Novembre 1936 :	23.656 %
1er Mai 1936 :	35.759 %

Lille le 25 Novembre 1937



Coefficient du coût de la vie
au 1er Novembre 1937

Secrétariat Général

Service du Personnel

Rapport à l'Administration Municipale

La Commission Départementale du coût de la vie s'est réunie en séance plénière le 24 Novembre courant pour évaluer le coefficient du coût de la vie au 1er Novembre 1937.

Nous vous prions de vouloir bien trouver ci-après les résultats des travaux de cette commission:

<u>Pourcentage</u> <u>réservé à</u> <u>chaque catégo-</u> <u>rie de dépenses</u>	<u>Augmentations constatées</u> <u>par rapport aux prix de bases 19</u>	
	<u>1er Mai 1937</u>	<u>1er Novembre 1937</u>
60 % - Alimentation	57.420	64.686
5 % - Chauffage et éclairage	5.740	6.433
10 % - Loyer	11.400	11.581
15 % - Habillement	14.121	15.537
10 % - Dépenses diverses.	11.048	12.755
	<u>99.729</u>	<u>110.992</u>
Base I en 1913/1914	<u>7.071</u>	<u>7.8693</u>

Taux d'augmentation au 1er Novembre 1937 par rapport au:

1er Mai 1937 : 11.285 %
 1er Novembre 1936 : 23.656 %
 1er Mai 1936 : 35.759 %

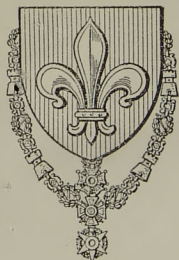
Lille le 25 Novembre 1937

Reunions de novembre 1937

MAIRIE DE LILLE

→ République Française

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ



Cabinet
du
Secrétaire Général

Soit transmis, pour suite à donner,
à M.l'adjoint Dehove.

22123

Hôtel de Ville, le 13 Novembre 1937
Le Secrétaire général de la Mairie,

Dehove

PREFECTURE DU NORD

Ière Division
Ier Bureau

REPUBLICQUE FRANCAISE

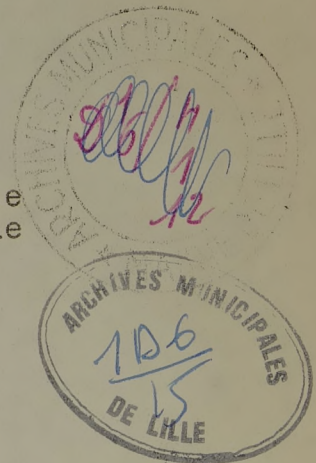
*Commission régionale
du coût de la vie*

Lille le 3 Novembre 1937

LE PREFET DU NORD

à Monsieur le Maire
Membre de la Commission Régionale
d'Etudes relatives au Coût de la Vie

à LILLE



Monsieur,

Il doit être procédé prochainement à la détermination du coefficient du coût de la vie applicable au 1er Novembre 1937.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dates des réunions des Sous-Commissions et de la Commission Régionale d'Etudes relatives au coût de la vie sont fixées ainsi qu'il suit :

Sous-Commissions :

Alimentation	(
Habillement	(
Chauffage et Eclairage	(Lundi 22 Novembre 1937, à partir de 9 H.
et Dépenses diverses	(
Loyers	(

La Commission se réunira en séance plénière le Mercredi 24 Novembre 1937, à 10 heures.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet du Nord,
Le Secrétaire Général délégué,
GAZAGNE.

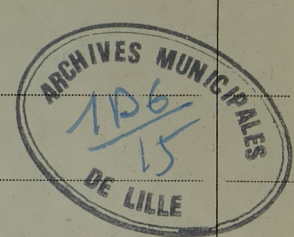
Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Novembre 1937

d Lille

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS au 15 MAI 1937	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1937	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5		(1) 7
A. — ALIMENTATION						
Pain blanc	le kg.	2,15		2.60		
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	2,90		4.20		
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	6,35		8.00		
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	3,80		5.50		
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	0,675		0.60		
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	5,375		4.75		
Lentilles d'Espagne larges	id.	6,075		6.60		
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	4,15		4.50		
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	24,50		26.00		
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	11,50		13.50		
Porc — Côtelettes de lard	id.	22,00		22.00		
id. lard du pays (pot au feu)	id.	17,75		15.00		
Charcuterie. — Pâté de foie amylacé	id.	15,00		12.50		
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	22,50		18.00		
{ Poule }	id.	16,00		15.50		
— abattu						
Lapin (abattu)	id.	15,00		16.00		
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	10,50		11.50		
Lait frais complet	le litre	1,80		1.80		
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	10,40		22.00		
Gruyère genre Emmenthal	le kg.	20,75		25.00		
Maroilles, 750 gr.	la pièce	11,25		12.00		



(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS au 15 MAI 1937	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 Nov. 1937	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
Oeufs frais	la pièce	1,1375		1.05		
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	12,15		13.50		
Beurre du Nord, fin	id.	24,00		26.00		
id. ordinaire	id.	21,00		24		
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	6,75		7.25		
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	7,25		9.50		
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.	11,10		10.00		
Sucre blanc, scié et rangé	id.	3,85		4.90		
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	19,00		22.00		
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	5,00		6.50		
Chocolat Delepaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	13,50		13.00		
Sel de cuisine (sel fin)	id.	1,40		2.20		
Vinaigre d'alcool 7°	id.	1,90		2.75		
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	1,20		1.50		
Vin rouge 11°	id.	3,50		3.50		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

(2) Nom

(3) Qualité.

Dressé par M. (2) *S. Kroybet*

(3) *Ecorce à la main*

A *ville* le 15 Novembre 1937.

SIGNATURE :

Kroybet

Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Novembre 1937

d

Lille

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION 1	UNITÉ 2	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930 3	PRIX CONSTATÉS au 15 MAI 1937 4	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 Nov. 1937 5	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ 6	OBSERVATIONS (1) 7
A. — ALIMENTATION						
Pain blanc	le kg.	2,15		2.60		
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	2,90		4.20		
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	6,35		8.00		
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	3,80		5.60		
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	0,675		0.15		
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	5,375		5.00		
Lentilles d'Espagne larges	id.	6,075		6.50		
Pois cassés (grosueur moyenne N° 1)	id.	4,15		4.25		
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	24,50		26.00		
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	11,50		13.00		
Porc — Côtelettes de lard	id.	22,00		21.00		
id. lard du pays (pot au feu)	id.	17,75		14.50		
Charcuterie. — Pâté de foie amylicé	id.	15,00		12.00		
Volaille. — { Poulet du pays }	id.	22,50		20.00		
{ Poule } — abattu	id.	16,00		15.00		
Lapin (abattu)	id.	15,00		15.00		
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	10,50		12.00		
Lait frais complet	le litre	1,80		1.80		
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	10,40		22.00		
Gruyère genre Ementhal	le kg.	20,75		24.00		
Maroilles, 750 gr.	la pièce	11,25		12.00		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS au 15 MAI 1937	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 Nov. 1937	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
Oeufs frais	la pièce	1,1375				
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	12,15				
Beurre du Nord, fin	id.	24,00				
id. ordinaire	id.	24,00				
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	6,75				
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	7,25				
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.	11,10				
Sucre blanc, scié et rangé	id.	3,85				
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	19,00				
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	5,00				
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	13,50				
Sel de cuisine (sel fin)	id.	1,40				
Vinaigre d'alcool 7°	id.	1,90				
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	1,20				
Vin rouge 11°	id.	3,50				

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

(2) Nom

(3) Qualité.

Dressé par M. (2) _____

(3) _____

A _____, le 15 Novembre 1937.

SIGNATURE :

Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Novembre 1937

d

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS au 15 MAI 1937	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1937	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	(1)
A. — ALIMENTATION						
Pain blanc	le kg.	2,15				
Farine ménagère au kg. paqueté	id.	2,90				
Pâtes alimentaires. — Produit de consommation courante, vendu en paquets de 250 grs, type Ferrand et Renaut +++	id.	6,35				
Riz Piémont, 4 A, glacé en paquets de 500 grammes	id.	3,80				
Pommes de terre Industrie, chair jaune ..	id.	0,675				
Haricots flageolets blancs (du pays)	id.	5,375				
Lentilles d'Espagne larges	id.	6,075				
Pois cassés (grosseur moyenne N° 1)	id.	4,15				
Viande — Bœuf — Entrecôte au filet	id.	24,50				
id. Viande à bouillir (plat de côte)	id.	11,50				
Porc — Côtelettes de lard	id.	22,00				
id. lard du pays (pot au feu)	id.	17,75				
Charcuterie. — Pâté de foie amyacé	id.	15,00				
Velaille. — { Poulet du pays }	id.	22,50				
{ Poule } — abattu	id.	16,00				
Lapin (abattu)	id.	15,00				
Poisson (Cabillaud et Raie à 50 %) Moyenne des prix	id.	10,50				
Lait frais complet	le litre	1,80				
Fromage Hollande pâte de fabrique 30 % de graisse	le kg.	10,40				
Gruyère genre Ementhal	le kg.	20,75				
Maroilles, 750 gr.	la pièce	11,25				



(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION	UNITÉ	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930	PRIX CONSTATÉS au 15 MAI 1937	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 Nov. 1937	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
1	2	3	4	5	6	7
Oufs frais	la pièce	1,1375		1.00		
Saindoux français, article d'épicerie	le kg.	12,15		13.00		
Beurre du Nord, fin	id.	24,00		26.00		
id. ordinaire	id.	21,00		24.00		
Huile d'arachide rufisque, extra	le litre	6,75		7.00		
Gras de bœuf fondu, extra	le kg.	7,25		4.00		
Margarine — Produit de consommation courante, type Astra de table	id.	11,10		10.20		
Sucre blanc, scié et rangé	id.	3,85		4.90		
Café (Haïti — Santos) mélange à 50 % ..	id.	19,00		21.00		
Chicorée (gros grains en paquet)	id.	5,00		6.40		
Chocolat Delespaul-Havez, en paquet de 7 divisions	id.	13,50		12.60		
Sel de cuisine (sel fin)	id.	1,40		2.10		
Vinaigre d'alcool 7°	id.	1,90		2.60		
Bière du pays (à emporter) 4°	le litre	1,20		1.50		
Vin rouge 11°	id.	3,50		3.20		

(1) L'enquêteur pourra, dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

(2) Nom
(3) Qualité.

Dressé par M. (2) Léon Picot

(3) Chef de bureau Mairie de Lille

A Lille, le 15 Novembre 1937.

SIGNATURE :

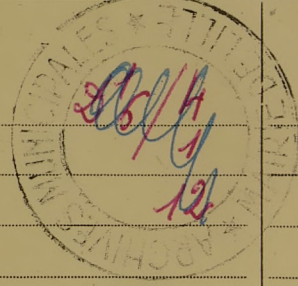

Léon Picot

Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

d Lille

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Novembre 1937

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION 1	UNITÉ 2	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930 3	PRIX CONSTATÉS AU 15 MAI 1937 4	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1937 5	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ 6	OBSERVATIONS (1) 7
A. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	209,25		287.	 	
Gaz	le M ³	0,76		0.71		
Electricité	le kw	1,66		1.31		
Pétrole ordinaire	le litre	2,20		2.21		
Bois	le fagot	0,28		0.25		
B. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	»	»				les prix des loyers sont soumis à une enquête spéciale.
C. — DEPENSES DIVERSES						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	5,36		6.50		
Potasse	id.	0,61		0.65		
Amidon de riz en vrac	id.	5,20		5.60		
Savon. — Sunlight	le pain	1,625		1.60		
Coiffeur, cheveux	la coupe	2,90		4.00		
Coiffeur, barbe	la taille	1,00		1.25		
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	2,00		1.50		
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	6,25		6.75		
Journal quotidien	le N°	0,25		0.40		
Cinéma	»	2,50		4.00		
Visites médicales à domicile	la visite	15,00		20.00		
Frais de transport : tramway	le km.	0,51		0.75		
chemin de fer	id.	0,20		0.25		

(1) L'enquêteur pourra dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.

(2) Nom.

(3) Qualité.

Dressé par M. (2)

(3)

Leon Piot
 Chef bureau Mairie de Lille
 A Lille, le 15 Novembre 1937.

SIGNATURE :

Leon Piot

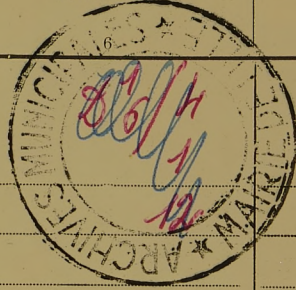
Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

d Lille

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Novembre 1937

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION 1	UNITÉ 2	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930 3	PRIX CONSTATÉS AU 15 MAI 1937 4	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOV. 1937 5	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ 6	OBSERVATIONS (1) 7
A. — CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE						
Charbon Bruay, tout venant 35 %	la tonne	209,25		296.		
Gaz	le M ³	0,76		0.80		
Electricité	le kw	1,66		1.50		
Pétrole ordinaire	le litre	2,20		2.25		
Bois	le fagot	0,28		0.40		
B. — LOYER						
Loyer, assurances, charges résultant de la location comprises	»	»				les prix des loyers sont soumis à une enquête spéciale.
C. — DEPENSES DIVERSES						
Savon blanc de Marseille, 72 %	le kg.	5,36		6.50		
Potasse	id.	0,61		0.65		
Amidon de riz en vrac	id.	5,20		5.75		
Savon. — Sunlight	le pain	1,625		1.60		
Coiffeur, cheveux	la coupe	2,90		4.50		
Coiffeur, barbe	la taille	1,00		1.50		
Bain (Baignoire dans les établissements municipaux)	»	2,00		1.50		
Tabac, caporal ordinaire	100 gr.	6,25		6.75		
Journal quotidien	le N°	0,25		2.40		
Cinéma	»	2,50		4.20		
Visites médicales à domicile	la visite	15,00		25.00		
Frais de transport : tramway	le km.	0,51		0.75		
chemin de fer	id.	0,20		0.25		



(1) L'enquêteur pourra dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.
 (2) Nom.
 (3) Qualité.

Dressé par M. (2)

L. Kuyt

(3)

Economme

A Lille, le 15 Novembre 1937.

SIGNATURE :

L. Kuyt

Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

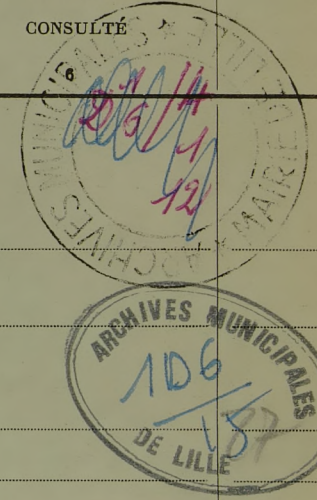
COMMUNE

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Novembre 1937

d

Lille

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION 1	UNITÉ 2	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930 3	PRIX CONSTATÉS AU 15 MAI 1937 4	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{er} AU 15 NOVEMBRE 1937 5	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ 6	OBSERVATIONS (1) 7
HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection)	la pièce	300,00		520. ⁰⁰		
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	48,25		55. ⁰⁰		
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	200,00		270. ⁰⁰		
Manteau lainage (confection)	id.	250,00		335. ⁰⁰		
Peignoir (confection)	id.	45,00		50. ⁰⁰		
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection)	id.	125,00		150. ⁰⁰		
Robe fillette, laine et coton (Confection)	id.	95,00		115. ⁰⁰		
Tabliers noirs, coton	id.	16,00		18. ⁰⁰		
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir						
	la paire	109,00		120. ⁰⁰		
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir						
	id.	105,00		115. ⁰⁰		
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir						
	id.	77,75		95. ⁰⁰		
Ressemelages cloués. — Homme						
	l'unité	23,50		24. ⁰⁰		
id. Femme	id.	18,25		19. ⁰⁰		
id. Enfants	id.	14,75		15. ⁰⁰		
Chemise blanche, coton, pour homme	la pièce	26,00		30. ⁰⁰		
Chemise coton, pour femme	id.	13,00		20. ⁰⁰		
Chaussettes, coton, homme	la paire	6,00		8. ⁰⁰		
Mouchoirs, fil	la dz.	36,00		50. ⁰⁰		
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	25,875		45. ⁰⁰		
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m.	la paire	97,25		135. ⁰⁰		



(1) L'enquêteur pourra dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.
 (2) Nom.
 (3) Qualité.

Dressé par M. (2) *Léon Picot*
 (3) *Chef de bureau Mairie de Lille*
 A *Lille*, le 15 Novembre 1937.

SIGNATURE :

Léon Picot

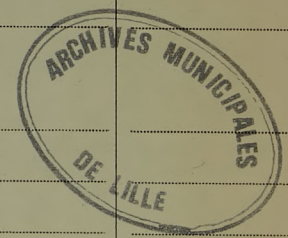
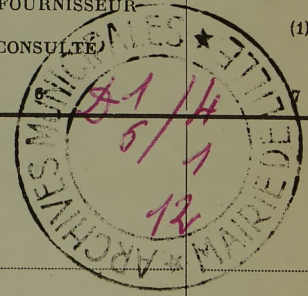
Commission régionale d'études relatives au coût de la vie

COMMUNE

d Lille

Relevé des prix de vente au détail pratiqués au cours de la première quinzaine de Novembre 1937

DENRÉES OU OBJETS DE CONSOMMATION 1	UNITÉ 2	PRIX MOYENS DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS EN 1930 3	PRIX CONSTATÉS AU 15 MAI 1937 4	PRIX DE VENTE AU DÉTAIL PRATIQUÉS DU 1 ^{ER} AU 15 NOVEMBRE 1937 5	INDICATION DU FOURNISSEUR CONSULTÉ	OBSERVATIONS (1)
HABILLEMENT						
Vêtements. — Homme						
Complet de ville, lainage (confection)	la pièce	300,00		400.		
Vêtement de travail, métis bleu, (veston et pantalon)	id.	48,25		50.		
Femme						
Robe lainage (confection)	id.	200,00		250		
Manteau lainage (confection)	id.	250,00		300		
Peignoir (confection)	id.	45,00		45.		
Enfants						
Costume garçonnet, laine (Confection)	id.	125,00		125		
Robe fillette, laine et coton (Confection)	id.	95,00		100		
Tabliers noirs, coton	id.	16,00		16,50		
Chaussures.						
Homme. — Box calf, semelle cuir						
	la paire	109,00		115.		
Femme. — Box calf, 1/2 bottier talon cuir						
	id.	105,00		100		
Enfants. — Box calf — lacets, semelle cuir						
	id.	77,75		90		
Ressemelages cloués. — Homme	l'unité	23,50		24		
id. Femme	id.	18,25		18		
id. Enfants	id.	14,75		15		
Chemise blanche, coton, pour homme	la pièce	26,00		32		
Chemise coton, pour femme	id.	13,00		20		
Chaussettes, coton, homme	la paire	6,00		8,00		
Mouchoirs, fil	la dz.	36,00		42,00		
Serviettes toilette, nid d'abeille	les 6	25,875		45,00		
Draps de lit, toile métis, 2 m. sur 3 m.	la paire	97,25		125,00		



(1) L'enquêteur pourra dans cette colonne, identifier la marchandise ou la denrée dont il a recueilli le prix.
 (2) Nom.
 (3) Qualité.

Dressé par M. (2) L. Kuyt
 (3) Economiste à la Mairie
 A Lille, le 15 Novembre 1937.

SIGNATURE :
Kuyt

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

A^a-H^d

*Commission Regionale
du Coût de la Vie*

DIRECTION :

BUREAU :

LILLE. LE

Novembre 1938

Coefficient 8.498

Le

à M

Rédacteur : M

Expédié le

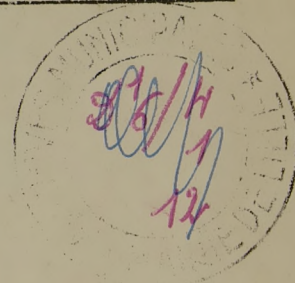
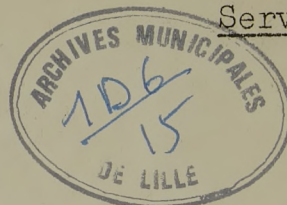
par

Coefficient du coût de la vie

Information

Secrétariat Général

Service du Personnel



Rapport à l'Administration Municipale

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, le mardi 29 Novembre, sous la présidence de M. Croisier, inspecteur-contrôleur du travail.

Sur propositions conformes des différentes sous-commissions d'études, le coefficient a été arrêté comme suit :

Base 100 en 1930 : 119.854
Base I en 1913-14: 8.498

sur les constatations de prix pratiqués du 1er au 15 Novembre 1938.

En Mai 1938, le coefficient avait été fixé à 8.33

x
x x

Le Protocole d'accord, définitivement arrêté le 29 Avril 1938, par la Commission Paritaire Départementale Section Spéciale de Lille-Roubaix-Tourcoing, stipulant :

a) La revision du salaire de base aura lieu chaque fois que le coefficient du coût de la vie établi par la Commission Départementale aura subi une augmentation ou une diminution d'au moins 25 points par rapport au coefficient appliqué, en partant de l'indice 7.869;

b) Pour l'application de cette décision, il sera tenu compte seulement des coefficients établis en Mai et Novembre;

le coefficient de 8.49 n'entraînera aucune répercussion immédiate sur le montant de l'indemnité de cherté de vie allouée au personnel municipal.

x
x x

Nous vous prions de vouloir bien nous donner acte de cette information.

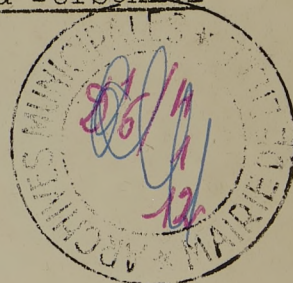
Hôtel de Ville le 7 Décembre 1938.

Coefficient du coût de la vie

Secrétariat Général

Information

Service du Personnel



Rapport à l'Administration Municipale

La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, le mardi 29 Novembre, sous la présidence de M. Croisier, inspecteur-contrôleur du travail.

Sur propositions conformes des différentes sous-commissions d'études, le coefficient a été arrêté comme suit :

Base 100 en 1930 : 119.854
Base I en 1913-14: 8.498

sur les constatations de prix pratiqués du 1er au 15 Novembre 1938.

En Mai 1938, le coefficient avait été fixé à 8.33

x
x x

Le Protocole d'accord, définitivement arrêté le 29 Avril 1938, par la Commission Paritaire Départementale Section Spéciale de Lille-Roubaix-Tourcoing, stipulant :

a) La revision du salaire de base aura lieu chaque fois que le coefficient du coût de la vie établi par la Commission Départementale aura subi une augmentation ou une diminution d'au moins 25 points par rapport au coefficient appliqué, en partant de l'indice 7.869;

b) Pour l'application de cette décision, il sera tenu compte seulement des coefficients établis en Mai et Novembre;

le coefficient de 8.49 n'entraînera aucune répercussion immédiate sur le montant de l'indemnité de cherté de vie allouée au personnel municipal.

x
x x

Nous vous prions de vouloir bien nous donner acte de cette information.

Hôtel de Ville le 7 Décembre 1938.

Coefficient du coût de la vie

Information

Secrétariat Général

Service du Personnel

Rapport à l'Administration Municipale



La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, le mardi 29 Novembre, sous la présidence de M. Croisier, inspecteur-contrôleur du travail.

Sur propositions conformes des différentes sous-commissions d'études, le coefficient a été arrêté comme suit :

Base 100 en 1930 : 119.854
Base I en 1913-14: 8.498

sur les constatations de prix pratiqués du 1er au 15 Novembre 1938.

En Mai 1938, le coefficient avait été fixé à 8.33

x
x x

Le Protocole d'accord, définitivement arrêté le 29 Avril 1938, par la Commission Paritaire Départementale Section Spéciale de Lille-Roubaix-Tourcoing, stipulant :

a) La revision du salaire de base aura lieu chaque fois que le coefficient du coût de la vie établi par la Commission Départementale aura subi une augmentation ou une diminution d'au moins 25 points par rapport au coefficient appliqué, en partant de l'indice 7.869;

b) Pour l'application de cette décision, il sera tenu compte seulement des coefficients établis en Mai et Novembre;

le coefficient de 8.49 n'entraînera aucune répercussion immédiate sur le montant de l'indemnité de cherté de vie allouée au personnel municipal.

x
x x

Nous vous prions de vouloir bien nous donner acte de cette information.

Hôtel de Ville le 7 Décembre 1938.